

RAPPORT
DE LA VINGTIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

Istanbul, 11-13 mai 2004

ADDRKSSK:

Bureau de Coordination du COMCEC
Necatibe> Cad. 108
Ankara-JI ,RKKY

Tel : 90-312-294 55 10

: 90-312-294 55 03

Fax : 90 312 294 55 77

YWebsite : <http://www.dpt.gov.tr>

e-mail : ttififa@dpt.gov.tr

y karacak dpt. [ov.tr](http://www.dpt.gov.tr)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Rapport de la Vingtième Réunion du Comité de Suivi du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique.....	7
--	---

A N N E X E S

I. Liste des participants à la vingtième réunion du Comité de Suivi du COMCEC.....	29
II. Message de S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.	39
III. Discours d'ouverture de S.E. Prof. Dr. Abdullatif ŞENER, Ministre d'Etat et Vice Premier ministre de la République de Turquie.....	45
IV. Message de S.E. Dr Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique ...	53
V. Discours du Chef de la délégation de l'Etat du Koweit....	59
VI. Discours du Chef de la délégation de la République Islamique du Pakistan	63
VII. Ordre du jour de la vingtième Réunion du Comité de Suivi	69
VIII. Rapport de base du Secrétariat Général de l'OCI.	73
IX. Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur l'examen de la mise en application du Plan d'Action de l'OCI.	93
X. Rapport du Comité de Session	103

	<u>Page</u>
XI. Rapport de la BID sur l'expansion du Commerce Intra-OCI.....	113
XII. Rapport du CIDC sur l'expansion du commerce Intra-OCI.....	127
XIII. Texte de la proposition de la République de Turquie.	143
XIV. Rapport de la BID sur les questions relatives aux activités de l'Organisation Mondiale du Commerce.	147
XV. Rapport du CIDC sur les questions relatives aux activités de l'Organisation Mondiale du Commerce.	169
XVI. Rapport de la CICI sur les préparatifs de la Onzième Réunion du Secteur Privé.....	217
XVII. Rapport du CIDC sur les Foires Commerciales des pays islamiques.....	229
XVIII. Texte des Propositions de la République de Turquie.	243
XIX. Projet d'ordre du jour de la Vingtième Session du COMCEC.....	251
XX. Discours de Clôture de S.E. Lütfi ELVAN, Président de la Séance de Clôture de la Vingtième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.....	255

RAPPORT
DE LA VINGTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 11-13 mai 2004)

Original : Anglais

**RAPPORT
DE LA VINGTIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI DU COMITE
PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET
COMMERCIALE DE L'ORGANISATION
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE**

(Istanbul, 11-13 mai 2004)

1. La Vingtème Réunion du Comité de **Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC)** s'est tenue à Istanbul **du 11 au 13 Mai 2004**.

2. Les Représentants des Etats Membres **suyvants du Comité ont assisté à cette réunion** :

- 1- République **de Turquie** : **Président (Permanent)**
- 2- Royaume d'Arabie : Vice **Président (Permanent)**
Saoudite
- 3- Etat de Palestine : Vice Président (**Permanent**)
- 4- Malaisie : Vice **Président (Président Actuel du Sommet)**
- 5- Etat du Koweit : Vice Président (**Représentant de la région arabe**)
- 6- République Fédérale du : Vice **Président (représentant de la région**
Nigeria africaine)
- 7- République Islamique du : Rapporteur
Pakistan
- 8- République Arabe : Membre du **Bureau précédent**
Syrienne

3. La République Islamique d'Iran (Vice Président représentant le **Groupe Asiatique**) et Burkina Faso (Membre du Bureau Précédent) n'ont **pas** pu prendre part à la Réunion.

4. Ont également assisté à la réunion les Représentants du Secrétariat Général et des organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées suivants de l'OCI :

- Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRFESFPI)
- Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) Banque Islamique de Développement (BID)
- Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CIO) Association des Armateurs des Pays Islamiques (OAIA)

5. Les représentants des institutions suivantes ont également pris part à la réunion.

Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Organisation de la Coopération Economique (OCE)

- Centre de l'ONUDI pour la Coopération Régionale à Ankara
- Fédération des Consultants des Pays Islamiques (FCPI)

(Une copie de la liste des participants figure en Annexe I.)

Séance d'ouverture

6. La Réunion a été ouverte par S.E. Prof. Adjoint Dr. Abdullatif ŞENER, Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre de la République de Turquie.

7. S.E. M. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC a adressé un message à la réunion qui a été lu par M. Vehbi Esgel ETENSEL, Conseiller du Président pour les Affaires Etrangères. Dans son message. SE. SEZER le président a mis l'accent sur l'importance du COMCEC comme étant un plateforme de coopération pour les Etats Membres de l'OCI. A cet égard il a souligné la nécessité de renforcer les mécanismes de coopération existants en développant leurs capacités institutionnelles et en enracinant de nouvelles visions pour le COMCEC qui correspondraient aux nouveaux développements mondiaux.

8. S.E. le Président SEZER, a indiqué qu'il faut accorder la priorité aux arrangements commerciaux régionaux parmi les Etats Membres ainsi qu'aux arrangements commerciaux mondiaux. A cet égard, il a évoqué le lancement réussi des négociations commerciales de l'OCI en vertu de l'Accord Cadre sur le Système de Préférences Commerciales parmi les Etats Membres de l'OCI. S.E. le Président SEZER a appelé les Etats Membres du COMCEC qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier l'Accord Cadre le plutôt possible.

9. Evoquant les dernières évolutions à Chypre, S.E. le Président SEZER a émis l'espoir de voir le Monde Islamique apporter son aide à la République Turque de Chypre du Nord dans ses efforts à s'intégrer au monde en supprimant toutes les restrictions et les embargos auxquels elle est soumise.

10. Evoquant les évolutions dans la région du Moyen Orient, S.E. le Président SEZER a dit que toute vision concernant l'Iraq devrait être basée sur le principe de la création d'un pays dont l'ensemble du peuple participerait librement à sa reconstruction et à la mise en place d'institutions politiques.

11. Evoquant le conflit Palestino-Israélien, S.E. Président SEZER a dit que rétablissement d'une paix juste permanente et globale pourrait également contribuer au renforcement de la stabilité et de la coopération dans la région.

12. S.E. le Président SEZER a conclu son discours en souhaitant que les travaux du Comité soient couronnés de succès pour réaliser la paix et la prospérité.

(Une copie du discours de S.E. le Président Ahmet Necdet SEZER figure en Annexe II.)

13. A la suite du discours de S.E. le Président SEZER, S.E. le Professeur Adjoint Dr. Abdullatif ŞENER, Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre de la République de Turquie a pris la parole.

14. Souhaitant la bienvenue aux délégués S.E. Dr. ŞENER a exprimé son appréciation au COMCEC en tant qu'une plateforme internationale précieuse pour la coopération économique et commerciale parmi les Etats Membres de l'OCI. Après

avoir brièvement exposé les récentes tendances économiques mondiales, il a mis l'accent sur le fait qu'il est nécessaire pour les pays en développement de réaliser un niveau adéquat d'infrastructure, de former une main d'œuvre qualifiée, et d'assurer une stabilité macroéconomique permettant d'attirer des investissements étrangers directs suffisants importants pour leur développement économique. Il a exprimé son point de vue qu'il incombait aux Etats Membres de l'OCI de poursuivre une telle politique pour les protéger des répercussions négatives des flux de capitaux à court terme. A cet égard, il a appelé le COMCEC à accélérer ses efforts pour supprimer les barrières entravant le commerce et l'investissement direct dans les Etats Membres. Il a souligné en particulier l'importance des investissements dans le secteur privé.

15. A cet effet, le Vice Premier Ministre Dr. ŞENER a évoqué les négociations commerciales engagées en vertu de l'Accord Cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI en tant qu'opportunité historique menant à cette fin. Exprimant son plaisir quant au progrès réussi des négociations de commerce, S.E. Dr. ŞENER a affirmé que la Turquie maintiendra son appui actif pour les trois réunions restantes du premier cycle de négociations commerciales qui se tiendra en Turquie. S.E. Dr. ŞENER a prié de même les Etats Membres de l'OCI, qui ne l'ont pas encore fait, de signer et de ratifier l'Accord cadre afin de participer activement aux négociations.

16. S.E. Dr. ŞENER a conclu en disant qu'un développement macroéconomique durable constitue un moyen de préserver la paix et la stabilité régionales.

(Le texte du Discours de S.E. Professeur adjoint Abdullatif ŞENER figure en Annexe III.)

17. S.E. Dr. Abdelouahed BELKEZIZ a adressé un message à la Réunion qui a été lu par S.E. l'Ambassadeur Thierno Nabika DIALLO, Secrétaire Général adjoint de l'OCI pour les Affaires Economiques. Dans son discours S.E. Dr. BELKEZIZ a salué S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC pour la sagesse avec laquelle il a conduit les travaux du COMCEC et remercié le gouvernement de Turquie pour l'organisation de la Réunion. Il a également félicité l'ensemble des participants à la Réunion.

18. Se référant au lancement réussi du Premier Cycle de Négociations Commerciales en vertu de l'Accord Cadre sur le Système de Préférences Commerciales parmi les Etats Membres de l'OCI tenu à Antalya du 6 au 9 avril 2004, il a souligné que la mise en application de cet accord aurait des effets positifs sur la promotion de la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI à travers la promotion du commerce intra-OCI. Dans ce contexte, S.E. Dr. BELKEZIZ a réitéré les multiples appels adressés par les Sommets de l'OCI et les Conférences Islamiques des Ministres des Affaires Etrangères CIMAE aux Etats Membres, qui ne l'ont pas encore fait, pour signer ou ratifier l'Accord Cadre.

19. Il a également appelé les Etats Membres à faire de même en ce qui concerne les autres statuts et accords relatifs à la coopération économique et commerciale.

20. S.E. Dr. BELKEZIZ a indiqué que la concurrence accrue et la marginalisation progressive des économies en développement du commerce international constituent un revers. Par conséquent il est d'une importance cruciale que les Etats Membres de l'OCI coordonnent leurs positions sur les questions relatives à l'OMC afin qu'ils puissent remédier à cette situation.

21. Louant le nouveau mécanisme supplémentaire relatif à l'application du Plan d'Action, S.E. Dr. BELKEZIZ a exprimé l'espoir que ce mécanisme contribuera à l'accélération du processus de mise en application du Plan d'Action.

22. Evoquant l'importance des petites et moyennes entreprises (PME) pour les économies des pays membres, S.E. Dr. BELKEZIZ a espéré que le Groupe de Travail sur les PME remettra son rapport final pour être examiné par les Etats Membres.

(Une copie du discours de S.E. Dr. Abdelouahed BELKEZIZ figure en Annexe IV.)

23. Les Chefs de Délégation de l'Etat du Koweït et de la République Islamique du Pakistan ont ensuite pris la parole au nom de groupes régionaux. Ils ont adressé leurs remerciements au Président de la République de Turquie ainsi qu'au Gouvernement et au peuple turcs pour leur appui continu à la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres, pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et pour les

excellentes dispositions entreprises pour la Réunion. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI.

(Une copie des discours des Chefs de Délégation de L'Etat du Koweït et la République Islamique du Pakistan figure en Annexe V et VI).

Sessions de Travail

24. Les sessions de travail de la Réunion se sont déroulées sous la présidence de S.E. Dr. Ahmet TIKTIK, Sous-Secrétaire à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie.

25. A la suite de l'adoption de l'ordre du jour, la Réunion a créé un Comité de Rédaction à composition non limitée sous la Présidence du Rapporteur, S.E. l'Ambassadeur Sher Afgan KHAN, Chef de la Délégation de la République Islamique du Pakistan.

(Une copie de l'ordre du jour, tel qu'adopté par le Comité, figure en Annexe VII)

Rapport de Base du Secrétariat Général de l'OCI

26. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, S.E. l'Ambassadeur Thierno Nabika DIALLO, Secrétaire Général adjoint pour les affaires économiques de l'OCI, a présenté le Rapport de base du Secrétariat Général, qui a été ensuite succinctement exposé par S.E. l'Ambassadeur A.H.M. MONIRUZZAMAN, Directeur des affaires économiques au Secrétariat Général de l'OCI. Dans sa présentation, il a mis l'accent sur les efforts déployés par les Etats Membres et les institutions de l'OCI en vue de mettre en application les résolutions du COMCEC.

27. Les représentants des institutions de l'OCI ont également fait état de leurs activités et fourni de brèves informations sur leurs programmes annuels de travail.

28. Le Comité a pris note du Rapport de base du Secrétariat Général et de la présentation des institutions de l'OCI et exprimé son appréciation à celles-ci.

29. Le Comité a souligné l'importance des Accords et Statuts de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et commerciale. A cet égard, le Comité a appelé de nouveau les Etats Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier le plus tôt possible les accords et notamment l'Accord Cadre sur le système de préférences commerciales de l'OCJ (SPC-OCI) en vue de faciliter la participation des Etats Membres au premier cycle de négociations commerciales.

30. Le Comité a appelé de nouveau les Etats Membres qui ont proposé des projets à accélérer la constitution des comités de projets comme prévu dans le Plan d'Action afin de mettre en application les projets proposés au cours des réunions sectorielles des groupes d'experts.

31. Le Comité a demandé aux Etats Membres qui ont déjà offert d'abriter des réunions sectorielles de groupes d'experts d'accélérer la convocation de ces réunions. Il a été également estimé que les Etats Membres qui offrent d'abriter les réunions de groupes d'experts (RGE) de le faire dans un délai de 2 ans au terme duquel d'autres Etats Membres pourraient accueillir les mêmes réunions comme il a été décidé par le COMCEC. Le Comité a **également appelé** les Etats Membres à présenter des propositions pour abriter les RGE dans les domaines prioritaires du Plan d'Action qui n'ont pas jusqu'ici fait l'objet de RGE.

32. Le Comité a prié le Secrétariat Général d'inclure les recommandations nécessaires dans ses Rapports de Base ultérieurs, lorsqu'il conviendrait.

(Le Rapport de Base préparé par le Secrétariat Général figure en Annexe VIII).

Examen de la mise en **application du plan d'action pour appuyer la coopération** économique et commerciale parmi les Etats Membres **de l'OCI**

33. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, S.E. l'Ambassadeur Thierno Nabika DIALLO Secrétaire Général Adjoint pour les affaires économiques de l'OCI, a présenté un rapport sur l'examen de la mise en place du Plan d'Action. S.E. l'Ambassadeur A.H.M. MONIRUZZAMAN Directeur des Affaires Economiques auprès du Secrétariat Général de l'OCI, a présenté par la suite un rapport sur l'Examen de la Mise en Application du Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération

Economique et Commerciale parmi les Etats Membres. Le Comité **a pris note** avec appréciation du rapport.

34. Le Bureau de Coordination du COMCEC a également soumis le rapport du Comité de Session convoqué le 10 mai 2004. Le comité a pris note avec appréciation de ce rapport.

35. Le Comité **a pris note** que le Secrétariat Général de l'OCI a envoyé une motion à tous les Etats Membres, le 20 Janvier 2004. en vue de les **exhorter** à accélérer l'envoi de leurs réponses sur les propositions de projets avancés aux réunions sectorielles de groupes d'experts pour la formation de Comités de projet. Conformément à la recommandation du Comité de Session, le Comité **a prié** le Secrétariat Général de communiquer une autre motion aux Etats Membres leur appelant à envoyer leurs réponses d'ici le 30 Septembre 2004, ainsi un rapport de progrès pourrait être ainsi soumis à la 20^{ème} session du COMCEC.

(Une copie du Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur la mise en application du Plan d'Action et le Rapport sur le Comité de Session figure en Annexes IX.etX.)

Rapport de la BID et du CIDC sur l'expansion du commerce Intra-OCI

36. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, les représentants de la BID et du CIDC ont présenté au Comité leurs rapports respectifs sur la promotion du commerce intra-OCI.

37. Le Comité **a apprécié** les mesures prises par la BID dans le cadre de ses plans opérationnels en vu de mobiliser les ressources nécessaires en vertu de quatre programmes à savoir: le Programme de Financement des Importations (SFI), le Programme de Financement des Exportations (SFE), le Portefeuille de la Banque Islamique (PBI), le Fonds d'investissement de la BID et les deux mécanismes (la Mourabaha à deux étapes et la syndication). Le Comité **a apprécié** les efforts continus de la BID qui a alloué de 1420H à 1423H (1999-2003) un montant de 5,03 milliards de dollars américains en faveur du commerce Intra-OCI, ce qui équivalait à 76% de la totalité de ses opérations de financement du commerce s'élevant à 6,57 milliards de

dollars américains. Le Comité a **exprimé** son appréciation des efforts de la BID pour accroître le commerce Intra-OCI par le financement des projets commerciaux connexes et par l'assistance technique. Le Comité a en outre exhorté les Etats Membres à apporter leur contribution au Programme de Financement des Exportations, aux Programmes de la CIAEC et autres programmes conçus pour renforcer le commerce Intra-OCI. Le Comité a **invité** les Etats Membres à présenter des propositions concrètes en vue d'augmenter le commerce Intra-OCI au cours de la prochaine Session du COMCEC en novembre 2004.

38. Le Comité a pris également **note**, à cet égard, de la proposition présentée par la délégation de Turquie et a suggéré que la proposition pourrait être présentée à la 20^{ème} Session du COMCEC.

39. Le Comité a également **apprécié** les efforts de la BID d'allouer une somme de 1.58 milliards de dollars américains pour la Mourabaha sur deux étapes (FM2E) et les mécanismes de syndication dès 1420 H (1999) dont 427 millions de dollars américains en 1424 H (2003) pour le financement de ces deux mécanismes avec une contribution évaluée à 200 millions de dollars américains consacrés par d'autres banques islamiques et institutions financières pour le financement du commerce Intra-OIC ainsi qu'entre les Etats Membres de l'OCI et la BID. Le Comité a **apprécié** l'attribution d'une somme s'élevant à 2,03 milliards de dollars américains par la BID en 1424H (2002-2003) au titre de ses quatre programmes de financement et 18,04 milliards de dollars soit 87 % de la somme totale de 20,74 milliards de dollars approuvée par la BID dans le cadre de l'OFCI et le SFE depuis leur création.

40. Le Comité a **pris note** avec appréciation du rapport annuel 2002-2003 du CIDC sur le « Commerce entre les Etats Membres de l'OCI » et a noté avec satisfaction que le commerce Intra-OCI a enregistré des résultats positifs pour la troisième année consécutive. La part du commerce intra-OIC dans le commerce international ayant augmenté de 12% en 2001 à 12,7% en 2002 soit 59 milliards de dollars américains environ.

4L Le Comité a **prié** les Etats Membres de fournir régulièrement au CIDC des données mises à jour concernant les statistiques et les réglementations sur le commerce et l'investissement.

42. Le Comité **a demandé** à la BID et au CIDC de continuer de faire le suivi de l'expansion du commerce intra-OCI et de soumettre un rapport au COMCEC.

(Les Rapports de la BID et du CIDC sur l'Expansion du commerce ainsi que la proposition de la République de Turquie figure en Annexe XI, XII, XIII respectivement).

Proposition sur les Arrangements des Paiements Commerciaux Or-Basés (APCO) pour la promotion du Commerce Intra-OCI

43. Le Comité de suivi **a pris note** de la transmission de cette question de l'ordre du jour au COMCEC. conformément au paragraphe no 6 du « Rapport du Comité des Affaires Economique, Sociale, Administrative et Financière de la Réunion Préparatoire Ministérielle de la 10^{Uik} Conférence Islamique au sommet concernant les Arrangements des Paiements Commerciaux Or-Basés (APCO), qui stipulent que les experts techniques des Etats Membres, en particulier ceux des banques centrales, doivent examiner davantage F APCO sous la coordination du COMCEC et en étroite coopération avec la BID et les organes concernés de l'OCI et que des ateliers et des séminaires soient organisés sur les technicités et les avantages de l'APCO.

44. Le Comité de suivi **a prié** la BID d'organiser une réunion de groupe d'experts formé d'experts des banques centrales, des ministres de finances des Etats Membres, d'autres institutions nationales et des institutions concernées de l'OCI en coordination avec le Bureau de Coordination du COMCEC afin d'examiner et d'étudier les Arrangements des Paiements Commerciaux or-basés proposés, et de présenter un rapport de référence à la session suivante du COMCEC, afin de décider de l'utilité de cette proposition.

Rapport du Comité de Négociation Commerciale pour l'Etablissement d'un Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI

45. Le Comité **s'est félicité** du lancement du premier cycle de négociations commerciales en vertu de l'Accord Cadre sur le Système de Préférences

Commerciales parmi les Etats Membres de l'OCI en tenant la 1^{er} réunion du Comité de Négociations Commerciales (CNC) du 6 au 9 Avril 2004 à Antalya.

46. Le Secrétariat du CNC formé par le Bureau de coordination du COMCEC et du CIDC a présenté un rapport sur la première réunion du CNC.

47. Le Comité a **exprimé** ses remerciements et son appréciation à la République de Turquie qui a abrité et mené à bien la première réunion du CNC.

48. Le Comité a **exprimé** son appréciation au Bureau de Coordination du COMCEC et au CIDC, pour avoir accompli le rôle du Secrétariat du Comité de Négociations Commerciales.

49. Le Comité a **pris note** avec appréciation des résultats fructueux de la première réunion du CNC, et a engagé les pays qui ont participé à ladite réunion à communiquer leurs vues sur la stratégie de négociation relative au SPC-OCI le plutôt possible avant septembre 2004.

50. Le Comité a **appelé** les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier l'Accord Cadre sur le SPC-OCI, et à participer aux négociations commerciales.

Questions Relatives à l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC)

51. Le Comité a **pris note** avec appréciation des rapports présentés par les représentants de la BID et du CIDC sur ce point de l'ordre du jour. Le Comité a également **pris note** des observations faites par les représentants de l'OMC.

52. Le Comité a **apprécié** les efforts déployés par la BID pour organiser des réunions consultatives afin de préparer les Etats Membres à échanger leurs points de vue et coordonner leurs positions sur les questions majeures dans le cadre des conférences ministérielles de l'OMC et autres négociations futures connexes. Il a également exprimé son appréciation de l'assistance technique de la BID visant le renforcement des potentialités des Etats Membres de l'OCI.

53. Le Comité **a pris note** avec appréciation du rapport du CIDC sur la 5^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC tenue à Cancun du 10 au 14 Septembre 2003 et les évolutions qui s'en sont suivis et **s'est déclaré** préoccupé par l'échec de la Conférence de Cancun et le manque d'intérêt affiché par les pays développés à l'égard des préoccupations vitales des pays en développement notamment celles des pays africains producteurs de coton.

54. Le Comité **a appelé** la BID et le CIDC et les autres institutions concernées à continuer d'apporter leur aide aux Etats Membres dans le cadre des futures négociations multilatérales commerciales.

55. Le Comité **a demandé** la BID et le CIDC à mobiliser et coordonner leurs efforts déployés pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des Etats Membres de l'OCI afin de faciliter leur intégration au système multilatéral de commerce sur une base juste et équitable.

56. Le Comité **a salué** la BID pour l'organisation des réunions pour la Mission permanente des Etats Membres basés à Genève pour examiner l'effet des résultats et des conclusions de la 5^{ème} Réunion Ministérielle de l'OMC et pour mener des consultations sur les différentes questions relatives à l'OMC.

57. Le Comité **a demandé** à la BID et au CIDC de continuer à superviser les questions relatives aux activités de l'OMC et à en rendre compte aux sessions annuelles du COMCEC.

(Les copies des papiers présentés par la BID et le CIDC figurent en Annexe XIV et XV).

Rapport de la CICI sur les préparatifs de la onzième réunion du secteur privé des Etats Membres de l'OCI

58. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le représentant de la CICI a présenté un rapport sur les préparatifs de la Onzième Réunion du Secteur Privé.

59. Le Comité a pris **note** que conformément au mandat confié par le COMCEC à la CICI de tenir annuellement la Réunion du Secteur Privé, la 11^{ème} Réunion du Secteur Privé (RSP) dont la tenue était prévue en 2004, sera tenue du 5 au 7 février 2005 à la demande de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bahreïn et du Centre Islamique pour le Développement du Commerce proposant d'abriter la n^{ème} Réunion du Secteur Privé parallèlement avec la Foire Islamique du Commerce.

60. Le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bahreïn qui assiste en tant que membre de la délégation de la CICI a informé le Comité des préparatifs des événements précités. Le Comité a **apprécié** la présentation et proposé que dans de telles circonstances futures, la Chambre de Commerce et d'Industrie abritant les réunions du secteur privé et les Foires Commerciales Islamiques pourrait être invitée.

61. Le comité a **remercié**, le Royaume du Bahreïn et la Chambre de Commerce et d'industrie du Bahreïn et la CICI pour leur demande d'abriter la 11^e Réunion du Secteur Privé du 5 au 7 février 2005, à Manama, et **appelé** les Etats Membres à encourager leur secteur privé à participer activement à la Réunion.

62. Le Comité a **noté** que la CICI organisera le premier Forum du Secteur Privé sur le Tourisme à Riyadh du 6 au 8 décembre 2004 en collaboration avec la Commission Suprême de Tourisme de l'Arabie Saoudite et le Conseil des Chambres Saoudiennes.

63. Le Comité a été également informé du Premier Forum des Femmes d'Affaires des Etats Membres de l'OCI qui sera organisé par la CICI à Sharjah du 21 au 22 décembre 2004 en collaboration avec la Fédération des Chambres des Emirats Arabes Unis et l'Association des Femmes d'Affaires.

64. Le Comité a également **noté** que la CICI et l'Union des Chambres Turques avaient signé un mémorandum d'accord sur l'ouverture à Istanbul d'un bureau régional de la CICI pour les Républiques de l'Asie Centrale et l'Europe qui sera officiellement inauguré au mois de novembre 2004 lors de la 20^{ème} session du COMCEC.

(Le rapport de la CICI figure en Annexe XVI).

Rapport du CIDC sur les Foires Commerciales des Pays Islamiques

65. Le Comité **a remarqué** avec appréciation que la neuvième Foire Commerciale des Pays Islamiques a été organisée avec succès à Sharjah du 21 au 26 décembre 2002 par les Emirats Arabes Unis et le CIDC.

66. Le Comité **s'est félicité** de l'accord conclu entre la République de Guinée et le Royaume du Bahrein en vertu duquel le Royaume du Bahrein abritera la 10^{ème} Foire Commerciale des Pays Islamiques.

67. Le Comité **a examiné** avec appréciation le contenu du rapport sur le progrès réalisé soumis par le CIDC sur l'organisation de la 10^{ème} Foire commerciale des Pays Islamiques qui sera tenue à Manama, au Royaume du Bahrein, du 5 au 9 février 2005, sous le thème de « Rôle du Secteur privé dans l'intégration économique des Pays islamiques » et **a appelé** les Etats Membres de l'OCI à participer activement à cette foire.

68. Le Comité **s'est félicité** également des offres de la République du Sénégal, la République de l'Irak et la République de Guinée pour abriter les 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} éditions de la Foire commerciale des Pays islamiques en 2006, 2008 et 2010 respectivement.

69. Le Comité **a noté** avec appréciation le Rapport soumis par le CIDC sur l'Organisation de la 1^{ère} Foire de Tourisme des Pays islamiques. Prévue d'être tenue à Istanbul à la République de Turquie du 22 au 25 Septembre 2005 et **a exhorté** les Etats Membres de l'OCI à participer activement à cette foire.

(Le rapport du CIDC figure en Annexe XVII.)

Promotion de la Coopération parmi les Bourses des Etats Membres de l'OCI

70. Les représentants du CRSEFPI et du CIDC ont brièvement présenté leurs efforts pour préparer un rapport commun conformément aux nouvelles directives données par la 19^{ème} session du COMCEC, sur proposition du représentant de la

République de Turquie, le Vice Président de la Bourse d'Istanbul (BI) a présenté l'expérience de son pays relative à la coopération bilatérale et multilatérale en particulier la Fédération des Bourses Euro-Asiatiques (FBEA) dont les Bourses de certains Etats Membres de l'OCI en sont membres. Le Vice Président de la BI a également présenté un nombre de propositions visant à promouvoir la coopération entre les institutions des marchés des capitaux des Etats Membres de l'OCI.

71. Le Comité a **appelé** à tirer profit de l'expérience de la Bourse d'Istanbul et a demandé au CRSEFPI et au CIDC d'établir un rapport conjoint sur cette question.

(Le texte des propositions turques figure en Annexe XVIII.)

Préparatifs d'échange **de vues sur « Les Facilitations du commerce et de Transport entre les Etats Membres de l'OCI » qui sera organisé lors de la 20^{ème} session du COMCEC.**

72. Le Comité a **exprimé** au CIDC son appréciation pour la préparation d'un atelier sur le thème : « Facilitations de Commerce et des Transports entre les Etats Membres » qui sera tenue du 14 à 16 Septembre 2004 à la République Islamique du Pakistan et a **exhorté** les Etats Membres et les Institutions de l'OCI à y participer activement.

73. Le Comité a **remercié** la République Islamique du Pakistan qui abritera l'atelier sur les « Facilitations du Commerce et des Transports entre les Etats Membres de l'OCI ».

74. Suite à la présentation faite par le Bureau de Coordination du COMCEC, le Comité a **pris note** des diverses propositions passées et présentes comme étant des thèmes éventuels des séances d'échange de vues qui seront organisées durant les sessions ultérieures du COMCEC

Ces propositions étaient les suivantes :

Réforme du Système Monétaire et Financier Mondial et ses Effets sur les Etats Membres de l'OCI.

Allégement de la Pauvreté dans les Etats Membres.
Aide Etrangère et Etats Membres les Moins Avancés.
Financement du Développement.
Développement Durable.
Formation des Capacités dans le domaine des Services relatifs au
Commerce et à F Investissement pour Promouvoir l'Environnement des
Affaires Intra-OCI.

75. Le Comité **a encouragé** les Etats Membres à présenter d'autre thèmes aux sessions d'échange de vues du COMCEC.

Projet d'ordre du Jour de la 20^{ème} Session du COMCEC

76. Le Comité **a examiné** et **approuvé** le projet d'ordre du jour de la 20^{ème} session du COMCEC qui se tiendra du 23 au 26 Novembre 2004 à Istanbul et a décidé de le soumettre à la 20^{ème} Session du COMCEC.

77. Le Bureau de Coordination du COMCEC a informé le Comité que conformément au statut et au Règlement Intérieur du COMCEC, l'élection du Bureau de l'Assemblée Générale du COMCEC a lieu tous les trois ans, traditionnellement, après chaque Conférence Islamique au Sommet au cours de la session suivante du COMCEC. En conséquence l'élection du Bureau devrait avoir lieu lors de la 19^{ème} Session du COMCEC. Cependant, il était impossible d'inscrire ce point à l'ordre du jour de ladite Session à cause de la courte durée séparant le 10^{ème} Sommet Islamique de la 19^{ème} Session du COMCEC. Par conséquent l'élection du Bureau doit avoir lieu à la 20^{ème} Session du COMCEC.

78. Le Comité **a prié** le Secrétariat Général d'inviter les représentants des trois groupes régionaux de l'OCI de mener des consultations sur leurs candidats respectifs au Bureau.

(Une copie du projet de l'ordre du jour de la 20^{ème} session du COMCEC, approuvé par le Comité, figure en Annexe XIX.)

Préparatifs pour la commémoration du 20^{ème} anniversaire du COMCEC

79. Au titre du présent point de l'ordre du jour, le Bureau de Coordination du COMCEC a fait une présentation procurant des informations sur ce sujet.

80. Le Comité a **pris note** sur la proposition de la BID, que la République de Turquie en sa qualité de Président du COMCEC envisage abriter une réunion ministérielle de haut niveau sur la promotion du commerce Intra-OCI et de l'investissement parallèlement à la 20^{ème} session du COMCEC pour célébrer son 20^{ème} anniversaire.

81. Le Comité a également **pris note** des travaux préparatoires conjoints entrepris par la BID et le Bureau de Coordination du COMCEC pour la convocation de cette réunion; ci-dessous figurent les traits saillants de ces travaux préparatoires :

-La réunion sera organisée au niveau Ministériel avec la participation des ministres concernés des Etats Membres.

-La Réunion et la 20^{ème} Session du COMCEC seront des événements distincts avec deux ordres du jour à l'exception des séances d'ouverture et de clôture conjointes.

-La réunion groupera des académiciens et des experts éminents, un forum d'affaires et des sessions Ministérielles de brainstorming dirigées par des personnalités internationales éminentes.

-Des réunions de groupes d'experts, des ateliers, des séminaires et des études seront autant d'activités élaborées avant la Réunion dans le but d'établir son ordre du jour.

82. Le Comité a **mis l'accent** sur l'importance de la réunion ministérielle de haut niveau et **appelé** les Etats Membres à y participer activement. Le Comité a également souligné l'importance du fait que le secteur privé prenne part à cette importante réunion et a engagé les Etats Membres à encourager et garantir une participation plus large du secteur privé.

83. Le Comité a **pris note** de l'information fournie par le Bureau de Coordination du COMCEC selon laquelle une déclaration officielle sur la réunion serait faite au cours de la 31^{ème} Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères prévue du 14 au 16 juin 2004 à Istanbul.

Séance de clôture

84. A la séance de clôture, présidée par S.E. Lütfi ELVAN, Sous-secrétaire adjoint à l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie, le Comité a adopté son rapport et ses annexes. Le Comité a prié le Bureau de Coordination du COMCEC de communiquer ce rapport aux États membres et de le soumettre à la vingtième Session du COMCEC.

85. Mr. Muhammad RIAZ, le représentant de la République Islamique du Pakistan a proposé d'adresser un message de remerciements à S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC et cette proposition a été approuvée à l'unanimité par le Comité.

86. S.E. l'Ambassadeur Fouad YASEEN. Chef de la Délégation de l'Etat de Palestine a prononcé un discours au nom de tous les délégués. Dans son discours, il a exprimé ses remerciements sincères au gouvernement et au peuple de Turquie pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité réservés aux délégués au cours de leur séjour à Istanbul. Il a en outre remercié le Président de la réunion et l'ensemble du personnel d'appui pour l'excellente organisation de la réunion.

87. Dans son discours de clôture, S.E. Lütfi ELVAN, adjoint Sous-secrétaire à l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie, a exprimé ses remerciements aux délégués pour leur précieuse contribution et leur esprit de coopération. S.E. ELVAN a également remercié le Secrétariat général ainsi que les organes subsidiaires et les institutions affiliées de l'OCI, pour leur précieuse contribution. Se référant aux questions inscrites à l'ordre du jour de la Réunion et à ses recommandations, il s'est déclaré satisfait de constater qu'une vaste gamme de questions, de sujets importants et d'activités ont été examinés, notamment le lancement du premier round de négociations commerciales dans le cadre du SPC-OCI et autres activités commerciales du secteur privé, ce qui développer l'action du COMCEC.

(Une copie du discours de clôture de S.E. Lütfi ELVAN figure en Annexe XX).

ANNEXES

- I -

LISTE DES PARTICIPANTS
À LA VINGTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMCEC

(Istanbul, 11 -13 mai 2004)

Original: Anglais

**LIST OF PARTICIPANTS
OF THE TWENTIETH MEETING OF THE
FOLLOW-UP COMMITTEE OF THE COMCEC**

(Istanbul, 11-13 May 2004)

A. MEMBER STATES OF THE OIC

STATE OF KUWAIT

- H.E. ABDUL MOHSIN AL-HUNAIF
Deputy Minister of Finance
- H.E. ABDULLAH AL-DUWAIKH
Ambassador of Kuwait to Turkey
- Mr. MANSOUR AL-OLAIMI
First Secretary,
Kuwait Embassy in Ankara
- Mr. MESHAL AL-ARDHI
Head of the OIC Affairs Division,
Ministry of Finance
- Mr. ADEL AL-ASSOUSI
Head of Division in Deputy Minister's Office
- Ms. HIND BOU HAMRA
Economie Researcher,
Ministry of Finance

MALAYSIA

- Mr. NATCHIMUTHU VASUDEVAN
Principal Assistant Director,
Ministry of International Trade and Industry

FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA

- Mr. BELLO ARDO MOHAMMED
Minister Counsellor.
Embassy of Nigeria. Ankara

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- ' H.E. SHER AFGAN KHAN
Ambassador of Pakistan to Turkey
- Mr. MUHAMMAD RIAZ
Consul General,
Consulate General of Pakistan, Istanbul
- Ms. HUMAIRA ZIA MUFTI
Section Officer,
Ministry of Commerce

STATE OF PALESTINE

- H.E. FOUAD YASEEN
Ambassador of Palestine to Turkey
- Ms. SAEDA AL-SHOBAKY
Director of Arab Relation Department,
Ministry of Economy
- Mr. ABDEL KERIM ALKHATIP
Représentative of the Embassy of Palestine in Istanbul

KINGDOM OF SALDI ARABIA

- Mr. AHMED BIN HAMZA BEDAIWI
Assistant Deputy Minister for Foreign Trade,
Ministry of Commerce and Industry
- Mr. ABDULLAH BIN ABDULWAHAB AL-NAFISAH
Director of Arab and Islamic Relation Department, (MOCI)
- Mr. ABDULLAH BIN MOHAMED AL-LAHM
Economy Specialist,
Ministry of Economy and Planning
- Mr. ALI BIN ABDULLAH AL-SHEHRI
International Economic Relations Department,
Ministry of Foreign Affairs

SYRIAN ARAB REPUBLIC

- Mr. FIRAS AL - RASHIDI
Consul Third Secretary,
Consulate General of Syria, Istanbul

REBUPLIC OF TURKEY

- H.E. Assoc. Prof. Dr. ABDÜLLATİF ŞENER
Minister of State and Deputy Prime Minister
- H.E. Dr. AHMET TIKTIK
Undersecretary of State Planning Organization
- Mr. LÜTFİ ELVAN
Deputy Undersecretary of State Planning Organization
- Mr. VEHBİ ESGEL ETENSEL
Advisor of Foreign Affairs. Présidents Office
- Mr. KENAN İŞİK
Advisor of Minister of State and Deputy Prime Minister
- Mr. İLHAMİ ÖZTÜRK
Advisor of Minister of State and Deputy Prime Minister
- Mr. HASAN AYKIN
Advisor of Minister of State and Deputy Prime Minister
- Mr. ERCAN GÖÇER
Chief of Cabinet,
Ministry of State and Deputy Prime Ministry
- Mr. HÜSEYİN ERKAN
Executive Vice Chairman,
Istanbul Stock Exchange
- Mr. HÜSNÜ DİLEMRE
Deputy Director General of Agreements,
Undersecretariat of Foreign Trade
- Ms. FATMA UĞUR
Deputy Director General of Foreign Relations,
Turkish Central Bank
- Mr. ZEYNETTİN KASIMOĞLU
Assistant Secretary General,
Undersecretariat of State Planning Organization
- Mr. ASIM ARAR
Head of Department,
Ministry of Foreign Affairs
- Ms. SAADET DEMİRDÖKER
Vice Head of International Relations Department,
Turkish Patent Enstitute

- Mr. ALİ ÇEVİK
Expert. Ministry of Treasury
- Mr. ASIM AKSOY
Expert. Ministry of Foreign Trade
- Mr. RAHMAN NURDUN
Technical Assistant Expert,
Turkish International Coopération Agency
- Ms. NURSEN COŞAR
Deputy Director.
Export Crédit Bank of Turkey
- Mr. HASAN DEMİRCİ
Expert,
Union of Chambers of Commerce Industry and Exchanges of Turkey

B. THE OIC GENERAL SECRETARIAT

H.E. Ambassador Thiemo Nabika DIALLO
Assistant Secretary General for Economic Affairs

- Ambassador A.H.M. MONIRUZZAMAN
Director of Economic Affairs

C. SUBSIDIARY ORGANS OF THE OIC

**THE STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING
CENTRE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)**

- H.E. Ambassador Erdiñç ERDÜN
Director General
- Mr. KAMURAN MALATYALI
Coordinator of Technical Activities
- Mr. OKER GÜRLER
Director of Research Department

THE ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Mr. ALLAL RACHDI
Director General
- Mr. EL HASSANE HZAINÉ
Director of Studies and Training Department

D. SPECIALIZED INSTITUTIONS OF THE QIC

THE ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- Dr. LAMINE DOGHRI
Division Chief
- Dr. AFTAB CHEEMA
Senior Economist
- Mr. AHMED ABDUL WASIE
Coopération Officer

E. AFFILIATED INSTITUTIONS OF THE QIC

THE ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCI)

- Vis. ATTIYA NAWAZISH ALI
Assistant Secretary General
- Mr. JEHAD HASSAN BU KAMAL
Board Member and Vice Treasurer,
Bahrain Chamber of Commerce and Industry
- Mr. ABDERRAHIM HASSAN NAQI
Acting Director General

ORGANIZATION OF THE ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)

- H.E. Dr. ABDULLATIF BIN ABDULLAH SULTAN
Secretary General
- Mr. OSMAN MOHAD ELAMIN ELHAG
Director of Cabinet

F. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS

FEDERATION OF CONSULTANTS FROM ISLAMIC COUNTRIES (FCIC)

- Mr. ATILLA KAPRALI
Secretary General

ECONOMIC COOPERATION ORGANIZATION (ECO)

- Mr. NAIB KHAN
Director, Trade and Investment

WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)

- Mr. SAMER SEIF EL-YAZAL
Economie Affairs Officer,
Institute for Training and Technical Coopération

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)

- Mr. CELAL ARMANGİL
Director. UNIDO Centre for Régional Coopération in Ankara

G. COMCEC COORDINATION OFFICE

**General Directorate of Foreign Economie Relations,
State Planning Organisation of the Republic of Turkey**

- Dr. ADNAN TEKŞEN
Deputy Director General,
Acting Head of the COMCEC Coord. Office
- Mr. FERRUH TIĞLI
Head of Department
- Ms. BİGE HAMURDAN
Executive Secretary
- Ms. İLKNUR ARABACI
Secretary
- Mr. BAŞAK KAYIRAN
Expert. Press Relations
- Mr. YAKUP KARACA
Expert, Coordinator for Drafting
- Mr. METİN EKER
Expert, Drafting
- Mr. METİN GENÇKOL
Expert, Drafting
- Mr. HÜSEYİN AVNİ METİN
Expert, Protocol Relations
- Mr. GÖKTEN DAMAR
Expert, Protocol Relations
- Mr. MURAT DELİÇAY
Expert. Drafting

- Mr. ALİ İŞLER
Expert, Drafting
- Mr. SELÇUK KOÇ
Expert, Drafting
- Ms. SEMA HİMA
Expert, Coordinator of Documentation
- Ms. SEHER KURUGÜL
Expert. Assistant Coordinator for Documentation
- Ms. BİLGE GÜLLÜ
Expert, Coordinator of Registration Office
- Mr. HARUN MANSIZ
Expert. Computer Services

**H. DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL AFFAIRS OF THE
STATE PLANNING ORGANIZATION**

- Mr. HAYDAR KOÇAK
Head of Section
- Mr. MEVLÜT YAŞAR
Expert
- Mr. NURETTİN AYDIN
Expert
- Mr. MUSTAFA AKTAŞ
Treasurer
- Mr. HASAN KAVALCI
Technician
- Mr. ÖMER BIYIK
Technician

- II -

**MESSAGE DE
S.E. AHMET NECDET SEZER
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMCEC**

**Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 11 mai 2004)

Original : Turc

MESSAGE DE
S.E. AHMET NECDET SEZER
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE ET
PRESIDENT DU COMCEC

Vingtième Réunion
du Comité de suivi du COMCEC

(Istanbul, 11 Mai 2004)

Monsieur le Président,
Honorables Membres du Comité de Suivi,
Honorables Délégués,

Je vous souhaite la bienvenue à la vingtième réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

Le COMCEC qui permet de développer la coopération dans les domaines de l'économie et du commerce entre nos pays et d'examiner les développements économiques au niveau mondial, continue de constituer un important forum de coopération pour les pays membres.

L'évolution rapide de la conjoncture internationale ces dernières années dicte la nécessité d'approfondir encore davantage la coopération existante dans les domaines de l'économie et du commerce entre nos pays, qui partagent des valeurs historiques et culturelles communes. Dans ce cadre, le développement des mécanismes de coopération au sein du COMCEC, la mise en œuvre de nouvelles initiatives et le développement de l'infrastructure du COMCEC revêtent une importance particulière.

Je suis persuadé, que les efforts du Comité de Suivi visant à établir l'ordre du jour du COMCEC et à assurer le suivi des décisions prises lors des sessions précédentes, contribueront une fois de plus à l'expansion de notre coopération.

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,

Outre l'importance de son ordre du jour ordinaire, la réunion du COMCEC qui se tiendra au mois de novembre prochain, sera extrêmement utile parce qu'elle nous offre

l'occasion d'évaluer les activités menées pendant les deux dernières décennies et celles projetées pour la période à venir.

Il est important que les pays membres du COMCEC débattent des difficultés auxquelles ils sont confrontés dans leurs efforts d'intégration à l'ordre mondial, et qu'ils élaborent des solutions concrètes qui permettront de renforcer les mécanismes de coopération existant au sein de l'OCI. A cet égard, je pense qu'il sera profitable de consacrer principalement l'ordre du jour des sessions spéciales de la réunion du COMCEC qui se tiendra au mois de novembre, au développement du commerce et des investissements inter-OCI, à l'évaluation de la coopération et au développement du secteur privé.

Vu la faible part des pays en voie de développement dans le commerce mondial, il est essentiel que les institutions et les règles qui régissent le commerce international se dotent d'une structure permettant de soutenir les efforts de développement et du commerce extérieur de ces pays. Compte tenu que la mise en œuvre des projets à l'échelle mondiale requiert un long processus, nous estimons qu'il est nécessaire d'accorder la priorité aux initiatives régionales au niveau de l'OCI.

A une époque où les accords commerciaux régionaux se multiplient, les résultats favorables de la Première Réunion du Premier Tour du Comité des négociations commerciales organisée par la Turquie à Antalya, dans le cadre de l'Accord-cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les pays membres de l'OCI entré en vigueur l'année dernière en tant que projet de COMCEC est un pas prometteur quant à l'avenir des négociations. Je profite de cette occasion pour lancer un appel aux pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié l'Accord-cadre mentionné, à ratifier cet accord dans les meilleurs délais, afin de pouvoir participer à ce processus de négociations.

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,

Une nouvelle situation a vu le jour à Chypre après les référendums du 24 avril 2004. Nous avons la conviction que cette nouvelle réalité doit être vue et prise en considération par tout le monde. Nous estimons qu'il est inadmissible que le peuple chypriote turc subisse les préjudices occasionnés par un résultat dont il n'est pas responsable. Dans ce nouveau contexte, nous attendons que le monde islamique apporte son soutien aux efforts d'intégration du peuple chypriote turc au reste du

monde et la levée de toutes les restrictions et de l'embargo contre la République turque de Chypre du Nord.

Je voudrais également aborder certains développements récents survenus dans le Moyen-Orient qui affligent et préoccupent le Monde islamique.

Nous regrettons profondément cette période difficile dans laquelle se trouve actuellement l'Iraq, pays membre du COMCEC. La stabilité et la sécurité n'ont pu être instaurées à un niveau satisfaisant sur la totalité du territoire iraquien dans la période qui a suivi l'opération militaire. Nous notons avec regret que les difficultés à satisfaire les besoins quotidiens de la population persistent. Les actes de violence qui se multiplient entravent d'une part les efforts déployés pour la reconstruction du pays et pour faire avancer le processus politique et, offrent d'autre part un terrain propice au raffermissement des tendances dissidentes.

A cet égard, notre réflexion sur l'Iraq doit être axée sur la création d'un Iraq où toutes les catégories sociales auront le droit à s'exprimer pour prendre part aux activités de reconstruction du pays et aux travaux du processus politique sur la base d'égalité ; un Iraq en paix avec sa propre nation, avec ses voisins et avec la communauté internationale ; un Iraq qui préserve son intégrité territoriale et son unité politique, et qui assure la cohésion et la paix interne.

La non résolution du conflit palestinien- israélien et l'aggravation de la situation dans la région provoquent une profonde préoccupation dans le monde islamique. Je voudrais souligner une fois de plus la nécessité d'atteindre une solution basée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations unies et sur la résolution 1397 qui traduit l'approche d'une région où Israël et la Palestine pourront vivre en sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. L'instauration d'une paix juste, durable et globale contribuera au renforcement de la stabilité et de la coopération dans la région.

Nous estimons que la mise en œuvre de « la feuille de route » est la seule issue dont nous disposons. La réouverture des canaux de communication est un point qui revêt une importance prioritaire. La Turquie a accueilli avec satisfaction la résolution 1515 relative à « la feuille de route » adoptée à l'unanimité par le Conseil de Sécurité des Nations unies.

Partant du principe qu'une paix ne peut être durable que si elle est globale, nous restons convaincus que les volets syrien et libanais doivent être également ravivés à un moment opportun.

La Turquie préservera dans l'avenir, comme elle l'a toujours fait par le passé, sa détermination de contribuer aux efforts déployés pour instaurer une paix, dont le Moyen-Orient sent le manque depuis longtemps.

Monsieur le Président.
Honorables Délégués,

Je voudrais exprimer une fois de plus ma conviction que le renforcement de la coopération économique et commerciale entre nos pays apportera une contribution importante à l'extension de la coopération au niveau international. J'espère que nos efforts permettront d'accroître le bien-être de nos peuples, d'alléger la pauvreté et d'aider au progrès des Etats membres.

Animé de ces pensées, je réitère mes souhaits de bienvenue à tous les participants et souhaite que vos travaux contribuent à notre quête de bien-être et de paix.

- III -

DISCOURS D'OUVERTURE DE
S.E. PROF. ADJOINT DR. ABDULLATIF ŞENER,
MINISTRE D'ÉTAT ET VICE PREMIER MINISTRE
DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 11 mai 2004)

Original : Turc

**DISCOURS D'OUVERTURE DE
S.E. PROF. ADJOINT DR. ABDÜLLATİF ŞENER
MINISTRE D'ETAT ET VICE-PREMIER MINISTRE**

**Vingtième Réunion du Comité de Suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 11 mai 2004)

Honorables membres du Comité de Suivi,
Monsieur le Secrétaire Général Adjoint
Honorables délégués.

Je voudrais exprimer le plaisir que j'ai à accueillir cette auguste assemblée à Istanbul à l'occasion de la vingtième Réunion de Suivi du COMCEC.

Dans le monde actuel, les initiatives de coopération régionale jouent un rôle important dans la solution des problèmes auxquels sont confrontés les pays, et contribuent à la croissance de leur bien-être. Il en va de même, pour les pays en développement, pour qui la promotion de la coopération multilatérale représente un des moyens permettant d'atteindre un meilleur niveau de bien-être et d'avoir de nouvelles perspectives dans leurs rapports économiques et commerciaux. A cet égard, le COMCEC a constitué pendant deux décennies une importante plate-forme internationale qui a œuvré pour le rapprochement des pays islamiques dans les domaines économique et commercial. Des débats ont eu lieu et des décisions ont été prises dans ce forum au sujet des domaines de coopération, des projets concrets et de stratégies futures.

Le Comité de Suivi, pour sa part, assume d'importantes fonctions dans le cadre de la préparation des Sessions du COMCEC. J'ai la ferme conviction que les délégués et experts compétents que vous êtes, contribuerez activement à ce que les points de l'ordre du jour de la Session du COMCEC puissent se transformer en autant de projets concrets de coopération.

Honorables membres du Comité de Suivi,
Honorables Délégués,

Après une période de récession en 2000 et 2001, l'économie mondiale manifeste une tendance à la croissance à partir de 2002, même si celle-ci n'est pas très forte. Le taux de croissance moyen, qui était de 2,8% en 2002, a atteint 3,2% en 2003. La décélération de la reprise économique dans les pays industrialisés, l'instabilité dans le Moyen-Orient et la montée des prix du pétrole qui en résulte, ont eu un effet défavorable sur cette évolution. Néanmoins, des signes d'une certaine reprise se font sentir ces derniers temps, notamment aux Etats-Unis, au Japon et dans les économies émergentes, à commencer par celles de l'Asie. Les dernières données dont nous disposons présentent un paysage économique mondial où les risques sont, dans une certaine mesure, équilibrés, les quêtes de politiques macro-économiques compatibles avec la croissance se multiplient et où les attentes sont plutôt positives malgré certaines probabilités défavorables à court terme.

La stagnation dans les pays de l'Union européenne en 2003 et la revalorisation de l'Euro ont eu un effet de ralentissement sur la reprise. Les pays de l'Amérique latine ont atteint un rythme de croissance constant, même si le taux de croissance est resté faible sous l'effet des crises. Les économies asiatiques qui suivent leur développement ont préservé également en 2003 un taux de croissance élevé. Il est intéressant de noter que ces dernières années les pays du groupe asiatique ont enregistré un excédent de leurs transactions courantes et de leurs comptes de capitaux, qui se solde par une croissance considérable de leurs réserves de devises. Il est de l'avis général que le taux de croissance des pays en développement qui était de l'ordre de 4% en 2003, notamment grâce au taux de croissance élevé des économies asiatiques, augmentera encore davantage dans la période à venir. Le recul de la pression inflationniste qui est descendue à son plus bas niveau depuis 30 ans, a généré la grande reprise enregistrée dans ces pays. Nous constatons que les économies de marché développées dans ce contexte sont affectées, à des degrés différents, par les développements enregistrés dans les pays industrialisés, les conditions de crédits sur

les marchés internationaux, les facteurs géopolitiques et leurs propres conditions spécifiques.

Les tendances à une croissance instable de l'économie mondiale ont également un effet défavorable sur les investissements directs de capitaux étrangers. Il s'agit d'une situation désavantageuse pour les pays qui déploient un effort particulier pour le développement et qui manquent de capacité technologique et ont grand besoin de financement. Bien qu'on s'attende à ce que les investissements directs retrouvent leur niveau d'antan dans les années à venir, il est essentiel que les pays en développement se dotent d'une infrastructure, d'une main-d'œuvre et d'une stabilité macro-économique susceptible d'attirer les investissements directs. A cet égard, je suis persuadé qu'il serait plus judicieux pour les pays en développement de se montrer plus sélectifs à l'égard des mouvements de capitaux à court terme et d'adopter une attitude plus encourageante à l'égard des investissements étrangers directs, afin de se protéger de l'impact des crises financières mondiales. J'espère que les institutions de l'OIC qui fournissent un précieux travail, nous éclaireront afin que ces appréciations puissent avoir une plus grande utilité.

Honorables membres du Comité de Suivi,
Honorables Délégués,

Le COMCEC, en sa qualité de forum, où les développements de l'économie mondiale sont suivis, les risques et les opportunités qu'ils présentent pour nos économies sont évalués, se doit d'intensifier ses efforts afin d'assurer le rapprochement au sein du monde islamique dans les domaines économique et commercial. Nous nous devons d'accélérer et de mettre en œuvre les projets visant à lever les obstacles, qui se dressent devant le commerce et les investissements et renforcer la coopération entre les pays membres.

Dans ce cadre, il est clair que de nouvelles opportunités doivent être recherchées visant à explorer les possibilités d'augmenter les investissements du secteur privé. Je n'ai pas de doute que les honorables membres du Comité et les

institutions de l'Organisation de la conférence islamique intensifieront leurs efforts sur le thème du secteur privé, qui est un des plus importants points de l'ordre du jour de la vingtième année du COMCEC .

Honorables membres du Comité de Suivi,
Honorables délégués.

Il est satisfaisant de constater que certains projets qui sont inscrits à l'ordre du jour du COMCEC qui entre dans sa vingtième année, sont en phase de mis en œuvre.

Le premier de ces projets vise à développer le commerce entre les pays membre de l'OCI, qui constitue un des objectifs prioritaires du COMCEC. L'Accord-cadre du Système de préférences commerciales entre les pays islamiques est entré en vigueur après sa ratification par un nombre suffisant d'Etats.

Dans ce cadre, le premier tour des négociations a commencé à la réunion du Comité de négociations commerciales qui s'est tenu à Antalya au mois d'avril de cette année. Cette évolution qui témoigne de notre volonté de développer le commerce entre nos pays, nous offre une opportunité historique. Un progrès considérable sera enregistré dans les relations commerciales et économiques entre nos pays à l'issue de ces négociations.

La première réunion du Comité de négociations commerciales a déterminé la stratégie des négociations qui seront entreprises par les Etats, dans le but de libéraliser le commerce. J'ai la ferme conviction que les prochaines réunions du Comité de négociations commerciales se dérouleront avec autant d'harmonie et d'efficacité. Je voudrais saisir cette occasion pour inviter tous les Etats membres à prendre part à ces négociations, qui sont engagées en tant que projet du COMCEC et qui sont ouvertes à toute la communauté de l'OCI.

J'ai grand plaisir à annoncer que la Turquie accueillera les deuxième, troisième et quatrième réunions du premier tour des négociations commerciales qui se tiendront

jusqu'en avril 2005 au sein du COMCEC. Mon gouvernement déploiera tous ses efforts afin que ces négociations puissent se finaliser de la meilleure façon.

Un autre sujet de coopération inscrit à l'ordre du jour du COMCEC et qui entre dans une phase positive, concerne le Mécanisme de mise en œuvre du Plan d'Action. Comme vous le savez, le Plan d'action de l'OCI est le document de base, qui comporte les domaines et les objectifs de coopération économique et commerciale du COMCEC. La mise en œuvre des objectifs et des principes inscrits dans ce document de base visant à développer et à renforcer la coopération entre les pays frères et à rendre opérationnel le Plan d'action est notre désir le plus cher. Dans ce contexte le développement du mécanisme de mise en œuvre du Plan d'action à la lumière des expériences acquises revêt une importance toute particulière. A cet égard, il est indispensable de poursuivre les travaux entamés et de constituer le mécanisme et l'infrastructure institutionnelle qui permettront d'orienter notre coopération vers des objectifs plus avancés à la lumière des conditions actuelles. Par conséquent, il est impératif que la question d'activation du Plan d'action préserve sa place prioritaire dans notre ordre du jour.

Bien que de nombreux projets de coopération aient été proposés au COMCEC dans le cadre du Plan d'action, nous sommes confrontés à de sérieux problèmes quant à leur réalisation. Nous avons grand besoin de faire fonctionner de manière efficace le mécanisme requis pour leur mise en œuvre. Il est capital de procéder à une évaluation technique des projets présentés au COMCEC, d'assurer le soutien financier pour les études de faisabilité et de créer une structure qui assurerait le suivi de la mise en œuvre du projet, se qui mènera à l'accélération du mécanisme de mise en œuvre.

Je remercie le Secrétariat Général et les institutions affiliées de l'OCI ainsi que la Banque islamique de développement pour la précieuse contribution qu'ils ont apportée à ce processus et je reste convaincu que leur soutien se poursuivra également dans l'avenir.

Honorables membres du Comité de Suivi
Honorables Délégués,

Un autre point qui mérite l'attention dans le cadre du développement du commerce intra-OCI concerne la mise en valeur des opportunités existantes dans les domaines du commerce et du transport entre les pays membres et l'engagement d'un débat sur les problèmes posés dans ces domaines. D'ailleurs, il est convenu que lors de la Session du COMCEC, une séance d'échanges de vue soit consacrée à la Facilitation du Commerce et des Transports. A cet égard, le Centre de Développement du Commerce Islamique organisera dans le courant de l'année, une réunion qui sera accueillie par le Pakistan. Je suis convaincu que cette réunion sera fructueuse et couronnée de succès. Les résultats de cette réunion fourniront d'importantes données pour la séance d'échanges de vues de la vingtième Réunion du COMCEC.

La protection de la paix et de la stabilité dans notre région passe par la garantie du développement économique et par l'amélioration du niveau de bien-être des individus. Dans cette perspective, le gouvernement turc contribuera aux efforts de développement et de bien-être et continuera à soutenir toutes initiatives destinées à renforcer la coopération.

Pour conclure, je voudrais vous rappeler la Session de novembre de COMCEC, qui célèbre cette année son vingtième anniversaire. J'espère que les sessions spéciales qui seront organisées à l'occasion de cette réunion et consacrées à la croissance des investissements et du commerce ainsi qu'au développement du secteur privé, ouvriront de nouveaux horizons à nos efforts de coopération et de développement. J'attends la participation active et la contribution des pays membres, du Secrétariat Général et des institutions subsidiaires et affiliées du COMCEC à ses activités.

Je saisis cette occasion pour vous présenter mes salutations distinguées et mes meilleurs vœux de succès dans vos travaux.

- IV -

MESSAGE DE
S.E. DR ABDELOUAHED BELKEZIZ,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 11 mai 2004)

**MESSAGE DE
S.E. DR ABDELOUAHED BELKEZIZ,
SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE**

**Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 11 mai 2004)

Excellence Mr. Président SEZER
Honorables Délégués.
Distingués hôtes,

Assalamou Alaykoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatou

J'aimerais, tout d'abord, rendre un hommage particulier à S. E. Monsieur Ahmet Necdet Sezer, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, pour la sagesse et le talent avec lesquels il préside aux destinées du COMCEC.

J'aimerais, en outre, dire notre profonde gratitude et notre appréciation au gouvernement de la République de Turquie pour les excellentes dispositions prises en prévision de cette importante rencontre. Qu'il me soit également permis d'adresser mes compliments sincères à tous les délégués et participants à la 20^{ème} réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

La présente réunion intervient à un moment où d'importants développements se sont produits au niveau de l'OCI avec un impact certain sur l'accroissement des échanges intra-communautaires. Je me réfère, en l'occurrence, au démarrage du 1^{er} tour de négociations commerciales dans le contexte de l'Accord Cadre sur le système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI. La toute première réunion s'est déroulée à Antalya du 6 au 9 avril 2004. C'est une phase importante pour le COMCEC dans sa mission de promotion de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. J'espère que ce Comité dressera un bilan positif de la situation et fera

les recommandations nécessaires à la prochaine réunion du COMCEC, en novembre prochain.

J'espère également que les résultats positifs obtenus à la 1^{ère} réunion du comité de négociations commerciales nous permettront de passer rapidement et efficacement à la phase ultérieure dans ces négociations.

La promotion des échanges commerciaux intra OCI, telle qu'envisagée par le Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale, aura également reçu une forte impulsion avec le démarrage des négociations commerciales. J'aimerais réitérer ici les appels lancés par les précédents sommets islamiques et sessions de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères aux Etats membres, qui n'auraient pas encore signé ou ratifié l'Accord Cadre, à le faire le plus tôt possible. Il serait, en effet, extrêmement souhaitable que tous les Etats membres adhèrent à ce système de préférences commerciales pour le bénéfice commun de notre Oummah.

J'aimerais, également, me référer aux importantes statuts et accords, dont l'Accord Cadre sur le système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI, qui ont été élaborés sous l'égide de l'OCI, dans le but de promouvoir la coopération économique intra communautaire. Je voudrais à ce propos, exhorter les Etats membres à signer et ratifier ces accords et statuts, qui sont à même de nous fournir le cadre dont nous avons tant besoin pour promouvoir la coopération économique intra OCI ainsi que les investissements et les joint-ventures.

La concurrence de plus en plus féroce et la marginalisation progressive des économies vulnérables en termes de commerce international, constituent une importance toile de fond qui montre combien Il est crucial pour les Etats membres de l'OCI de coordonner leurs positions. Il est à noter à cet égard que le COMCEC continue d'attacher l'importance qu'elle mérite à cette question.

Concernant la mise en œuvre du Plan d'Action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale, on se souvient qu'à sa dernière session, le COMCEC avait entériné le mécanisme supplémentaire développé par le Bureau de Coordination du COMCEC, en collaboration avec le Secrétariat général, la Banque islamique de Développement, le Centre islamique de Développement du Commerce, la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie et d'autres institutions concernées. Il reste seulement à espérer que ce mécanisme ouvrira la voie à une approche innovatrice du sujet, à savoir comment

mettre en œuvre le Plan d'Action. J'espère que ce Comité de suivi pourra adopter les recommandations nécessaires à ce sujet à l'attention de la 20^{ème} session du COMCEC.

Le développement industriel est l'un des domaines de priorité identifiés par le Plan d'Action. Les PME constituent, de fait, l'ossature même du tissu industriel dans la plupart des pays de l'OCI, où elles contribuent grandement à la croissance et à l'emploi. A ce titre, elles peuvent être considérées comme le principal levier du développement industriel de ces pays. Il y a, en l'occurrence, un besoin impérieux de renforcer le réseau des PME en créant un environnement propice aux affaires, en améliorant les qualifications et en suscitant une meilleure gestion de l'information relative aux marchés. Je suis heureux de noter à cet égard que le Groupe de Travail que l'OCI avait constitué pour promouvoir un programme de dynamisation des PME a déjà tenu trois réunions, la première à Dhaka en janvier 2002, la seconde à Maputo en mai 2003 et la troisième à Lahore en mars 2004.

J'espère que tout cela aboutira incessamment à l'adoption d'un programme concret pour la promotion des petites et moyennes entreprises dans les Etats membres.

Pour terminer, laissez-moi vous exprimer ma ferme conviction que la réunion du Comité de suivi ne manquera pas de déboucher sur des résultats fructueux.

Je vous souhaite le plein succès dans vos travaux.

Wassalamou Alaykoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatou

- V -

DISCOURS DU CHEF
DE LA DELEGATION DE L'ETAT DU KOWEÏT

Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 11 mai 2004)

Original : Arabe

**DISCOURS DU
CHEF DE LA DELEGATION DU KOWEÏT**

**Vingtième Réunion du Comité de Suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 11 mai 2004)

Bismillah Al Rahmane Al Rahim

Président distingué,
Chefs de délégations distingués,
Frères et sœurs membres de délégations.

Assalamu Alaicum wa Rahmatullahi wa Barakatuh.

Je voudrais, tout d'abord, exprimer au nom du groupe arabe mes sincères remerciements et ma gratitude à la république de Turquie, président et peuple pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux qui nous a été réservé et pour l'excellente organisation des préparatifs qui contribueront, s'il plaît à Dieu, à mener à bien nos travaux.

Monsieur le président,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour examiner un ordre du jour chargé de sujets qui requièrent davantage d'action constructive et de coopération fructueuse. Le Choix par le COMCEC du thème « Facilitation du commerce et du transport parmi les pays membres de l'OIC » comme question axiale pour l'échange de vues et des expériences de nos pays sur les meilleurs moyens pour faciliter le commerce entre les pays membres et promouvoir l'échange des biens et des services est un choix judicieux permettant l'expansion de l'inter-commerce et l'amélioration des niveaux de développement des pays membres pour accéder aux marchés mondiaux.

Monsieur le président;
Chers frères et soeurs.

Le COMCEC accorde un intérêt particulier à l'appui du secteur privé en tenant compte que la promotion de ce secteur est l'une des politiques économiques les plus importantes adoptées par nos pays. A cet égard, je voudrais exprimer mon appréciation aux efforts déployés par la chambre islamique de commerce et d'industrie pour l'organisation des réunions du secteur privé nous permettant d'identifier les chances d'investissement disponibles au sein des pays membres. Lesdites réunions sont considérées comme première étape indispensable à la conclusion et à la création de projets d'investissement conjoints et mutuels dans les différents domaines. Je voudrais également exprimer ma satisfaction pour le démarrage du 1^{er} cycle de négociations commerciales tenu dernièrement à Antalya du 6 au 9 Avril 2004, espérant la poursuite de telles négociations pour concrétiser les objectifs à atteindre axés sur l'expansion du commerce intra-OCI et la création du marché islamique commun entre les pays membres de l'OCI (intra-OCI).

Je voudrais aussi exprimer mes remerciements et mon estime à la Banque Islamique de développement (BID) pour les efforts qu'elle déploie dans le domaine de la consolidation de l'inter-commerce à travers la tenue des réunions consultatives entre les pays membres et l'assurance de l'assistance technique nécessaire pour la coordination de leur position face aux questions débattues au sein de l'organisation mondiale du commerce (OMC) pour en tirer le maximum de profit et éviter autant que possible les conséquences néfastes des négociations.

En conclusion, je réitère mes remerciements et ma considération au gouvernement turque pour l'accueil qui nous a été réservé et les préparatifs qu'il a entrepris pour mener à bien cette réunion en souhaitant à vos travaux le plein succès.

Wassalamu alaykoum wa rahmatoullahi wa barakatouh.

- VI -

DISCOURS DU
CHEF DE LA DELEGATION
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN

Vingtième Réunion
du Comité de Suivi du COMCEC

(Istanbul, 11 mai 2004)

Original : Anglais

**DISCOURS DE S.E. M. SHER AFGAN KHAN
AMBASSADEUR DE PAKISTAN AUPRES DE LA TURQUIE
ET CHEF DE LA DELEGATION PAKISTANAISE AU NOM DU GROUPE
ASIATIQUE A LA 20^{EME} REUNION DU COMITE DE SUIVI PERMANENT DE
COOPERATION ECONOMIQUE
ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE**

(Istanbul, 11 mai 2004)

M. le Premier Ministre,
M. le Secrétaire Général Adjoint,
Honorables Délégués, Honorables Représentants des Organisation affiliées à l'OCI et l'ONU.

Mesdames et Messieurs.

1. J'ai le plaisir en tant que chef de délégation de la République Islamique de Pakistan de m'adresser à cette assemblée au nom du groupe asiatique de l'OCI afin d'exprimer notre profonde gratitude au Gouvernement de la République de Turquie pour leur généreuse hospitalité ainsi qu'au Secrétariat du COMCEC pour les excellents préparatifs de cette vingtième réunion du Comité de suivi du COMCEC à Istanbul.

2. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à SE. M. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie, et le Secrétaire Général de l'OCI pour avoir évoqué dans leur message de nouvelles idées. Je rends également hommage à votre excellence, M. le vice Premier Ministre, pour avoir participé à la séance inaugurale de la 20^{ème} Réunion du Comité de suivi du COMCEC et partagé avec nous des réflexions considérables desquels nous pouvons tirer profit. Je suis convaincu que l'appel du Président SEZER à l'intégration des turcs chypriotes jouisera de l'énorme appui de l'OCI.

M. le Président, Distingués délégués, Mesdames et Messieurs,

3. Comme vous vous rappelez, au cours de la 19^{ème} session du COMCEC, LES Honorables Ministres et les chefs de délégations ont évoqué dans leurs discours que les Etats Membres de l'Organisation relèvent plusieurs défis particulièrement « L'impact du commerce électronique et l'utilisation des technologies de l'information pour la promotion et le développement du commerce Intra-OCI ». Les suggestions, propositions et recommandations évoquées au cours de la 19^{ème} session étaient d'une grande utilité et intervenaient à un moment propice. Elles ont mis l'accent sur le besoin urgent d'utiliser le commerce pour développer le e-commerce et les relations commerciales entre les pays islamiques. Il existe un grand besoin de moderniser nos systèmes pour rattraper les développements mondiaux et relancer nos relations économiques et commerciales.

4. Nous espérons que les délibérations de la présente session aboutiront à des recommandations importantes qui nous aideraient à trouver des solutions aux défis que relève la Ummah islamique et appuyer le mandat du COMCEC.

En fait la question qui préoccupe les pays musulmans est de renforcer de façon coordonnée leurs relations commerciales afin que le monde islamique devienne un acteur important dans le monde du commerce et des relations économiques et ne reste pas marginalisé.

5. Le dixième sommet de l'OCI, tenu en Malaisie, avait déjà abordé la question de "rajeunir" et de restructurer l'OCI. Comme l'a déjà proposé le Président Pervez Musharraf dans son discours au dixième sommet, l'élaboration d'une nouvelle vision dynamique pour l'OCI nous permettrait de mettre en place une stratégie et un plan d'action qui aiderait la Ummah à relever les défis du 21^{ème} siècle en fonction de nos traditions caractérisées par la tolérance et le respect de la liberté et de la valeur de l'homme. Nous formulons l'espoir que les délibérations de la 20^{ème} réunion du Comité de suivi du COMCEC aboutissent à des recommandations concrètes à cet égard et

facilitent la mise en application de l'appel lancé par le 10^{ème} sommet de l'OCI notamment dans les domaines du commerce et de l'investissement.

6. Au nom du groupe des pays asiatiques je voudrais renouveler mes remerciements sincères aux organisateurs de cette conférence et au gouvernement turc pour les excellentes dispositions entreprises pour organiser cette réunion.

- VII -

ORDRE
DU JOUR DE LA VINGTIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

(Istanbul, 11-13 mai 2004)

Original: Anglais

**ORDRE DU JOUR
DE LA VINGTIEME REUNION DU
COMITE DE SUIVI DU COMCEC
(Istanbul, 11-13 mai 2004)**

1. Session Inaugurale
 - Discours Inaugural du Président du Comité de Suivi
 - Discours du Secrétaire Général de l'OCI
 - Discours des Chefs de Délégation
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Rapport de Base du Secrétariat Général de l'OCI
4. Evaluation de la mise en oeuvre du Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique et Commerciale parmi les pays membres de l'OCI
 - Rapport du Secrétariat général de l'OCI
 - Rapport du Comité de Session
5. Rapport de la BID et CIDC sur l'expansion du Commerce intra-OCI
6. Proposition sur les arrangements des paiements commerciaux or-basés (APCO) pour la promotion de commerce intra-OCI
7. Rapport du Comité de Négociation Commerciale pour Etablir le Système Préférentiel de Commerce parmi les pays Membres de l'OCI
8. Questions Relatives aux activités de l'Organisation Mondiale du Commerce
9. Rapport de la CICI sur la préparation de onzième réunion de secteur privé parmi les pays membres de l'OCI
10. Rapport du CIDC sur les foires commerciales islamiques
11. Promotion de Coopération des Bourses des Pays Membres de l'OCI
12. Préparations pour l'Echange de vues sur "Facilitation du commerce et des transports dans les Etats membres de l'OCI » qui sera organisé pendant la Vingtième Session du COMCEC
13. Projet d'Ordre du jour de la Vingtième Session du COMCEC
14. Arrangements pour la commémoration de 20^{ème} Anniversaire du COMCEC
15. Questions Diverses
16. Adoption du Rapport
17. Fin de la Réunion

- VIII -

RAPPORT DE BASE DU
SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'OCI

Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 11-13 mai 2004)

**RAPPORT
DU SECRETARIAT A LA
20EME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR
LA COOPÉRATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE
(COMCEC)**

**ISTANBUL REPUBLIQUE DE TURQUIE
11-13 MAI 2004**

I- INTRODUCTION:

Depuis que les activités de l'Organisation de la Conférence Islamique ont été élargies aux questions économiques lors de la 2^{ème} Conférence Islamique au Sommet, tenue à Lahore en 1974, plusieurs initiatives ont été prises pour catalyser et impulser la coopération économique entre les Etats membres. Un certain nombre de conférences ministérielles ont été tenues dans divers secteurs. Une large panoplie d'instruments juridiques a été développée en vue de mettre en place un cadre approprié pour la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI. C'est ainsi que la 3^{ème} Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah Al-Moukarramah/Taef en 1981, a créé le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) et l'a investi de la mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'OCI dans les domaines de l'économie et du commerce. Un ensemble d'organes subsidiaires et d'institutions spécialisées et affiliées ont été créés en vue du renforcement de la coopération économique entre les Etats membres.

L'objet de ce rapport est de fournir des informations de base actualisées sur ces initiatives et ce, sur les trois grands volets, notamment :

- Le développement de la coopération économique et commerciale,
- L'état des signatures et des ratifications des statuts et accords.

II - DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

a) Coopération pour la promotion du commerce entre les Etats membres de POCI :

Au cours de la première session du COMCEC, tenue en novembre 1984, les ministres du Commerce des Etats membres de l'OCI se sont retrouvés pour explorer les voies et moyens de renforcer la coopération dans le domaine du commerce. Ils ont identifié un certain nombre de priorités dans le domaine du commerce et ont adopté une résolution sur la «réalisation du programme à court terme de développement du commerce entre les Etats membres de l'OCI». La résolution est assortie de recommandations portant sur la mise en place d'un certain nombre de projets/programmes.

Lors de sa première session, le COMCEC a examiné et approuvé les propositions relatives à l'élaboration de trois programmes financiers multilatéraux destinés à promouvoir le commerce entre les Etats membres. Il s'agissait d'un Programme de financement à plus long terme du commerce, d'une société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation et d'une Union islamique multilatérale de compensation. Le progrès enregistré dans la mise en place et dans le fonctionnement de chacun de ces programmes de même que les autres efforts visant au renforcement du commerce intra-OCI sont résumés ci-dessous:

i) Programme de financement des exportations :

Suite à son approbation par le COMCEC, le Programme de financement à plus long terme du commerce a été approuvé par la 10^{ème} réunion annuelle de la Banque islamique de Développement tenue à Amman, Jordanie, en mars 1986. Récemment, l'intitulé de ce programme a été modifié de telle sorte qu'il s'appelle désormais: Programme de financement des exportations (PFE).

Ce programme, devenu opérationnel en 1408H, vise à promouvoir l'exportation des produits non conventionnels aussi bien entre les Etats membres de l'OCI qu'entre eux et les Etats non membres et ce, en dégagant les fonds nécessaires pour le court et le moyen termes. Les délais de paiement des crédits accordés dans le cadre de ce programme variaient au départ entre 6 et 60 mois pour les exportations des Etats membres participant au Programme vers tout autre Etat membre de l'OCI. Cette période est maintenant allongée à dix ans pour les biens d'équipement tels que les navires, les machines, etc. A la fin de l'année 1418H, 24 Etats membres ont adhéré au Programme. Chacun des Etats membres qui participent à ce programme dispose d'une ou de plusieurs agences nationales chargées de la coordination des actions visant à promouvoir le financement des opérations d'exportation dans leurs pays respectifs.

A la fin de l'année 1422H, le montant total du capital souscrit par les Etats membres du Programme s'élevait à 317 millions de Dinars islamiques dont 167 millions ont été libérés. La Banque islamique de Développement a contribué au programme pour un montant de 150 millions de Dinars islamiques dont la moitié a déjà été libérée. Ainsi, le capital libéré s'élève à 133.50 millions de Dinars islamiques

Le programme avait été conçu au départ pour financer les exportations d'un Etat membre à l'autre. Cependant, pour élargir le cadre du programme et promouvoir les exportations des Etats membres, le Conseil des directeurs exécutifs de la Banque islamique de Développement, a amendé le Programme en 1417H pour permettre l'exportation vers les pays membres de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE). En élargissant ainsi le champ du programme, on espère créer un plus grand marché pour les exportations des Etats membres.

Depuis la mise en place du Programme et jusqu'à la fin de l'année 1422H, le montant net des crédits approuvés s'est élevé à la somme de 1176,2 millions de dollars américains pour des opérations en faveur de 19 pays membres exportateurs. Durant l'exercice 1423 H, le montant global approuvé a été de 227,2 millions de dollars pour 21 opérations.

Les Etats membres sont vivement encouragés par le COMCEC à souscrire à ce projet pour bénéficier du financement et optimaliser leurs recettes à l'exportation.

ii) La Société islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation :

La Société islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'exportation (SIACE) est une filiale de la Banque islamique de Développement. Créé en 1994 avec un capital de 100 millions de Dinars islamiques (150 millions de dollars des Etats unis d'Amérique), ses activités ont démarré en 1995. Les Etats membres de la Société sont ceux de la Banque islamique de Développement et de l'Organisation de la Conférence islamique qui ont signé et ratifié ses statuts et libéré leur souscription à son capital. La Banque islamique de Développement a souscrit 50% de ce capital et la majorité des Etats membres de l'OCI ont signé les statuts de la Société et se trouvent à différentes phases du parachèvement des procédures d'adhésion. (A ce jour, 29 Etats sont membres de la Société).

L'objectif de la SIACE est d'élargir le cadre des transactions commerciales et le flux des investissements au niveau des Etats membres de l'OCI. La SIACE fournit les prestations ci-après :

- (i) l'assurance et la réassurance des crédits à l'exportation pour couvrir le non-paiement des créances d'exportation découlant de risques commerciaux (l'acheteur) ou non commerciaux (pays) et ;
- (ii) l'assurance et la réassurance des investissements contre les risques des pays, notamment ceux liés aux restrictions en matière de transfert de devises, à l'exportation, à la guerre, aux conflits civils et à la violation de contrats.

A la fin de l'année 1423 H, le nombre global des polices en vigueur s'élevait à 70.

Au cours de l'exercice 1422 H, la compagnie a établi 23 nouvelles polices de crédit à l'exportation et en a renouvelé 55 autres ainsi qu'une (1) police d'assurance investissement. Les engagements approuvés par la compagnie durant l'exercice 1423 H ont atteint 265 millions de dollars. A la fin de l'exercice 1423 H, le montant des encours de la société a atteint 126 millions de dollars.

La SIACE a poursuivi la mise en œuvre de ses stratégies de promotion en organisant, à l'échelle nationale et internationale, des séminaires de promotion et de présentation, des visites de suivi dans les Etats membres et des rencontres avec des exportateurs et des banquiers.

iii) Union Islamique Multilatérale de Compensation :

A la demande du COMCEC, la Banque islamique de Développement a étudié le projet. La 8^{ème} session du COMCEC, tenue en 1992, a pris note avec appréciation de la finalisation, par la Banque, de "l'Accord relatif à l'Union islamique Multilatérale de Compensation". Elle a approuvé l'accord dans le principe et a fait sienne les recommandations adoptées par les Gouverneurs des Banques centrales et des autorités monétaires des Etats membres réunis au Caire en 1990.

La 10^{ème} session du COMCEC tenue du 22 au 25 octobre 1994 à Istanbul a, entre autres, invité les Etats Membres à examiner la possibilité d'élaborer des accords de compensation entre eux, à condition que ces accords soient flexibles quant à la gamme des produits qu'ils couvrent, que l'adhésion soit volontaire, et que ces accords soient conclus entre les sous-groupes d'Etats Membres désireux d'y participer, avec pour ultime objectif la création d'une Union islamique Multilatérale de Compensation.

iv) Création d'un réseau d'informations commerciales :

La 1^{ère} session du COMCEC, tenue en 1984, a adopté une résolution demandant la création d'un réseau d'informations commerciales pour les Etats membres, afin de faciliter la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations commerciales au profit des usagers. Le Centre islamique pour le Développement

du Commerce (CIDC) a été chargé d'entreprendre une étude de faisabilité sur les modalités d'un tel réseau. L'étude préparée a été soumise à la 2^{ème} session du COMCEC. Un groupe d'experts a été créé pour revoir l'étude de faisabilité dans le but de mettre en place un "système de bases de données" sur les informations commerciales concernant les Etats membres de l'OIC et d'assurer une utilisation optimale des moyens dont disposaient déjà les Etats membres.

Le CIDC a finalisé la conception des bases de données et tous les modules sont déjà prêts et opérationnelles. Cette base de données est pratiquement identique au modèle de base de l'OICIS-NET agréé par la Banque islamique de Développement. La diffusion des informations s'effectue par les moyens habituels (courrier, fax, Tijaris). Il est également possible de diffuser ces informations sur le support CD-ROM ainsi que par les consultations à distance à travers l'Internet ou le système de communication de l'OICIS-NET qui peut être utilisé aussitôt après son entrée en fonction. Il convient de noter que le CIDC dispose d'un site sur le réseau Internet à l'adresse suivant: www.icdt.org.

La 19^{ème} session du COMCEC a recommandé aux Etats membres d'utiliser pleinement cette facilité.

v) **Foires commerciales islamiques** :

Les foires commerciales islamiques sont régulièrement organisées par le Centre islamique de Développement du Commerce en collaboration avec le ministère concerné dans les pays hôtes et avec le soutien de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie (CICI). Ces foires jouent un rôle très important dans le renforcement des échanges intra-OIC et ce, en mettant en contact les entreprises et les hommes d'affaires et en faisant connaître leurs produits. A ce jour, neuf (9) foires ont été organisées avec succès

La 9^{ème} foire commerciale islamique a été organisée du 21 au 26 décembre 2002, à Sharjah, Emirats Arabes Unis, en collaboration avec la CICI et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah. Le Royaume de Bahrain a offert d'accueillir la 10^{ème} foire commerciale islamique en l'an 2004. Les Etats membres sont vivement encouragés à participer de façon active à ces foires islamiques.

Les lois et règles devant régir La Foire Islamique du Commerce, établies par le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) ont été adoptées par la 18^{ème} réunion du COMCEC. La mise en application de ces règles ne pourra que promouvoir le rôle des foires islamiques commerciales.

vi) **Coopération entre les secteurs privés des Etats membres de l'OIC** :

L'une des principales préoccupations du COMCEC est le développement du secteur privé dans le monde islamique. La 9^{ème} session du COMCEC a convenu d'adopter une approche flexible en ce qui concerne le rôle que le secteur privé

pourrait jouer dans les activités globales du COMCEC. La décision de tenir annuellement et de manière régulière des réunions du secteur privé avant les sessions du COMCEC est une mesure importante destinée à soutenir le secteur privé dans les Etats membres. Ces réunions regroupent les entrepreneurs et les entreprises d'affaires des Etats membres en vue de développer des projets d'investissement conjoints et de réfléchir sur leur mise en œuvre au niveau des Etats membres de l'OCI. A ce jour, dix réunions du secteur privé ont été tenues avec succès.

La 10^{ème} réunion du secteur privé s'est tenue du 24 au 26 octobre 2003 à Téhéran, en République islamique d'Iran.

Au cours des réunions du secteur privé, divers accords et contrats ont été négociés et signés entre des hommes d'affaires des Etats membres de l'OCI. Cependant, en dépit des efforts déployés par la CICI, la mise en œuvre des recommandations formulées par les réunions annuelles du secteur privé ainsi que les accords et contrats signés lors de telles réunions n'est pas encore satisfaisante. Pour cela, le COMCEC a décidé de mettre sur pied un Comité dans le but d'assurer une mise à exécution plus efficace des recommandations du secteur privé. La CICI a été désignée comme point focal en raison des travaux dudit comité.

vii) Echange de vues lors des sessions annuelles du COMCEC :

La 10^{ème} session du COMCEC avait convenu d'inscrire à l'ordre du jour des prochaines sessions du COMCEC, un point à part permettant aux participants d'échanger des points de vues sur les problèmes économiques du monde contemporain et pouvant intéresser les Etats membres. Depuis lors, des séances d'échanges de vues se sont tenues sur les thèmes ci-après:

(1) les implications des négociations commerciales du cycle d'Uruguay et de la création de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) pour le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI (11^{ème} session du COMCEC) ; (2) les expériences des Etats membres de l'OCI en matière de privatisation (12^{ème} session du COMCEC) ; (3) les implications des groupements économiques régionaux, en particulier l'Union européenne, pour les économies des Etats membres (13^{ème} session du COMCEC) ; (4) le commerce intra-OCI, les investissements, la stabilisation économique et les réformes structurelles dans les Etats membres (14^{ème} session du COMCEC) ; (5) le développement des ressources humaines pour une croissance économique durable et les progrès réalisés dans les Etats membres (15^{ème} Session du COMCEC) ; (6) Le renforcement des petites et moyenne entreprises confrontées à la mondialisation et à la libéralisation (16^{ème} session du COMCEC) ; et (7) les effets des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres (17^{ème} COMCEC). (8) « Les investissements du secteur privé dans les Etats membres et le rôle de la Banque islamique de Développement » (18^{ème} COMCEC) et (9) l'impact du

commerce électronique et le recours à la technologie de l'information dans la promotion et le développement du commerce intra-OCI (19^{ème} COMCEC).

« Le commerce et la facilitation du transport entre les Etats membres de l'OCI » a été retenu lors de la 19^{ème} COMCEC comme thème pour les échanges de vues à la 20^{ème} session du COMCEC. A la diligence du COMCEC, le CIDC, la CICI et l'OAIA organiseront, de concert avec d'autres institutions de l'OCI comme la BID et le SESRTCIC, un atelier sur ce thème au cours de l'année 2004 au Pakistan. Les conclusions de cet atelier seront présentées à la 20^{ème} session du COMCEC pour servir d'introduction aux échanges de vues.

La récente entrée en vigueur de l'accord-cadre sur le système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI à la suite de sa ratification par plus de dix Etats membres a marqué un jalon important dans les efforts déployés par l'OCI en vue d'étoffer les échanges intra-communautaires. La 19^{ème} session du COMCEC a adopté la Déclaration ministérielle relative au démarrage du 1^{er} tour de négociations commerciales entre les Etats membres ayant ratifié l'accord-cadre. De son côté, le CIDC a organisé une réunion de groupe d'experts sous les auspices du COMCEC du 24 au 26 juin 2003 à Casablanca en vue de débayer le terrain pour le 1^{er} tour des négociations. En tant que pays hôte, la Turquie a annoncé que ce premier round aura lieu à Antalaya du 6 au 9 avril 2004. Les négociations commerciales pourraient, espère-t-on, être élargies ultérieurement à tous les Etats membres de l'OCI qui auront ratifié entre-temps l'accord-cadre.

b) Coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole :

Le problème de la sécurité alimentaire n'est toujours pas résolu dans un certain nombre d'Etats membres de l'OCI, notamment en Afrique. Le Secrétariat général, en coopération avec la Banque islamique de Développement, la Banque africaine de Développement et le gouvernement du Sénégal, avait organisé un symposium sur la sécurité alimentaire dans les pays islamiques au mois de décembre 1991, à Dakar, République du Sénégal, en marge de la Sixième session de la Conférence Islamique au Sommet. Le 6^{ème} Sommet, après avoir examiné le rapport du Symposium de Dakar, a adopté une déclaration portant sur la « Décennie de la Sécurité Alimentaire » dans les Etats membres de l'OCI, par laquelle il a, entre autres, lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils apportent des ressources supplémentaires aux institutions financières concernées pour leur permettre d'accroître leur assistance aux Etats africains membres de l'OCI en vue de la mise en oeuvre diligente et efficiente de leur stratégie nationale en matière de sécurité alimentaire. Un Comité ad hoc de Suivi, établi lors du symposium et présidé par le Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique de la République du Sénégal fait de son mieux pour la mise en oeuvre des recommandations du symposium de Dakar. Deux réunions d'experts et deux autres au niveau des hauts responsables ont déjà été tenues. Une mission comprenant des représentants du gouvernement du Sénégal, de la Banque

islamique de Développement et de la Banque africaine de Développement, a déjà visité un certain nombre de pays pour évaluer leurs programmes respectifs dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Le gouvernement de la République Islamique d'Iran a accueilli du 14 au 16 janvier 1995, à Téhéran, la 4^{ème} Conférence Ministérielle sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole. Elle a adopté une Déclaration soulignant la nécessité d'explorer les voies et moyens d'accroître la production agricole et a décidé de procéder, périodiquement, à l'examen de la situation de la sécurité alimentaire dans tous les Etats membres de l'OCI.

Le gouvernement de la République arabe d'Egypte a offert d'accueillir une réunion de Groupe d'experts sur l'alimentation, l'agriculture et le développement rural. Le Secrétariat général de l'OCI est en contact avec le gouvernement du pays hôte pour arrêter la date de la réunion.

Il convient de noter que le Secrétariat général de l'OCI a pris activement part, cinq ans plus tard, au Sommet Mondial de l'Alimentation, tenu au siège de la FAO, à Rome, en juin 2002. De plus est, lors de la Réunion générale ONU-OCI, ayant eu lieu à Vienne, en juillet 2002, l'OCI et la FAO sont convenues de renforcer la coopération entre elles, inter alia, dans les domaines ci-après:

Elaboration et mise en oeuvre du programme de sécurité alimentaire, aux plans national et régional;
Réhabilitation et reconstruction du secteur agricole tant en Afghanistan qu'en Palestine.

c) Coopération dans le domaine de l'industrie :

Conformément aux décisions arrêtées par la Troisième Consultation Ministérielle sur la coopération industrielle, tenue en 1987, la Banque islamique de Développement a organisé, en novembre 1987 à Djeddah, une réunion du "groupe de travail sur la promotion de projets conjoints" qui a examiné dans le détail le mécanisme de promotion de ce genre de projets conjoints entre les Etats membres, tel que préconisé par les Ministres.

La 9^{ème} session du COMCEC, tenue du 1 au 4 septembre 1993 à Istanbul, a invité les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à examiner les recommandations du groupe de travail concernant le mécanisme proposé et à communiquer, au Secrétariat général de l'OCI, leurs points de vue et leurs commentaires à ce sujet afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Consultation Ministérielle. Le COMCEC a, encore une fois, lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils accueillent la 4^{ème} Consultation ministérielle dans le but de finaliser ce projet.

d) Coopération dans le domaine des Transports :

La première réunion des ministres des transports de l'OIC s'est tenue du 7 au 10 septembre 1987 à Istanbul, parallèlement à la troisième session du COMCEC. Convaincus que le secteur des transports est un élément important pour le développement de la coopération économique et commerciale entre les Etats islamiques, les ministres ont décidé de coopérer pour le développement du transport routier, maritime et ferroviaire et pour la promotion de la formation dans le domaine des transports.

La 11^{ème} session du COMCEC, tenue du 5 au 8 novembre 1995 à Istanbul, a exhorté les Etats Membres et les organes concernés de l'OIC à prendre les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées par la première réunion des Ministres du transport des Etats Membres et a invité ces Etats à accueillir la deuxième réunion des Ministres du transport.

Le gouvernement de la République arabe d'Egypte a offert d'accueillir la réunion du groupe d'experts sur le transport initialement prévue du 7 au 9 janvier 2003 au Caire. Le Secrétariat général de l'OIC est en contact avec le pays hôte pour arrêter la nouvelle date de la réunion.

e) Coopération dans le domaine des Télécommunications :

La 1^{ère} session de la Conférence islamique des Ministres des Télécommunications s'est tenue en septembre 1988 à Istanbul, Turquie, concomitamment avec la 4^{ème} session du COMCEC. Quant à la deuxième session, elle s'est tenue du 5 au 8 novembre 1991 à Bandoeng, Indonésie. La première réunion a adopté une importante recommandation portant sur la réduction des tarifs de télécommunication applicables aux organes d'information. Une réunion du groupe d'experts chargés de réfléchir sur les voies et moyens de réduire les tarifs de télécommunication applicables aux organes d'information s'est tenue du 28 au 29 septembre 1993 au Caire.

La 10^{ème} session du COMCEC, tenue du 22 au 25 octobre 1994 à Istanbul, a exhorté les Etats membres et les organes concernés de l'OIC à prendre les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées par la 1^{ère} et la 2^{ème} sessions de la Conférence islamique des Ministres des Télécommunications.

Le gouvernement de la République islamique d'Iran a accueilli du 8 au 11 juillet 1996 à Téhéran, la 3^{ème} session de la Conférence islamique des Ministérielle des Télécommunications. La Conférence a adopté une résolution en 25 points, identifiant les secteurs de coopération ainsi que des recommandations précises portant sur la coopération entre les Etats membres dans le domaine des PTT. Au nombre des grandes actions envisagées par la réunion, on note la création d'une Banque de données sur les experts des PTT et Télécommunications dans les

Etats membres de l'OICIS-NET; la définition d'un mécanisme permettant aux Etats membres de tirer profit des études et des recherches déjà menées par d'autres Etats membres dans le domaine des PTT; l'établissement d'un document actualisé sur la coopération technique et les opportunités de formation existant dans les Etats membres; le recensement des besoins et des possibilités des Etats membres accompagnés d'idées et propositions de projets réalisables ou d'autres activités et la promotion des investissements conjoints pour le développement et la fabrication d'équipements de télécommunications.

La réunion a décidé de créer un comité de suivi pour la mise en œuvre des résolutions de la 3^{ème} session de la réunion ministérielle de l'OCI sur les postes et télécommunications et de convoquer des réunions annuelles au niveau des groupes d'experts ainsi que des séminaires et des symposiums ne serait-ce qu'au niveau régional avec la participation du secteur privé. Elle a, en outre, décidé de tenir la réunion ministérielle sur les postes et télécommunications plus fréquemment, une fois tous les trois ans.

La 12^{ème} session du COMCEC a approuvé le rapport de la réunion ministérielle de l'OCI sur les postes et télécommunications tenue à Téhéran. Le gouvernement de la République du Soudan a offert d'accueillir la 4^{ème} réunion ministérielle sur les postes et télécommunications et l'on s'attend à ce qu'il en fixe la date.

f) Coopération dans le domaine de l'énergie :

La 1^{ère} réunion ministérielle des Etats membres de l'OCI sur l'énergie s'est tenue du 3 au 6 septembre 1989 à Istanbul, Turquie, parallèlement à la 5^{ème} session du COMCEC. Conscients que les questions énergétiques constituent des éléments importants de la coopération entre les Etats membres, les Ministres ont adopté une résolution exhaustive appelant les Etats membres à améliorer le rendement des installations énergétiques, à accélérer les transferts de technologie d'énergie entre eux, à encourager la recherche en matière d'énergies nouvelles et renouvelables et à créer des réseaux interconnectés dans le domaine de l'énergie électrique.

La 10^{ème} session du COMCEC tenue les 24 et 25 octobre 1994 à Istanbul, Turquie, a appelé les Etats membres et les organes concernés de l'OCI à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des résolutions adoptées par la première réunion ministérielle de l'OCI et a invité les Etats membres à accueillir la 2^{ème} réunion ministérielle sur l'énergie. Le gouvernement de la République du Soudan a offert d'accueillir une réunion sectorielle du groupe d'experts sur l'énergie et les mines dont les dates restent à fixer.

g) **Coopération dans le domaine des infrastructures et des travaux publics** :

La première réunion des Ministres chargés des infrastructures et des travaux publics de l'OCI s'est tenue du 6 au 9 octobre 1991 à Istanbul, République de Turquie, parallèlement à la 7^{ème} session du COMCEC. Elle a, entre autres, exhorté les Etats membres à renforcer la coopération dans ce domaine et a demandé qu'une rubrique distincte du budget soit réservée aux travaux publics et aux infrastructures en tant qu'un des secteurs prioritaires du « Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique entre les Etats membres ». Elle a également recommandé de promouvoir les potentialités et projets existant dans ce domaine au sein du système de l'OCI.

La 10^{ème} session du COMCEC, tenue du 22 au 25 octobre 1994 à Istanbul, Turquie, a pris note de la résolution adoptée par la 1^{ère} réunion ministérielle sur les infrastructures et les travaux publics tenue du 6 au 9 octobre 1991 et a lancé un appel à toutes les parties concernées de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des résolutions adoptées par cette 1^{ère} réunion des Ministres des infrastructures et des travaux publics. Elle a pris note de la proposition de la République d'Indonésie relative à la coopération dans le domaine des infrastructures urbaines et du développement rural.

h) **Coopération dans les domaines du travail et de la sécurité sociale** :

La 2^{ème} réunion du groupe d'experts sur le travail et la sécurité sociale, tenue à Kuala Lumpur, Malaisie, en octobre 1984, a mis sur pied deux groupes de travail : l'un, pour mettre au point le "Projet d'accord bilatéral sur la sécurité sociale", et le second pour finaliser, le "Projet d'accord - type bilatéral sur le travail et l'échange de main d'œuvre." Le groupe de travail sur la sécurité sociale s'est réuni à Amman, Jordanie, en 1985 et a mis au point le projet d'accord. La réunion du second groupe de travail sur le travail et l'échange de main d'œuvre s'est tenue à Istanbul, Turquie, du 27 au 29 mai 1989 et a mis au point le projet d'accord.

En faisant parvenir aux Etats membres les rapports du groupe de travail sur le travail et l'échange de main d'œuvre en même temps que le projet d'accord, le Secrétariat général a tenu à les informer que les deux projets d'accord seront soumis à la troisième réunion du groupe d'experts sur le travail et la sécurité sociale pour examen.

Le gouvernement d'Indonésie s'est offert d'accueillir l'atelier international sur l'emploi et l'échange de main d'œuvre. Le gouvernement du Soudan a, de son côté, offert d'accueillir la réunion sectorielle du groupe d'experts sur le développement des ressources humaines. L'on s'attend à ce que les dates de l'une et l'autre réunions soient bientôt fixées.

i) Coopération dans le domaine du tourisme :

La 7^{ème} session de la Conférence islamique au sommet, tenue en 1994 à Casablanca, a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération entre les Etats membres de l'OCI et a adopté pour la 1^{ère} fois, une résolution à part sur la coopération dans le domaine du tourisme. La 23^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres Affaires étrangères, tenue en 1995 à Conakry, a réaffirmé la résolution antérieure et a souligné que le tourisme est un pilier principal du développement économique, de l'échange culturel et du rapprochement entre les nations. Elle a invité les Etats membres à coopérer dans un certain nombre de domaines y compris l'échange d'informations, les événements touristiques et les investissements dans le domaine de l'industrie du tourisme. Les sessions ultérieures de la Conférence islamique au Sommet et de la Conférence islamique des Ministres Affaires étrangères ont adopté des résolutions similaires sur la coopération dans le domaine du tourisme.

Le gouvernement de la République islamique d'Iran a accueilli, du 2 au 4 octobre 2000 à Ispahan, la 1^{ère} session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme. La conférence a souligné l'importance du tourisme comme domaine de coopération entre les Etats membres de l'OCI et le besoin d'avoir une stratégie de coopération active visant à élargir la part de marché du tourisme mondial de ces Etats. Elle a arrêté un certain nombre de domaines de coopération en accordant la priorité au développement de l'infrastructure touristique. Elle a, en outre, décidé la création d'un comité de suivi qui s'est réuni les 27 et 28 août 2001 à Téhéran.

Le rapport du comité de suivi et le communiqué de Téhéran sur le tourisme ont été soumis à la 2^{ème} session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme tenue du 10 au 13 octobre 2001 à Kuala Lumpur. La Conférence a adopté une résolution sur le développement du tourisme et a approuvé le programme d'action de Kuala Lumpur pour le développement et la promotion du tourisme dans les Etats membres de l'OCI. Elle a appelé à la tenue d'une réunion d'un groupe d'experts chargés de réfléchir sur les voies et moyens de mettre en œuvre le programme d'action. La conférence a adressé ses remerciements à la République islamique d'Iran, à la Malaisie et à la République d'Indonésie pour s'être proposés de servir de points focaux respectivement pour les activités relatives à la recherche et à la formation dans le domaine du tourisme, au marketing et aux facilitations en matière de tourisme.

La réunion du comité de suivi de la 2^{ème} Conférence islamique des ministres du Tourisme, s'est tenue à Kuala Lumpur les 5 et 6 septembre 2002. Le comité de suivi a examiné les voies et moyens relatifs à la mise en œuvre du programme d'action de Kuala Lumpur et a listé dans une « matrice » appropriée, une série de mesures pratiques à prendre par les Etats membres, aussi bien individuellement que collectivement.

Le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite a organisé la 3^{ème} Conférence islamique des ministres du Tourisme du 6 au 9 octobre 2002 à Riyad. La conférence a adopté une résolution sur le développement du tourisme et la « déclaration de Riyad ». La 4^{ème} Conférence islamique des ministres du tourisme se déroulera à Dakar, du 13 au 15 décembre 2004.

Le gouvernement de la République islamique d'Iran a offert d'accueillir la première réunion du groupe d'experts sur le tourisme. La date et le lieu de cette réunion devront être confirmés en temps utile par le gouvernement Iranien. Le Secrétariat général est en contact avec le gouvernement hôte pour la tenue de la réunion du groupe d'experts.

j) Coopération technique entre les Etats membres de l'OCI :

La 1^{ère} réunion ministérielle sur la coopération technique s'est tenue en même temps que la 6^{ème} session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) du 7 au 10 octobre 1990 à Istanbul, République de Turquie. Par la suite, cinq réunions des points focaux nationaux de coopération technique des Etats membres ont été organisées à Istanbul, entre 1990 et 1994. Ces réunions ont examiné l'état de la coopération technique entre les Etats membres et ont adopté des recommandations en vue de renforcer cette coopération. Elles ont souligné la nécessité de renforcer les capacités administratives et financières des points focaux nationaux de coopération technique. Les contacts bilatéraux ont permis d'actualiser les programmes de coopération et d'élaborer de nouveaux programmes.

La 21^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et la 9^{ème} session du COMCEC ont recommandé le renforcement de la coopération technique entre les Etats membres en mettant l'accent sur la formation dans les domaines économique, culturel et social et sur la formation des formateurs.

La 10^{ème} session du COMCEC, tenue du 22 au 25 octobre 1994 à Istanbul a, entre autres, noté que la réunion des points focaux de la coopération technique se tenait régulièrement chaque année à Istanbul et a apprécié le soutien apporté par la Turquie et les institutions de l'OCI, telles que la Banque islamique de Développement, le Centre de recherches statistiques, économiques, sociales et de formation des pays islamiques, le Centre islamique de Développement de Commerce et l'Université islamique de technologie. Elle a également appelé les Etats membres et les organes de l'OCI à mettre en oeuvre les résolutions adoptées par la première réunion ministérielle sur la coopération technique tenue du 7 au 10 octobre 1990 à Istanbul.

La République de Turquie a accueilli la réunion du groupe d'experts sur la coopération technologique et technique tenue du 6 au 8 mai 1998 à Istanbul. Les propositions formulées par le groupe et celles soumises ultérieurement par la

République Islamique d'Iran ont été transmises à tous les Etats membres pour action appropriée. Les réponses reçues de certains Etats membres intéressés ont été envoyées au gouvernement de la République de Turquie dans le but de mettre sur pied le comité des projets conformément au mécanisme de suivi et de mise en œuvre du plan d'action.

III. ETAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DES STATUTS ET ACCORDS :

La 10^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet, la 30^{ème} session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères et la 18^{ème} session du COMCEC ont exhorté les Etats membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les divers accords et statuts de l'OCI sur la coopération économique et commerciale, à bien vouloir le faire dans les meilleurs délais. Un tableau actualisé de l'état des signatures et ratifications figure en annexe des six accords et statuts de l'OCI ci-dessous indiqués :

i) Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale :

L'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale a été approuvé par la 18^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres Affaires étrangères tenue en 1397H (1977). Cet accord vise à promouvoir le transfert des capitaux, les investissements et l'échange de données, d'expériences et de connaissances techniques et technologiques entre les Etats membres. Il vise aussi à réserver un traitement équitable et non discriminatoire à ces Etats membres et à prêter une attention particulière aux Etats membres les moins développés. A ce jour, l'accord a été signé par 41 Etats et ratifié par 29. Il est entré en vigueur le 28 avril 1981.

ii) Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements :

L'accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les Etats membres a été adopté par la 12^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres Affaires étrangères tenue en 1401H (1981). Il définit les principes de base de la promotion du transfert des capitaux entre les Etats membres et protège les investissements de ces Etats contre les risques commerciaux, tout en garantissant le transfert des capitaux et de leurs recettes à l'étranger. A ce jour, cet accord a été signé par 30 Etats membres et ratifié par 22. L'accord est entré en vigueur en février 1988.

iii) Accord-cadre sur le système des préférences commerciales :

L'accord-cadre sur le système des préférences commerciales a été approuvé en octobre 1990. Vingt-trois Etats membres l'ont jusqu'ici signé.

Le Secrétariat général a reçu les instruments de ratification de l'accord-cadre sur le système de préférences commerciales de la République Populaire du Bangladesh, le 17 janvier 2004 (13^{ème} ratification). Le nombre de ratifications requis se trouvant désormais réalisé, l'accord est maintenant entré en vigueur. Le COMCEC, lors de sa 18^{ème} session, avait décidé de créer le comité de négociations commerciales qui comprend les pays participants qui ont ratifié l'accord et déclaré des concessions commerciales à négocier.

La République de Turquie a aimablement offert d'accueillir le premier tour des négociations prévues du 6 au 9 avril 2004 à Antalya.

iv) Statuts du Conseil islamique de l'aviation civile :

Les statuts du Conseil islamique de l'aviation civile ont été signés par 16 Etats membres et ratifiés par 9 seulement.

v) Statuts de l'Union des télécommunications des Etats islamiques :

Les statuts de l'Union des télécommunications des Etats islamiques ont été adoptés par la 15^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres Affaires étrangères tenue en 1405 H (1984). Ils ont été signés par treize Etats membres et ratifiés par onze. Ils ne sont pas encore entrés en vigueur, vu l'absence du nombre de ratifications requis.

vi) Statuts de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays islamiques :

La 14^{ème} session du COMCEC a adopté les statuts de l'Institut et a invité les Etats membres désireux de participer à ses activités à signer et à ratifier les statuts de cet institut. A ce jour, six (6) Etats membres ont signé les statuts tandis que 3 Etats membres les ont ratifiés.

IV ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES, INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AFFILIEES DE L'OCI OEUVRANT AU RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE ENTRE LES ETATS MEMBRES

Par souci d'efficacité et pour éviter tout double emploi, le premier rapport ne comporte pas (suivant les dernières directives du COMCEC) un récapitulatif des activités des six organes subsidiaires de l'OCI, et institutions spécialisées et

affiliées oeuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres : SESRTCIC, CIDC, UIT, BID, CICI et OAIA. Les rapports individuels à soumettre par ces institutions de l'OCI à la 20^{ème} session du comité de suivi du COMCEC fourniront de plus amples informations sur ces activités.

V- Observations d'ordre général

- 1- Les détails donnés ci-dessus montrent que les progrès réalisés sont extrêmement variables et inégaux dans les différents domaines prioritaires. Alors que des réunions ministérielles ont déjà été organisées dans neuf de ces domaines prioritaires, certains de ces domaines prioritaires ont enregistré plus d'une réunion dédiée à un thème particulier (alimentation, industrie, télécommunications, tourisme). On a également enregistré plusieurs offres de la part des Etats membres pour organiser des réunions ministérielles. Il reste seulement à faire en sorte que ces réunions se tiennent dans les meilleurs délais possibles. Quant aux réunions d'experts, on constate que seuls trois domaines prioritaires sur dix ont été concernés jusqu'ici. Si aucune réunion ministérielle n'a en lieu à ce jour dans le domaine prioritaire du travail et de la main d'œuvre, plusieurs réunions ont pu être toutefois organisées au niveau des experts. Par conséquent, on peut dire que les Etats membres ont effectivement entrepris de faire les premiers pas dans tous les domaines prioritaires. L'important à présent c'est de tenir des réunions d'experts dans l'ensemble de ces domaines prioritaires comme prévu dans la stratégie de mise en œuvre du plan d'action.

- 2- La 17^{ème} session du COMCEC a mis l'accent sur l'importance des recommandations de la réunion du groupe d'experts pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action (document OIC/COMCEC/EGM-PA/01/REP) et a appelé à leur mise en œuvre. L'examen de la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI (document: COMCEC/20-2004/FC/PLAN) soumis à la présente session du COMCEC comporte d'amples détails sur les progrès accomplis dans le processus de mise en œuvre du plan d'action et attire particulièrement l'attention sur un certain nombre de recommandations-clés formulées par ladite réunion du groupe d'experts.

Annexe VIII à OIC/COMCEC-FC/20-04/REP

ANNEX-I.

LISTE DES ETATS MEMBRE A YANT SIGNE ET/OU RATIFIE
LES DIFFRENTS ACCORDS ET STATUTS ENTRANT
DANS LE CADRE DE LA COOPERATION ECONOMIQUE
COMMERCIALE ET TECHNIQUE ENTRE
LES ETATS MEMBRES DE L'OIC

NOM DE L'ETAT	Accord général de coopération économique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord cadre sur le système de préférences commerciales		Statut du Conseil islamique de l'Aviation civile (CIAC)		Statuts de l'Union des télécommunications des pays islamiques (UIPI)		Statut de l'Institut islamiques des Normalisations et métrologie pour les pays islamiques (SMIC)	
	Adoptée par la rés. No 1/8-E de la 8 ^{ème} * CIMAE Tripoli/Libye 16-22/5/1977		Adoptée par la Res. No 7/12-E de la 12 ^{ème} CIMAE Bagdad/Iraq 1-5/6/1981		Adoptée par la Res. No 1 du 6 ^{ème} - session du COMCEC Istanbul/Turquie 7-10/10/1990		Adoptée par la Res. No 16713-E de la 13 ^{ème} ** CIMAE Niamey/Niger 22-2678/1982		Adoptée par Res. No 17/15-E de la 15 ^{ème} CIMAE Sana'a/Yémen 18-22/12/1984		Adoptée par Res No.1 de la 14 ^{ème} session du COMCEC Istanbul/Turquie 1-4/11/1998.	
	Sign	RatiHé	Sien	Ratifié	Sien	Ratifié	Sien	Ratifié	Sien	Ratifié	Sign	Rafflé
Afghanistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	20/5/80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	-	-	15/11/96	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bahraïn	21/05/80	30/08/80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	05/12/77	18/04/78	04/11/97	-	4/11/97	17-1-04	10/9/83	5-12-01	-	16/4/88	-	-
Bénin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brunei Darussalam	-	"	-	-	-	-	-	-	-	-	"	-
Burkina Faso	23/12/85	-	-	19/5/92	14/9/93	-	21/10/01	-	-	-	21/10/01	-
Cameroun	23/01/78	11/07/83	25/10/94	26/09/95	25/10/94	26/09/95	-	-	-	-	-	07/07/00
Comores	28/04/78	16/01/81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République de Kyrgyz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Djibouti	21/04/79	-	25/08/82	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	08/11/77	06/06/78	-	16/12/78	15/11/96	31/12/99	-	-	11/6787	7/5/88	-	-
Emirats Arabes Unis	29/12/77	1979	12/02/89	14/01/89	-	-	30/5/89	21-3-89	30/5/89	21/3/89	-	-
Gabon	23/01/78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gambie	21/05/80	-	04/09/93	-	08/11/95	-	8/11/95	-	8/11/95	-	-	-
Guyane	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée	26/12/77	10/02/81	08/11/95	20-6-03	05/09/93	20/6/03	8/11/95	20/6/03	8/11/95	20/6/03	-	20/6/03
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indonésie	30/04/79	08/01/80	01/05/83	3/12/83	04/02/92	-	-	-	-	-	-	-
Iraq	02/07/78	1978	-	-	24/10/01	-	-	27/10/02	-	-	-	-
Iran	08/11/95	07/11/95	08/11/95	15/9/94	08/11/95	12/5/93	8/11/95	-	4/9/93	6/10/93	-	-
Jordanie	29/12/77	10/05/79	04/11/98	25/2/99	01/02/93	21/12/98	25/10/94	-	12/3/88	8/4/86	-	-
Koweït	05/12/77	10/05/80	18/11/81	12/4/83	-	-	-	-	-	-	-	-
Liban	15/11/96	18-7-03	15-11-96	-	15-11-96	11-7-03	-	-	-	-	-	-
Libye	5/12/77	15/04/78	25/10/94	13/2/96	05/11/92	02/11/92	-	-	-	04/01/89	-	-
Malaisie	18/05/78	14/01/81	30/09/87	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maldives	17/12/77	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mali	27/04/78	08/08/81	-	24/05/82	-	-	-	-	-	-	-	-
Moroc	23/01/78	16/04/79	02/11/80	07/05/90	29/09/93	-	26-10-00	-	30/12/85	-	-	-

-IX-

**RAPPORT
DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'OIC
SUR L'EXAMEN DE LA MISE EN APPLICATION
DU PLAN D'ACTION DE L'OCI**

**Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 11-13 mai 2004)

RAPPORT
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OIC
SUR L'EXAMEN DE LA MISE EN APPLICATION
DU PLAN D'ACTION DE L'OCI

Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 11-13 mai 2004)

I. INTRODUCTION

La 19^{ème} Session du COMCEC a demandé au Secrétariat Général (paragraphe 16, résolution I), de continuer à soumettre à la Session Annuelle du COMCEC un compte-rendu périodique sur la mise en œuvre du Plan d'Action. L'évaluation ci-après s'inscrit donc dans le cadre de cette résolution.

II. Données de base sur le Plan d'Action :

La sixième session de la Conférence islamique au Sommet a chargé le COMCEC de concevoir une nouvelle stratégie pour le Plan d'Action destiné au renforcement de la Coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI, en prenant en compte les mutations qui se sont opérées au niveau mondial depuis l'adoption du Plan d'Action initial en 1981. En conséquence, un Plan révisé a été approuvé par la Dixième Session du COMCEC (Novembre 1994).

Le document y afférent a été ultérieurement entériné en même temps que la stratégie proposée par le COMCEC, par la 7^{ème} Session de la Conférence islamique en Sommet (Casablanca, décembre 1994), par sa résolution 8/7-E(IS).

Le 7^{ème} Sommet islamique a noté, entre autres que la stratégie de coopération économique adoptée par le COMCEC tend à privilégier la coopération entre les sous-groupes régionaux et se fonde sur les principes du libéralisme économique, de la promotion du secteur privé et de l'intégration dans une économie mondialisée tout en respectant les structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles des Etats membres, ainsi que leurs engagements internationaux. Il a également noté que le Plan d'Action reste perfectible et susceptible d'être amélioré en cours de route. Le Sommet a néanmoins insisté sur l'urgence de la mise en œuvre de ce plan et appelé les Etats membres à accueillir les réunions intersectorielles des Groupes d'experts prévus au chapitre du suivi et de la mise en œuvre.

A sa 11^{ème} session, le Comité de Suivi du COMCEC a examiné les aspects techniques et organisationnels des réunions internationales et a recommandé qu'au lieu de tenir une réunion inter sectorielle pour amorcer la mise en œuvre du Plan d'Action il serait plus pratique et judicieux d'en tenir plusieurs afin de traiter soit un thème isolé soit plusieurs question reliée entre elles. La 11^{ème} Session a retenu cette dernière recommandation et a appelé les Etats membres à abriter à la fois des réunions sectorielles et des réunions intersectorielles.

III) Mécanisme de mise en œuvre du Plan :

Comme prévu par les dispositions du mécanisme de suivi de la mise en œuvre, qui fait partie intégrante de ce Plan, le processus d'exécution des projets de coopération spécifiques dans chacun des deux domaines prioritaires doit démarrer avec la tenue des réunions sectorielles d'Experts. Le mandat donné à ces réunions d'experts dans chaque secteur ou volet du Plan est d'identifier les besoins et de faire des propositions. Il incombe donc à ces experts de définir des projets de coopération spécifiques dans les secteurs prioritaires. Des « Comités de projets » sont censés être constitués avec les Etats membres et présidés par le pays ayant initié le projet. La responsabilité du pilotage de chaque projet incombera entièrement au Comité concerné.

IV) Réunions du Groupe d'Experts :

Depuis l'adoption du Plan révisé, toutes les réunions du COMCEC, aussi bien que celles de Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, ont appelé les Etats membres à accueillir des réunions sectorielles de Groupes d'experts.

Le gouvernement de la République de Turquie a abrité du 1^{er} au 3 Septembre 1997 à Istanbul la réunion du groupe d'experts sur la monnaie, les finances et le mouvement des capitaux à Istanbul. Le Gouvernement de la République Islamique du Pakistan a organisé les 24 et 27 Octobre 1997 à Karachi la réunion du Groupe d'Experts sur « la facilitation du Commerce Extérieur des Etats membres de l'OIC ». Le Gouvernement de la République de Turquie a organisé du 6 au 8 Mai 1998 la réunion du Groupe d'Experts sur la Technologie et la Coopération Technique.

Au cours de ces réunions un certain nombre de projets de coopération et d'idées de projets ont été formulées. Le Secrétariat général a communiqué le rapport des réunions du Groupe d'Experts et les propositions de projets à tous les Etats membres et attend leurs réponses. D'autre part les Etats membres qui ont l'intention de soumettre des idées de projets sont invités à les faire suivant le formulaire réservé au profil des projets. Les Etats membres qui ont eu à manifester leur intérêt pour des projets proposés par des institutions de l'OIC ont été invités à soumettre ces derniers comme étant leurs propres projets pour qu'ils puissent être transmis aux Etats membres.

Les réponses aux propositions / idées des projets envoyés par certains Etats membres jusqu'à la fin décembre 2003 figurent en annexe. Les noms des pays intéressés par un (des) projet (s) spécifique (s) ont été communiqués aux pays initiateurs de ces projets.

Le gouvernement de la République Arabe d'Egypte a offert d'abriter les réunions des groupes d'experts sur l'alimentation, l'agriculture, le développement rural et les transports. De son côté, le gouvernement de la République islamique d'Iran a proposé d'organiser une réunion d'experts sur le tourisme. Le Secrétariat général est en contact avec ces deux gouvernements en vue de tenir ces deux réunions.

V. RECENTES ACTIVITES MENEES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION :

Le gouvernement de la République Islamique d'Iran a abrité du 14 au 16 janvier 1995 à Téhéran la 4^{ème} Conférence ministérielle de l'OIC sur la sécurité alimentaire et le Développement agricole. La Déclaration issue de cette Conférence a mis l'accent sur la nécessité d'explorer les voies et moyens d'accroître la production agricole dans les zones qui en ont les potentialités et a décidé de passer en revue de manière périodique la situation de la sécurité alimentaire dans l'ensemble des Etats membres de l'OIC.

La 3^{ème} Conférence ministérielle de l'OIC sur les Postes et Télécommunications s'est tenue du 8 au 11 juillet 1996 à Téhéran, République Islamique d'Iran. La résolution en 25 points adoptée par la Conférence précise les domaines de coopération et fait des recommandations spécifiques sur l'action à mener par les Etats membres. La réunion a décidé que des réunions

de Groupes d'experts, des séminaires et des symposium soient organisés annuellement au niveau régional au sujet de la coopération dans le domaine des postes et télécommunications en y associant le secteur privé. Il a été également décidé d'organiser de façon plus fréquente la réunion ministérielle sur les postes et télécommunications à raison d'une fois au moins tous les trois ans.

La première réunion ministérielle de l'OIC sur le Tourisme s'est tenue du 2 au 4 octobre 2000 à Isfahan. Elle a également décidé de mettre en place un Comité de suivi qui s'est tenue les 27 et 28 Août 2001 à Téhéran. La deuxième Conférence Islamique des Ministres du Tourisme s'est tenue du 10 au 13 Octobre 2001 à Kuala Lumpur et adopté une résolution sur le développement du tourisme en même temps que le Programme d'Action de Kuala Lumpur.

La réunion du Comité de suivi de la Conférence susmentionnée a eu lieu les 5 et 6 septembre 2002 à Kuala Lumpur. La Troisième Conférence Islamique des Ministres du Tourisme s'est tenu du 6 au 9 octobre 2002, à Riyad et a adopté la résolution sur le développement du tourisme et la déclaration de Riyad. La 9^{ème} Foire commerciale islamique a été organisée à Sharja du 21 au 26 décembre 2002, en concomitance avec la 9^{ème} Réunion du Secteur Privé (21-23 décembre 2002).

VI. SUIVI DES RESOLUTIONS DE LA 19^{ème} SESSION DU COMCEC :

L'appel lancé par la 19^{ème} Session du COMCEC à tous les Etats membres n'ayant pas encore signé ni ratifié les divers Accords et Statuts élaborés sous les auspices de l'OIC en vue d'intensifier la coopération économique entre ces Etats a été relayé par le Secrétariat général et retransmis à toutes les parties concernées. Simultanément, la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie a été invitée à demander à toutes les Chambres nationales qui y sont représentées de faire tout leur possible pour diligenter la signature et la ratification des Accords et Statuts de l'OIC par leurs Gouvernements respectifs et répondre à l'appel du COMCEC.

La 19^{ème} Session du COMCEC s'est félicitée des offres faites par les Gouvernements de la République Arabe d'Egypte, la République du Soudan, le Burkina Faso, la République Islamique d'Iran, la République Gabonaise, l'Etat de Palestine, la République d'Indonésie, la Malaisie et la République de Turquie en vue d'accueillir différentes réunions ministérielles, réunions sectorielles au niveau du Groupe d'experts, ou séminaires et ateliers régionaux. Le Secrétariat général est en contact avec ces Etats membres en vue de prendre les dispositions nécessaires pour la tenue de ces réunions et séminaires / ateliers.

La 15^{ème} Session du COMCEC a demandé au Secrétariat général de continuer à suivre de près les activités en cours et les résultats des trois réunions sectorielles du Groupe d'experts, et ce dans la perspective de constituer les Comités de Projet chargés de piloter les propositions de projets annoncées au cours de ces réunions, comme prévue dans le Plan d'Action. Les Etats membres ont été en outre instamment invités à faire connaître la suite qu'ils attendent donner aux propositions de projets émanant des réunions sectorielles d'experts pour permettre la mise en place desdits Comités de projet dans les meilleurs délais possibles. En conséquence, le Secrétariat général a promptement fait circuler les propositions de projet susmentionnées tout en invitant les Etats membres à lui indiquer le plus rapidement possible, celles qui auront éventuellement retenu leur intérêt. Un certain nombre de réponses ont été reçues et aussitôt transmises au (x) pays initiateur (s) du (ou des) projet (s) afin de diligenter la mise en place des Comités de Projet avec les Etats membres intéressés. Comme la grande majorité des Etats membres n'ont pas encore fait connaître leur sentiment, une note de rappel a été adressée le 20 janvier 2004 par le Secrétariat général à tous les Etats membres pour les exhorter à diligenter leur réponse.

Dans le souci d'éviter des retards supplémentaires dans la mise en œuvre du plan d'action, les Etats membres parrainant des projets ont été engagés à donner leur réponse avant le 15 mai 2004, étant entendu que (selon la directive du COMCEC) si aucune réaction n'est enregistrée

avant cette date - butoir, il serait déduit que le sponsor n'est plus intéressé par le projet et celui-ci sera automatiquement rayé de la liste.

VII. EVALUATION DE L'ETAT GENERAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION :

A la demande de la 14^{ème} Session du COMIAC, le Secrétariat général a soumis un rapport détaillé sur l'état général de la mise en œuvre du Plan d'Action à la 15^{ème} Session du COMCEC tenue du 4 au 7 novembre 1999 à Istanbul. Un certain nombre d'observations et de conclusions tirées de l'évaluation de l'expérience acquise des réunions de Groupes d'experts tenus jusqu'à nos jours, ont été consignées dans le rapport susmentionné.

Après un débat approfondi sur le bilan susmentionné soumis par le Secrétariat Général, la 15^{ème} Session du COMCEC a adopté une résolution exprimant sa préoccupation concernant la lenteur de la mise en œuvre du « Plan d'Action » et recommandé au Comité de suivi, à l'occasion de sa prochaine réunion de « proposer les meilleurs remèdes possibles à la situation ». C'est ainsi que le Comité de suivi, lors de sa 16^{ème} réunion tenue du 9 au 11 mai 2000 à Istanbul, a examiné les voies et moyens possibles permettant de diligenter la mise en œuvre du Plan, et a décidé de transmettre les recommandations suivantes à l'examen de la 16^{ème} Session du COMCEC.

La 16^{ème} Session de la réunion du COMCEC a exprimé sa préoccupation face à la lenteur dans la mise en œuvre du Plan d'Action et a exhorté les Etats membres à entreprendre des actions appropriées pour sa mise en œuvre immédiate. Elle a préconisé à cet égard la tenue d'une réunion à participation illimitée du groupe d'experts avant la 17^{ème} réunion du Comité de Suivi prévue du 9 au 10 Mai, 2001, « pour explorer les voies et moyens d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'Action ». En conséquence une réunion du groupe d'Experts pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action de l'OIC pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres, s'est tenue les 6 et 7 mai 2001 à Istanbul.

Le rapport de ladite réunion contenant les conclusions et recommandations a été soumis à la 17^{ème} Session du Comité de suivi du COMCEC qui a décidé de soumettre les recommandations à la 17^{ème} session du COMCEC pour examen.

Le COMCEC en sa 17^{ème} session a examiné le rapport de la réunion du groupe d'Experts figurant en annexe du rapport de la 17^{ème} session du Comité de suivi du COMCEC a adopté les recommandations de la réunion du groupe d'experts tout en mettant l'accent sur leur importance. Le Secrétariat général a communiqué aux Etats membres le rapport de la réunion du groupe d'experts.

La recommandation 13 de la réunion du groupe d'experts pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres appelle à l'octroi d'un mandat aux institutions appropriées de l'OIC pour qu'elles examinent, évaluent et fournissent le support financier et technique nécessaires aux projets de coopération envisagés. Le comité de suivi du COMCEC en sa 18^{ème} session, a demandé au Bureau de coordination du COMCEC d'élaborer en coordination avec le Secrétariat général de l'OIC, le SITRIC, le CIDC, l'UIT, la BID, la CICI, l'OAIA une étude expliquant le contenu et les termes de leur tâche éventuelle à soumettre à la 18^{ème} session du COMCEC pour examen.

Le Bureau de coordination du COMCEC a entrepris une étude qu'il a présentée à la 18^{ème} session du COMCEC qui s'est félicité d'un mécanisme supplémentaire figurant dans cet examen. Cependant, il a été demandé que le mécanisme supplémentaire soit plus élaboré « pour définir la dimension et le contenu des travaux éventuels à assigner aux institutions appropriées de l'OIC. Il a également été demandé au Bureau de coordination du COMCEC de mener les consultations nécessaires avec les institutions de l'OIC susmentionnées et de présenter les conclusions finales de ses études à la 19^{ème} réunion du comité de suivi du COMCEC.

Le Bureau de coordination du COMCEC a mené les consultations nécessaires avec lesdites institutions de l'OCI, y compris durant les réunions économique et commerciale. La 5^{ème} réunion consultative, tenue le 13 janvier 2003 et coprésidée par le Secrétaire général de l'OCI et le Président de la BID, a ainsi décidé de créer un groupe de travail au niveau de ces institutions de l'OCI en vue de finaliser l'étude sur le mécanisme supplémentaire. Le Bureau de coordination du COMCEC a présenté une étude sur le mécanisme supplémentaire à la 19^{ème} session du Comité de suivi du COMCEC, en précisant que cette étude a déjà été transmise aux Etats membres pour commentaires. La 19^{ème} session a pris note de cette étude qui devait être ultérieurement examinée à la réunion du Groupe de Travail tenue à Ankara du 25 au 27 mars 2003. Le Comité de suivi a demandé aux Etats membres de lui communiquer leurs points de vue avant le 15 juillet 2003 pour permettre au Bureau de coordination de finaliser l'étude en consultation avec le Secrétariat général et les institutions compétentes de l'OCI.

Comme prévu, le Bureau de coordination du COMCEC a présenté les conclusions finales de son étude à la 19^{ème} session du COMCEC, qui a approuvé le mécanisme supplémentaire développé par le Bureau de coordination du COMCEC en coopération avec le Secrétariat général et les institutions compétentes de l'OCI. En approuvant le mécanisme supplémentaire, le COMCEC a admis que le comité de session du COMCEC est l'organe compétent pour superviser les activités des institutions concernées de l'OCI et coordonner leurs activités dans l'accomplissement de leur mandat relatif à la mise en œuvre du plan d'action. Par voie de conséquence, le COMCEC a adopté ipso facto l'amendement de ses statuts et règles de procédure.

VIII. Conclusions et recommandations:

En passant en revue le progrès réalisé, à ce jour, au plan de la mise en œuvre du Plan d'action, le Secrétariat général aimerait attirer l'attention du COMCEC particulièrement sur le besoin d'assurer la mise en œuvre efficace et rapide des recommandations de la Réunion du Groupe d'experts sur l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI destiné à renforcer la coopération économique et commerciale, tenue à Istanbul, du 6 au 7 mai 2001 qui ont été approuvées par la 17^{ème} session du COMCEC. A cet égard, les recommandations ci-après mériteraient une attention spéciale :

La réunion a estimé que le renforcement de l'engagement politique est essentielle pour assurer le succès de la mise en œuvre du plan d'action et, partant, a recommandé que des efforts visant une collaboration plus étroite soient déployés par le Président du Sommet islamique, le Président du COMCEC et le Secrétaire général de l'OCI en vue d'aboutir à l'engagement politique qui s'impose de la part des pays membres. A cet égard, la réunion a mis l'accent sur l'importance d'efforts soutenus dans le domaine politique en vue d'assurer que les accords de l'OCI soient signés et ratifiés dans les meilleurs délais.

Des points focaux pourraient être désignés pour chaque domaine prioritaire du Plan d'action, à savoir un point focal dans chaque Etat membre et un autre représentant une institution pertinente de l'OCI. Les deux points focaux travailleraient de concert pour mettre en œuvre les projets identifiés en consultation avec les Etats membres (avec la pleine participation des secteurs public et privé). Un autre point focal peut être au sein du Bureau de coordination du COMCEC pour assurer la coordination des activités de tous les points focaux pour les réunions des différents groupes d'experts.

A partir de la phase initiale des études de pré-faisabilité/faisabilité de tout projet de coopération dans un secteur/domaine donné, particulièrement en matière de technologie et de coopération technique, le ou les organes et institutions ayant l'expertise appropriée et les facilités physiques nécessaires devraient être encouragés à participer en tant que points focaux afin que ce ou ces organes/institutions puissent fournir, entre autres, les intrants technologiques requis pour faciliter la mise en œuvre du projet par le comité des projets concerné.

Un cadre financier précisant en détail les voies et moyens ainsi que la structure institutionnelle à travers laquelle les propositions seront financées, conformément à leurs mandat, politique et procédure devrait être établi. A cette fin, les institutions pertinentes de l'OIC pourraient être chargées d'étudier, d'évaluer et de fournir l'appui financier et technique aux projets de coopération proposés.

Les institutions de l'OIC devraient promouvoir leur coopération avec les organisations régionales. La famille des institutions intéressées de l'OIC devraient redoubler leurs efforts de coopération avec les organisations régionales pertinentes, au moyen de recherches, de réunions, d'atelier et de séminaires sur des sujets susceptibles de renforcer la coopération économique entre les pays membres.

Des efforts devraient être déployés pour accélérer la signature et la ratification de l'Accord-cadre du Système de préférences commerciales entre les pays islamiques (TPSOIC) afin de permettre au Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) d'organiser des négociations commerciales entre les Etats membres pour la mutualité des échanges et l'élimination des barrières non tarifaires dans le but de développer, de manière significative, les échanges intra-OIC.

« En prévision de la tenue des réunions d'experts, le Secrétariat général a fait circuler à nouveau le rapport de la réunion du groupe d'experts sur l'accélération de la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres tout en mettant sur l'accent des consultations à mener les Etats membres en matière de coopération pour le développement des projets.

A ce égard, un accent particulier a été mis sur la nécessité d'un développement de projets régionaux ou de projets bénéficiant du soutien d'un groupe d'Etats membres appartenant à une région précise qui aurait le soutien d'institutions régionales. En conséquence, l'accent a été mis sur la nécessité de solliciter la participation active des institutions comme l'Organisation du Golfe (CCG), l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et le Conseil économique des Etats de l'Afrique occidentale (ECOWAS). Il s'en suit que l'on pourrait inviter ces dernières à assister aux réunions futures du groupe d'experts ».

Liste des projets

No. S.	Idées/Projets Proposés	Pays/Institutions Proposées	Pays Intéressés
	COOPERATION TECHNIQUE		
1.	Coopération technique dans le domaine de l'informatique entre les Etats membres de FOCl.	Jordanie	
2.	Coopération technique entre les Etats membres de l'OCl dans le domaine de la préservation du Patrimoine.	Jordanie	
3.	Production de papier et de Pâte à papier au Soudan.	Soudan	
4.	Centre d'innovation. De Conception et de Fabrication de PROTOTYPES	Soudan	
5.	Logement et Habitat au Soudan.	Soudan	
6.	Production de Cellules Photovoltaïques.	Soudan	
7.	Coopération technique entre les Offices de Brevets Kazakhstan des Etats membres de l'OCl.	Turquie	Kazakhstan
8.	Coopération technique entre les Etats membres de l'OCl dans le domaine d'incubateurs d'affaires.	Turquie	Kazakhstan
9.	Coopération dans le domaine du développement technologique avions turbosoufflante régionaux de moyenne portée.	Turquie	Kazakhstan
10.	Octroi d'une assistance technique pour la création de fondations de développement technologique dans les Etats membres de l'OCl.	Turquie	Kazakhstan
11.	Centre islamique de recherche sur l'Energie et le développement de la technologie.	Turquie	Arabie Saoudite/ Kazakhstan
12.	Agence Spatiale des Pays islamiques.	Turquie	Kazakhstan
13.	Education à Distance.	Turquie	
14.	Coopération technique dans le domaine de la protection de l'environnement Utilisation écologiquement rationnelle de la zone côtière pour prévenir l'érosion accélérée des plages/côtes.	Turquie	
15.	Metamotrone et Metribuzine. Projet de Développement pour la production de fongicides en Iran à partir des dérivés du tzarine.	Iran	Arabie Saoudite
16.	Tonoxnyl (tortil) Projet de Développement pour ces importants fongicides et leurs dérivés.	Iran	Arabie Saoudite
17.	Carbamazepine Projet de Développement pour la production de Carbamazepine à raison de 25MT par an.	Iran	Arabie Saoudite
18.	SUT, logiciel pour le transfert calorifique et l'analyse des charges professionnelles.	Iran	Arabie Saoudite
19.	Essais sur le terrain.	Iran	Arabie Saoudite
	MONNAIE, FINANCES ET CIRCULATIONS DES CAPITAUX.		
20.	Création d'une Société islamique d'assurance et de réassurance.	Turquie	
21.	Société islamique des Finances, parrainée par la BLD.	Turquie	
22.	Système (Union) islamique multilatéral de Compensation.	Turquie	
23.	Etablissement d'un programme intégré pluriannuel sous les auspices de OCl, pour la formation et l'organisation de séminaires dans les domaines financier et monétaire.		
24.	Compilation par le CRSEFPI. en collaboration avec la BID/IIRF, d'un inventaire des experts musulmans dans le domaine de la monnaie, des banques et des finances.	Turquie	

Annexe IX à OIC/COMCEC-FC/20-04/REP

25.	Collecte régulière et systématique. et diffusion de données détaillées et d'informations relatives à la monnaie et aux activités bancaires et financières. Préparation par le CRESEFPI. en collaboration avec la BID. D'un ensemble de bases de données sur les activités pertinentes.	Turquie	
26.	Compilation par le CRSEFPI, en collaboration avec la BID.IIRF. d'un inventaire des banques et institutions financières dans les pays membres.	Turquie	
	COMMERCE EXTERIEUR		
27.	Mécanisme pour la collecte et la diffusion systématique d'informations détaillée sur les barrières tarifaires et non-tarifaires des pays membres.	Turquie	Burkina Faso; Sultanat d'Oman
28.	Création de sociétés commerciales islamiques	Turquie	
29.	Mécanisme pour l'intégration on des pays membres de L'OCI dans le système du commerce international.	Turquie	Burkina Faso
30.	Etude sur La détermination des avantages économiques comparés des pays membres de l'OCI.	Turquie	Sultanat d'Oman Tunisie
31.	Création d'un Fonds islamique pour le développement du marché des exportations	SESRTCIC	
32.	Collection et compilation de l'information statistique Concernant les besoins en matière d'importation et les potentialités d'exportation des pays membres.	SESRTCIC	
33.	Développement d'un programme de transport conjoint pour les pays membres enclavés.	SESRTCIC	
34.	Préparation d'une étude détaillée de la réglementation et des procédures commerciales des pays membres	SESRTCIC	
35.	Services de facilités commerciales qui seraient assurés par les chambres nationales des pays membres.	ICCI	
36.	Facilités de gestion des importations que pourraient assurer les chambres nationales des pays membres.	ICCI	
37.	Programme pour la formation de spécialistes de Burkina Faso formation dans le domaine du commerce international.	ICDT	Burkina Faso
38.	Mise en place de sociétés régionales spécialisées Dans l'organisation de foires et expositions internationales.	ICDT	Burkina Faso
39.	Mise en place de sociétés régionales spécialisées dans l'organisation de foires et expositions internationales	ICDT	
40.	Introduction d'une rubrique permanente sur les foires commerciales éventuelles dans le réseau INTERNET du CIDC	ICDT	

- X -

**RAPPORT
DU COMITE DE SESSION**

Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 10 mai 2004)

Original : Anglais

**RAPPORT
DU COMITE DE SESSION**

Istanbul, 10 mai 2004

1. Le Comité de session a tenu sa réunion le 10 mai 2004 avant la 21^{ème} session du Comité de suivi du COMCEC. La réunion a été présidée par son excellence l'ambassadeur Nabika Diallo, le secrétaire général adjoint de l'OCI. Ont assisté à la réunion :

Secrétaire général de l'organisation de la Conférence islamique.
Bureau de coordination du COMCEC.
Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques.
Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC).
Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO).
Banque islamique de développement (BID).
Association des armateurs des pays islamiques (OAIA).

Une délégation de la République de Turquie a assisté également à la réunion.

2. La réunion a adopté les points suivants de l'ordre du jour :
- 1- Examen des projets de coopération proposés conformément au plan d'action de l'OCI.
 - 2- Examen des négociations de commerce conformément à l'Accord Cadre sur le système de préférence commerciale entre les pays membres de l'OCI (SPC-OCI).
 - 3- Examen des préparatifs du « sommet ministérielle économique » à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du COMCEC.

4- Questions diverses.

L'ordre du jour présenté a été examiné et adopté.

3. **Au titre du point 1**, de l'ordre du jour le Bureau de Coordination du COMCEC a présenté un rapport sur la réunion consultative tenue à Jeddah le 1^{er} mars 2004 relative à l'état des projets conformément au plan d'action de l'OCI. Par la suite, les institutions de l'OCI à savoir CRSEFPI, CIDC, CICI et BID ont informé le Comité des étapes qu'elles ont entreprises jusqu'à présent, notamment les projets qu'elles parrainent ou bien ceux dans lesquelles elles sont impliquées indirectement. Le comité a été informé que le secrétariat général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC ont contacté les pays membres mais il n'a pas reçu de réponses. Le comité a ensuite décidé, quant aux projets concernant chaque pays, que le secrétariat général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC communiquent les pays parrains pour qu'ils indiquent s'ils sont intéressés à leurs projets. Il a décidé en outre que si un projet propose la création d'un établissement/association ou toute autre institution similaire à l'OCI, les pays seront avertis que la résolution de la conférence islamique des ministres des affaires étrangères (CIMAÉ) interdit la création de nouvelle institution. Cependant si le projet est un projet national, le pays membre pourrait procéder à sa mise en exécution.

4. Il a été convenu que c'est la dernière fois de rappeler que les pays doivent remettre leurs réponses avant la fin de septembre et que le rapport doit être soumis à la vingtième session du COMCEC en Novembre 2004.

5. Le Comité a proposé également qu'une colonne concernant « le coordinateur » doit être ajoutée à la liste des projets.

6. Le Comité a décidé le suivant pour chaque projet :

1. Projets sous le titre de coopération technique du numéro 1 à 19.

Pour le projet numéro 2 sur « la coopération technique pour la préservation du patrimoine entre les Etats membres », le comité a été informé que l'Arabie Saoudite a contacté le IRCICA pour s'impliquer au dit projet.

En ce qui concerne le projet no. 7 sur « la Coopération technique entre les Offices de Brevets dans les Etats membres de l'OCI », la Turquie a présenté les mesures prises pour la mise en application de ce projet et a circulé un papier y afférent. Quant aux autres projets, les pays membres seront contactés par le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC conformément à la décision susmentionnée, prise au titre du point 1 de l'ordre du jour.

2. Projets 20 à 26 Monnaie, Finances et circulation des capitaux.

- En ce qui concerne le projet no. 20 sur la « Création d'une Société islamique d'assurance et de réassurance », le Comité a demandé au COMCEC de contacter la Turquie.
- En ce qui concerne le projet no.21 sur la « Société islamique des Finances, parrainée par la BID ». Le Comité a pris note que la Société islamique pour l'assurance et les crédits à l'exportation a été déjà mise en place.
- En ce qui concerne le projet no.22 sur « L'Union islamique multilatérale de compensation », le Comité a demandé à la BID d'examiner, en coordination avec la Turquie, le projet dont l'étude de faisabilité a été déjà élaborée alors qu'il figurait comme point à l'ordre du jour du COMCEC, tout en ayant à l'esprit la proposition de la Malaisie à savoir les Arrangements des paiements commerciaux or basés (APCO) pour la promotion du commerce intra-OCI basé sur le Dinar or.
- En ce qui concerne le projet no. 24 sur la « Compilation par le CRSEFPI, en collaboration avec la BID/IIRF, d'un inventaire des experts musulmans dans le domaine de la monnaie, des banques et des finances », le Comité a demandé qu'il y ait une coordination entre le COMCEC, la BID et la Turquie.

- Projets numéro 24 et 25 sur la « Compilation par le CRSESFPI en collaboration avec la BID et l'IIRF d'un inventaire des experts musulmans dans le domaine de la monnaie, des banques et des finances » et « la collecte régulière et systématique et diffusion de données détaillées et d'informations relatives à la monnaie et aux activités bancaires et financières », les institutions pertinentes à savoir la BID, le CRESESFPI, le Bureau de Coordination du COMCEC et les autorités turques sont priés de poursuivre leurs efforts dans la mise en application des projets.
- Toutefois, le Comité estime fusionner les deux projets 24 et 26 « Compilation par le CRSESFPI en collaboration avec la BID et l'IIRF d'un inventaire des experts musulmans » et « Compilation par le CRSESFPI, en collaboration avec la BID, IIRF d'un inventaire des banques et des institutions financières dans les pays membres », vu la similitude de leur contenu.

3. Projets relatifs au commerce extérieur de 27 à 40.

- Concernant les projets de 27 à 34 « Mécanisme pour la collecte et la diffusion systématique d'informations détaillée sur les barrières tarifaires et non-tarifaires des Pays Membres » et « Préparation d'une étude détaillée de la réglementation et des procédures commerciales des pays membres », le Comité a proposé au CIDC de fusionner ces projets vu la similitude de leur contenu et de continuer leurs programmes relatifs à ce projet fusionné.
- En ce qui concerne le projet 28 sur « la Création de sociétés commerciales islamiques », le Comité a note que le CIDC avait déjà entrepris des démarches dans ce domaine et circulera à la Turquie une étude de faisabilité révisée sur le même projet, ainsi qu'aux autres pays membres et institutions pertinentes de l'OCI.

- Quant au projet 29 « Mécanisme pour l'intégration des pays membres de l'OCI dans le système Mondial de Commerce », le Comité a noté que la BID, le CICI et le CIDC ont déjà pris des mesures quant à ce projet et que la BID et le CIDC déploient des efforts pour l'application du projet.
- Concernant le projet 30 « Etude sur la détermination des avantages économiques comparés des pays membres de l'OCI », le Comité a été informé des efforts menés par la BID sur le contenu du sujet. En outre le CIDC, le CRSEFPI et la CICI sont priés de poursuivre leurs efforts dans la préparation d'une étude en coordination avec les Etats membres. Le Comité a également proposé d'amender le titre du projet pour devenir « étude sur la détermination des avantages économiques comparés et la complémentarité des pays membres de l'OCI. »
- Quant au Projet 31. sur la «Création d'un fond islamique pour le développement du marché des exportations », le Comité a noté que la BID s'est déjà chargée de ce projet dans le cadre de ses mécanismes et programmes (à savoir l'OIIC, SFF, VFI, et PBI) qui pourraient être renforcés et que les Etats Membres sont priés de participer à de telles initiatives.
- Quant au projet 32 sur la « Collection et compilation de l'information statistique », le Comité a noté que le CIDC se charge effectivement de ce projet et continue à assumer ses responsabilités.
- Concernant le projet 33 sur « le Développement d'un programme de Transport conjoint pour les pays membres enclavés », le Comité a demandé au CRSEFPI » de continuer à en assumer sa responsabilité.
- Pour ce qui est du Projet 35 et 36 sur « Services de facilités commerciales qui seraient assurés par les chambres nationales des pays membres » et « Facilités de gestion des importations que pourraient assurer les chambres nationales des pays membres », le Comité a demandé à la CICI de combiner ces projets vu leur similitude.

- Concernant le projet 37 et 38 « Programme pour la formation de spécialistes de Burkina Faso dans le domaine du commerce international » et « Mise en place de sociétés régionales spécialisées dans l'organisation de foires et expositions internationales, le Comité a appelé le CIDC à consulter le Burkina Faso. Conformément au projet 38, le CIDC est prié de préparer une étude et un rapport détaillés sur ce sujet et de les circuler parmi les institutions de l'OCI et les Etats Membres.
- Quant au projet 39 et 40 « Mise en place de sociétés régionales spécialisées dans l'organisation de foires et expositions internationales », et « Introduction d'une rubrique permanente sur les foires commerciales éventuelles sur le site web du CIDC », le Comité a demandé au CIDC de poursuivre ses efforts dans ce contexte.

Le Comité a souligné l'importance de désigner des coordinateurs pour tous les projets émanant des institutions de l'OCI. Cependant, il a été convenu de les nommer dès la réception de la réponse des pays membres faisant savoir leur intérêt dans le projet qu'ils avaient proposé.

Le Comité a également écouté l'exposé du représentant de la Bourse d'Istanbul. Ce dernier avait mis l'accent sur la nécessité d'une coopération active entre les bourses islamiques.

7. **Au titre du point 2 de l'ordre du jour**, le représentant du COMCEC a présenté un exposé sur la première réunion du Comité des négociations commerciales tenue à Antalya du 6 au 9 avril 2004. Le Comité a été informé que la réunion avait adopté une stratégie de négociation pour le SPCOCI et adopté un programme de travail pour le Cycle. Le CIDC a également informé le Comité des efforts et de l'action accomplis par le Secrétariat du CNC.

Le Comité a mis l'accent sur la nécessité que les pays membres déploient davantage d'efforts pour accélérer la ratification de l'accord.

8. **Au titre du point 3** de l'ordre du jour, le Comité a été informé par le Bureau de Coordination du COMCEC des préparatifs sur le "Sommet économique au niveau ministériel" à l'occasion du 20ème anniversaire du COMCEC. Cependant le Comité a été de l'avis que le présent point devrait renvoyer au vingtième comité de suivi du COMCEC.

9. Le Comité a conclu sa session en adressant ses remerciements à la présidence et aux participants.

-XI-

RAPPORT DE LA BID
SLR LE FINANCEMENT DU COMMERCE INTRA-OCI

Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 11-13 mai 2004)

**RAPPORT DE LA BID SUR LE FINANCEMENT DU COMMERCE
INTRACOMMUNAUTAIRE**

(A présenter à la 20ème réunion de suivi du COMCEC prévue du 11 au 13 mai 2004 à Istanbul - Turquie.)

HISTORIQUE

1 - A l'issue du 8ème sommet islamique, Téhéran 1997, la BID a été invitée à prospector les voies et moyens, quantitatifs comme qualitatifs, d'accroître le commerce intra-communautaire en collaboration avec les autres institutions de l'OCI. Ambitieuse, la 2ème réunion préparatoire de l'Organisation (Téhéran, juin 1998) a placé la barre de croissance escomptée entre 10 et 13 % à partir de 1420H.

2 - La BID a procédé à la constitution d'un groupe de travail intra-communautaire (pays membres de l'OCI/BID) qui a tenu une première réunion à Jeddah en août 1998, laquelle s'est soldée par des recommandations précises sur le commerce , au nombre desquelles citons le lancement par la BID de nouveaux outils de financement assortis de nouvelles clauses et conditions, le renforcement du co-financement, la désignation de points focaux dans les pays membres, la bonne utilisation de la technologie pour la diffusion de l'information sur le commerce intra-communautaire, l'établissement d'eximbanques (banques export-import), la promotion de mécanismes de paiement bilatéraux et, enfin, le renforcement des capacités en matière de commerce via l'assistance technique.

OPERATIONS DE FINANCEMENT DU COMMERCE
EXTERIEUR-BIP

4- La BID est l'une des rares institutions financières internationales dans le monde à être engagée dans la promotion et le financement du commerce intra-communautaire entre ses pays membres. Son programme de financement, consacré à l'assistance de 55 pays membres tous pays en développement, vise à la fois des objectifs commerciaux et de développement.

5- Le programme est mis en œuvre conformément à l'Article 2 de l'Accord portant sa création qui autorise la Banque à promouvoir le commerce extérieur, notamment celui des biens d'équipement, entre pays membres.

Ce programme a été lancé comme mode de placement des liquidités avec pour principal objectif d'aider les pays membres dans leurs efforts de développement en matière d'importation et d'exportation.

En tant que tel, il doit générer des rendements raisonnables et répondre en même temps aux objectifs de développement des pays concernés dans les domaines du commerce extérieur et de la promotion des échanges intracommunautaires.

6- Dans le cadre de ses efforts pour aider la Oummah islamique à faire face au défi du 21^{ème} siècle, le 8^{ème} sommet islamique (Téhéran 1997) a mandaté la BID aux fins d'accroître les activités de financement du commerce extérieur afin promouvoir les échanges intracommunautaires entre ses pays membres.

7- Ce programme qui a débuté en 1397H (1977) consiste en quatre systèmes/guichets, à savoir les Opérations de financement des importations (OFI), le Système de financement des exportations (SFE), le Fonds commun des banques islamiques (FCBI) et le Fonds d'investissement de la BID (FI-BID). Ces deux derniers (FCBI et FIBID) sont des guichets de la Banque qui facolisent aussi sur le financement des importations.

8- Par ailleurs, la BID co-gère un programme spécial avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique basée à Khartoum, et ce pour financer les exportations des pays arabes à destination des pays de l'Union africaine non-membres de la Ligue des Etats Arabes.

REALISATION A CE JOUR

9 - En application de la résolution sur les échanges intra-communautaires adoptée par le sommet de Téhéran, la BID a réservé un montant de 5,65 milliards de \$US, prélevé sur ses ressources ordinaires pour le financement dans le cadre des OFI depuis 1420H. Des ressources additionnelles de 1,21 milliard \$US ont été allouées au SFE. Les détails se présentent comme suit :

US\$ million

Année	OFI	SFE	Total
1420H	1000,0	200,0	1200,0
1421H	1030,0	200,0	1230,0
1422H	1060,0	270,0	1330,0
1423H	1200,0	270,0	1470,0
1424H	1356,0	270,0	1626,0
TOTAL	5646,0	1210,0	6856,0

10- En outre, la Banque a alloué un montant total de 3,14 millions de \$US, durant la période 1420H - 1424H dans le cadre du programme de coopération et de promotion du commerce (PCPC) (1420H et 1421H, 1,7 million \$US - 1422H : 0,80 million \$US ; 1423H ; 0,32 millions \$US ; 1424H : 0,32 million \$US). Ces fonds ont servi au financement d'études de marché, à l'organisation de foires commerciales, à la formation , aux séminaires et à l'assistance technique pour le renforcement des capacités des PMMA.

Approbatons :

11- De 1397H à 1424H la BID a approuvé un montant total de 20,74 milliards \$US dans le cadre des quatre systèmes de financement, détaillé comme suit :

I-OFI	16,81 milliards \$ US
II-SFE	1,23 milliards \$ US

II - FCBI 2,18 milliards \$ US
 IV - FIBID 517 millions \$ US

12- Le montant net approuvé entre 1420H et 1424H s'est élevé à 7,72 milliards de \$US , comme suit :

US \$ million

Année	OFI	SFE	FCBI	FI-BID	TOTAL
1420H	646,84	69,05	106,56	19,00	844,45
1421H	986,98	188,22	190,00	95,00	1460,92
1422H	1223,50	178,95	83,00	44,50	1529,95
1423H	1301,00	198,36	260,25	97,00	1856,61
1424H	1649,83	124,80	161,25	91,50	2027,38
TOTAL	5811,15	759,38	801,06	347,00	7719,31

13- Le montant approuvé en 1424 H pour les 4 systèmes était de \$US 2,03 milliards soit en augmentation de 9% par rapport au montant de 1,86 milliard de \$US approuvé l'année précédente.

L'essentiel de ce montant (1,77 milliards \$US) soit 88% a été approuvé dans le cadre des systèmes OFI et SFE.

Financement du commerce intra-communautaire :

14- La BID avait pour objectif stratégique d'accroître le commerce intra-communautaire et d'améliorer son niveau entre ses pays membres en développement. En général cet objectif a été atteint. Sur les 16,80 milliards de \$US approuvés à ce jour dans le cadre des OFI, 12,55 milliards \$US , soit 75% , ont été consacrés au financement d'importations en provenance de pays membres.

S'agissant du SFE le montant de 1,23 milliard \$US a été consacré en totalité au financement d'exportations intra-communautaires de pays membres. La performance du financement intracommunautaire, dans le cadre des OFI figure en annexe 2.

15- Pour la période 1420H-1424H le montant approuvé au titre du financement des échanges intracommunautaires dans le cadre des OFI et du SFE était de 5,03 milliards \$US soit 76% du montant de leurs approbations combinées (de 6,57 milliards \$US).

Mobilisation de fonds pour le financement du commerce :

16- Une autre initiative de la BID dans le domaine de la mobilisation de fonds a été introduite en 1420H suite au mandat confié par le sommet islamique de Téhéran 1997 pour accroître le commerce intracommunautaire.

17- Le programme OFI, financé à partir des ressources ordinaires en capital de la BID en vue de couvrir les contraintes en matière de ressources et de mobiliser des fonds auprès de l'extérieur par le moyen du financement Mourabaha en deux étapes (FMDE) et des mécanismes de financement syndiqué, a été adopté comme l'une des stratégies principales de financement. Un montant total de 1575 millions de \$US a été mobilisé par le biais de ces deux mécanismes depuis 1420H. Pour la seule année 1424H , un montant de 427 millions de \$US a été mobilisé à partir de banques et institutions financières islamiques.

18- Il est à signaler que les efforts déployés par la BID dans ce domaine ont été rendus possibles grâce aux soutiens solides apportés par les banques islamiques, notamment ceux des centres financiers des pays membres.

Activités de Promotion du Commerce :

19- La BID assure également assuré la promotion des échanges intra-communautaires par le biais de son Programme de Coopération et de promotion du commerce (PCPC). Ce programme met l'accent sur le renforcement des relations commerciales, l'exploration des possibilités de coopération et l'assouplissement des opportunités de développement des échanges intracommunautaires et des exportations entre pays membres. Le programme fournit également une assistance technique pour le renforcement des capacités aux PMMA.

20- Entre 1420H et 1424H, la BID a organisé 34 séminaires/ateliers, 18 foires commerciales, deux réunions de points focaux et financé 9 études

/ cours de formation (en collaboration avec des gouvernements membres et des organisations tels le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et l'Organisation Arabe pour le Développement Industriel et les Mines (AIDMO), dans le cadre du programme.

21- Trois séminaires /ateliers, six foires commerciales, quatre séminaires/ateliers/études et cinq cours de formation /études ont été réalisés en 1424H (voir annexe 3 pour les détails sur les activités du PCPC durant l'année.

CONCLUSION :

22- La **BID** a contribué de façon considérable au financement du commerce entre les pays membres comme l'indique le volume des approbations effectuées, à ce jour, dans le cadre des quatre systèmes.

Elle a redoublé ses efforts depuis 1420H suite à la résolution sur les échanges intra-communautaires adoptée en 1997 par le huitième sommet islamique de Téhéran. La Banque a consacré davantage de fonds, à partir de ses ressources ordinaires et mobilisé des ressources supplémentaires auprès du marché, par le biais des mécanismes de Mourabaha en deux étapes et de financement syndiqué au profit du financement du commerce.

Des fonds additionnels ont été également alloués pour appuyer les activités entreprises dans le cadre du programme de coopération et de promotion du commerce (PCPC).

23- Les résultats de tels efforts ont été encourageants. Entre 1420H et 1424H, la moyenne annuelle des approbations au titre des quatre systèmes de financement a atteint 1,45 milliard de FCFA, ce qui est nettement supérieur à la moyenne réalisée pour la période 1399H - 1419H (soit 567 millions \$US).

Le montant des approbations a atteint 1,89 milliard de \$US en 1424H.

24- Le programme de financement du commerce de la BID vise essentiellement à renforcer les échanges intra-communautaires.

Entre 1397H et 1424H, près de 13,78 milliards \$US (soit 76% du montant total de 18,04 milliards \$US) approuvé dans le cadre des OFI et du SFE ont servi au financement des échanges intra-communautaires. (1420H - 1423H : 5,03 milliards \$US soit 76% du total combiné de 6,57 milliards \$US).

25- La BID accorde en outre annuellement un montant de 850 millions \$US pour financer des projets et des opérations d'assistance technique. La majeure partie de ce financement est utilisé pour l'importation de biens et de services en provenance d'autres pays membres de la BID. Ceci constitue une autre contribution de la BID à l'accroissement des échanges intra-communautaires.

Département du Financement

et de la Promotion du Commerce

Annexe I
Approbations (Financement du commerce)
de 1397H à 1424H « (en million US\$)

Année	O FI		S FE		FC BI		FI- BID		Total	
	Nb	montant	Nb	montant	Nb	montant	Nb	montant	Nb	montant
1397	5	50,52							5	50,52
1398	11	155,82							11	155,82
1399	22	338,09							22	338,09
1400	32	456,99							32	456,99
1401	31	453,44							31	453,44
1402	27	400,30							27	400,30
1403	28	519,50							28	519,50
1404	42	704,42							42	704,42
1405	36	653,00							36	653,00
1406	53	601,01							53	601,01
1407	48	531,34							48	531,34
1408	60	577,00	2	8,38	5	24,00			67	609,38
1409	53	514,77	23	39,09	5	18,51			81	572,37
1410	64	546,30	18	28,38	5	20,43			87	594,11
1411	46	485,50	15	26,79	8	76,00			69	588,29
1412	60	503,90	11	64,35	3	130,00	1	1,53	75	699,80
1413	44	351,63	11	41,86	4	28,80	3	9,72	62	432,08
1414	47	405,39	6	28,30	8	179,85	1	5,00	62	618,54
1415	50	473,33	8	28,24	10	175,35	5	32,10	73	709,02
1416	44	498,50	10	66,08	6	187,50	5	32,50	65	784,58
1417	46	509,94	11	44,52	11	206,50	4	24,50	72	785,46
1418	32	479,40	8	37,00	18	234,20	7	47,50	65	798,10
1419	31	787,20	14	60,80	10	103,10	4	17,60	59	968,70
1420	33	649,84	13	69,05	8	106,56	2	19,00	56	844,45
1421	58	986,98	21	188,22	9	190,0	8	95,00	96	1460,20
1422	61	1223,50	18	178,95	8	83,00	5	44,50	92	1529,95
1423	73	1301,00	19	198,3614	14	260,25	10	97,00	114	1856,61
1424	88	1649,83	11	124,80	13	161,25	13	91,50	126	2027,38
Total	1225	16807,44	219	1233,17	145	2185,30	68	517,45	1656	20743,45

* *Net d'annulations.*

**PERFORMANCE DU FINANCEMENT DES ÉCHANGES
INTRACOMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DES OFI**

Année (H)	Nb Pays membres	Nb opérations	Montant		M\$US	Pays membres sources
			M.DI	M\$US		
Jusqu'à 1413	9	662	6486,17	7842,53	6223,02	79,34
1414	9	47	290,03	405,39	356,25	87,9
1415	9	50	318,82	473,33	348,33	73,60
1416	9	44	333,89	498,50	330,50	66,30
1417	8	46	357,92	509,94	315,44	60,86
1418	9	32	351,93	479,40	389,40	81,23
1419	10	31	581,53	787,20	321,00	40,78
1420	12	33	478,09	649,84	479,84	73,84
1421	14	58	758,38	986,98	792,70	80,31
1422	17	61	969,45	1223,50	945,25	77,26
1423	17	73	985,12	1301,00	922,00	70,87
1424	17	88	1204,88	1649,83	1132,06	68,62
TOTAL		1225	13116,21	16807,44	12555,79	74,70

* *Net d'annulations*

ACTIVITES DU PROGRAMME DE COOPERATION ET DE PROMOTION DU COMMERCE

Foires commerciales :

- Technologies bancaires et zones franches - Damas 1-4/04/2003.
- 3ème Foire commerciale et industrielle internationale, Shanyark 2003, 2-5/09/2003. Almaty.
- 2ème Foire sur les industries du monde arabe, Jeddah 13—19/09/2003.
- Exposition - OCI 2003 (conjointement avec le sommet islamique), Putraya - Malaisie 14-19/10/2003.
- 6ème Foire commerciale Afro-Arabe - Dar Essalam, Tanzanie 5-14/12/2003.
- Pavillon de la BID au 2ème Forum de gestion financière (des entreprises), Casablanca. 2-3/12/2003.

Séminaires / ateliers et Réunions :

- Atelier sur l'impact du commerce et de l'exploitation de l'information sur le renforcement des échanges intra-communautaires entre pays membres de l'OCI - Tunis 10-12/06/2003.
- Séminaire de l'OCI sur les activités liées au commerce, Kuala Lumpur, Malaisie 15/10/2003.
- Forum sur les activités de l'OCI - Kuala Lumpur, 15-16/10/2003.

Cours de Formation et Etudes :

- Trois cours de Formation sur l'ISO - Damas, 16-24/8/2003.
- Etudes sur l'intégration de l'Industrie Arabe.

- Etude sur les opportunités de commerce entre les pays de la CEI et les pays membres de l'OCI (en collaboration avec CIDC).

/FM 2 E/ F. Syndiqués DE (1420H - 1424H)

US\$ (million)

Année	Syndication	FM2E	Total
1420H	100	109	209
1421H	-	274	274
1422H	140	155	295
1423H	50	170	220
1424H	364	63	427
Total			1425

-XII-

RAPPORT ANNUEL DU CIDC
SLR LE COMMERCE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 11-13 mai 2004)

**RAPPORT ANNUEL DU CIDC SUR LE COMMERCE
ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI
2002-2003**

APERCU GENERAL

La seizième édition du rapport du CIDC fait le point sur le commerce extérieur des Etats Membres de l'OCI en général et sur le commerce intra-OCI en particulier.

I- PRINCIPALES TENDANCES DU COMMERCE EXTERIEUR DES ETATS MEMBRES DE L'OCI

1/ EVOLUTION DE L'ECONOMIE MONDIALE

1.1. COMMERCE DES MARCHANDISES ET DES SERVICES

Le commerce mondial des marchandises et des services a connu en 2002 une augmentation de 2,5% contre une diminution de 1% en 2001 grâce à la rigidité de la demande aux Etats Unis et dans les grandes économies d'Asie selon le rapport de l'OMC publié en Avril 2003.

Par ailleurs, la croissance du commerce mondial a été supérieure à celle de la production mondiale de 1,5% et demeure inégale dans des régions comme l'Amérique latine et l'Europe Occidentale au courant de l'année 2002.

Compte tenu de l'environnement économique mondial : la guerre en Iraq, le risque d'augmentation des prix des combustibles, le risque de propagation du Syndrome Respiratoire Aigu Sévère peuvent assombrir les perspectives de la croissance économique en 2003.

Les exportations de marchandises ont augmenté de 4% en valeur atteignant ainsi 6240 milliards US\$ en 2002 après avoir connu un fléchissement de l'ordre de 4% en 2001.

Le commerce des services a pour sa part connu une hausse de 5% en 2002 franchissant la barre de 1540 milliards US\$ après une chute de 1% en 2001. Cette reprise du commerce dans un contexte de marasme de l'économie mondiale s'explique par la forte contraction des flux d'investissements, des variations considérables des taux de change (appréciation du yen et d'euro par rapport au dollar US), l'affaiblissement de la confiance des entreprises transnationales, le renforcement des restrictions aux transactions internationales afin d'atténuer les risques liés au terrorisme international et enfin l'aggravation des conflits géopolitiques.

Le commerce des services a augmenté malgré la crainte quasi-continue du terrorisme international et la hausse des prix des combustibles, qui ont jugulé la croissance du commerce des services liés aux voyages et transports internationaux. Ceci a eu pour conséquences, des licenciements du personnel de grosses compagnies de transport aérien. Toutefois, cette hécatombe a été compensée par l'essor rapide du commerce des autres services.

La reprise du commerce mondial a été inégale selon les régions : les Etats Unis, les économies avancées d'Asie de l'Est, la Chine et les économies en transition ont été les acteurs de cette reprise.

Par contre, l'Europe Occidentale et le Japon ont enregistré une stagnation voire une chute de leur demande intérieure.

En Amérique latine, la crise en Argentine et au Venezuela a contribué au ralentissement de l'économie dans cette région.

En Amérique du Nord, la reprise des importations a coïncidé avec le redressement de la demande intérieure mais les exportations ont baissé dans cette région.

1.2 PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE MONDIALE EN 2003/2004

L'environnement économique international laisse présager des perspectives pessimistes pour l'économie mondiale qui subit de plein fouet les conséquences de la guerre en Iraq, la probable persistance de Syndrome Respiratoire Aigu sévère et l'influence des fluctuations des taux de change et des prix de combustibles et des prix de produits de base.

Le ralentissement de la croissance économique constaté en 2002 dans les pays industrialisés, le manque de confiance quasi-continu des entreprises et des consommateurs au début de 2003, dont témoigne le marasme des marchés boursiers et la hausse du prix du pétrole contribuent à l'affaiblissement de la croissance de l'économie mondiale en 2003.

D'après les experts, la croissance mondiale ne dépassera guère 3% en 2003.

Le FMI a révisé à la baisse ses prévisions de croissance mondiale en 2003 et estimé qu'une dégradation de l'environnement économique international suite aux conséquences de la guerre en Iraq, du Syndrome Respiratoire Aigu sévère et des fluctuations de changes et des prix des combustibles et de produits de base au cours des prochains mois était plus probable qu'une amélioration. Sa prévision de croissance économique est ramenée à 3,2% en 2003 contre 4,1% en 2004.

Par ailleurs, le FMI mentionne également qu'après une forte contraction des échanges internationaux en 2001, le commerce mondial devrait progresser de 2,9% en 2002, 4,3% en 2003 et 6,1% en 2004 suite à l'amélioration

probable de l'activité du secteur électronique et de la demande interne soutenues dans certains pays comme les USA.

D'autre part, le FMI estime que la réserve fédérale américaine serait disposée à baisser ses taux si nécessaire et au cas où la chute du cours des actions pèserait sur la demande intérieure. Dans la Zone Euro, il juge que la reprise économique a été jusqu'ici décevante, que la zone reste vulnérable à de nouvelles difficultés, tout particulièrement en Allemagne, et qu'elle aurait besoin de taux inférieurs à ceux appliqués actuellement. Il y prévoit désormais une croissance de seulement 0,8% pour la Zone Euro en 2002 et de 1,1% en 2003 voire 2,3% en 2004.

Au Japon, le FMI a au contraire revu à la hausse ses prévisions. Il estime que l'économie nipponne devrait encore progresser de 0,3% en 2002 et qu'une croissance de 0,8% pourrait être atteinte en 2003 et 1% en 2004.

2/ EVOLUTION DES ECONOMIES DES ETATS MEMBRES DE L'OCI

La croissance économique des Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique en 2001 (4%) a été inférieure d'un point par rapport à celle de l'ensemble des pays en développement (5%). Cette croissance est variable selon les pays et elle est directement affectée par les aléas de la conjoncture économique internationale et en particulier la variation des cours des matières premières ainsi que la volatilité des marchés financiers.

Certains Etats Membres qui sont exportateurs nets de combustibles (Etats Arabes du Golfe), de métaux et gaz (Etats de la Communauté des Etats Indépendants) ou de produits agricoles et textiles (Etats Africains et Méditerranéens) ont vu leurs croissances économiques augmenter ou diminuer selon les circonstances.

Le taux de croissance du PIB du groupe OCI est passé de 5,5% en 1996 à 4% en 2001 soit une baisse de 37,5%, ceci dénote la fragilité des économies des Etats de l'OCI malgré les politiques d'ajustement structurel poursuivies par certains Etats Membres.

Les Etats Membres de l'OCI ont totalisé pendant la même année 2001, un PIB représentant plus de 4,5% du PIB mondial, les exportations totales des Etats Membres de l'OCI ont atteint 498,2 milliards US\$ soit 8,1% des exportations mondiales et les importations ont totalisé une valeur de 429,6 milliards US\$ soit 6,75% des importations mondiales.

3/ EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR GLOBAL DES ETATS MEMBRES DE L'OCI

3.1 COMMERCE DES MARCHANDISES

La croissance du commerce extérieur est très corrélée aux cours mondiaux des combustibles et métaux ainsi qu'à ceux des produits agricoles

primaires qui font l'essentiel du commerce extérieur des Etats Membres de l'OCI.

La valeur des exportations des Etats Membres de l'OCI entre 1999 et 2001 a enregistré une croissance significative de 26,3% passant de 394 milliards US\$ en 1999 à 498,2 milliards US\$ en 2001. Les importations ont suivi la même tendance enregistrant une augmentation de l'ordre de 21,8% passant de 352 milliards US\$ en 1999 à 429,6 milliards en 2001.

Cette augmentation du commerce extérieur des Etats Membres de l'OCI est due entre autres d'une part à la hausse du commerce des Etats Membres du CCG de l'ordre de 35,6%, du commerce des pays asiatiques et de l'augmentation du commerce des pays de l'Afrique Subsaharienne de 70,4% pour les exportations et de 40,5% pour les importations grâce au commerce de la Côte d'Ivoire {nouveau membre de l'OCI} d'une part et de l'augmentation des prix de combustibles d'autre part.

Répartition géographique du commerce global des marchandises

La répartition du commerce mondial des Etats Membres de l'OCI par région en 2001 se présente comme suit :

S Les exportations : Les pays d'Asie se taillent la part du lion avec 43,3% des exportations mondiales des Etats Membres; les pays du CCG détiennent 28,8%; les pays du Moyen Orient arrivent en troisième position avec 11,7% ; les pays de l'UMA sont en quatrième place avec 9% et les pays d'Afrique sub-saharienne avec 7,2% des exportations mondiales des Etats Membres;

S Les importations : La même tendance s'observe au niveau des importations. Les pays d'Asie ont assuré 40,5% des importations mondiales des Etats Membres, viennent ensuite les pays du CCG et du Moyen Orient avec respectivement 24,2% et 18,9% ; les pays de FUMA arrivent en quatrième position avec 9,2% et enfin les pays d'Afrique sub-saharienne avec 7,2% des importations mondiales des Etats Membres.

Structure par produit du commerce global des marchandises

Selon les dernières statistiques commerciales de l'échantillon de pays dont dispose le CIDC, la structure par produit du commerce intra-OCI varie sensiblement d'un groupe de pays à un autre. Entre 1998 et 1999-2001, on a noté les tendances suivantes :

- Exportations :

S Augmentation de l'ordre de 60% de la part des exportations de produits alimentaires passant de 10,2% en 1998 à 16,3% en 2001. Cette augmentation s'explique par la hausse des exportations de produits alimentaires vers les autres pays islamiques des pays suivants : le Soudan, l'Ouganda, le Niger, l'Iran, le Bangladesh et l'Albanie ;

- S Augmentation de 5,2% de la part des divers produits manufacturés entre 1998 et 2001 qui passe de 28,5% en 1998 à 30% en 2001. Les pays islamiques qui ont contribué à cette augmentation sont : le Bangladesh, Bahreïn, l'Iran, le Liban, le Togo, la Tunisie et la Turquie qui ont expédié une valeur appréciable de produits manufacturés vers leurs partenaires islamiques ;
- S Augmentation de la part des exportations OCI de combustibles de 4,6% qui passe de 37% en 1998 à 38,7% en 2001 grâce à la hausse des exportations de l'Azerbaïdjan, de Bahreïn, de Koweït, de la Libye, de Nigeria, de Tadjikistan, du Sénégal et du Surinam suite à l'augmentation des prix des combustibles qui voient leur prix tripler en 2001 ;
- S Régression de la part des exportations OCI des autres matières premières suite à leur ouvraison industrielle dans certains pays au profit des produits manufacturés de 5,8% qui passe de 5,1% en 1998 à 4,8% en 2001 surtout au Bangladesh, en Algérie, au Togo et en Mauritanie ;
- S Régression de 47% de la part des exportations OCI des machines et matériel de transport qui passe de 19,2% en 1998 à 10,2% en 2001 à cause de la réduction des exportations intra-OCI de ces produits de Koweït, du Maroc, du Niger et de la Turquie.

- Importations :

- S Augmentation de la part des importations OCI des combustibles de plus de 400% grâce à l'approvisionnement massif au sein des marchés islamiques de certains pays à savoir : l'Egypte, le Liban, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Pakistan, le Sénégal, le Togo ; cette part passe de 5,2% en 1998 à 28,38% en 2001;
- S Augmentation de 31,4% de la part des importations OCI de produits alimentaires qui passe de 13,3% en 1998 à 17,47% en 2001; suite aux importations des pays pétroliers soutenues par la chute de prix de certains produits alimentaires, il s'agit de: l'Arabie Saoudite, l'Egypte, le Koweït, la Libye, le Nigeria et le Surinam.
- S Diminution de 69,6% de la part des importations OCI de machines et matériel de transport qui passe de 36,9% en 1998 à 11,22% en 2001 à cause de la chute des importations de certains pays à savoir : l'Egypte, le Liban, la Libye, le Sénégal;
- s Reflux de 14,9% de la part des importations OCI des autres matières premières qui passe de 6,6% en 1998 à 5,62 % en 2001;
- S Régression légère de 1,8% de la part des importations OCI des divers produits manufacturés qui passe de 38% en 1998 à 37,3% en 2001.

3.2 COMMERCE DES SERVICES

En 2001, les exportations totales des services des Etats Membres de l'OCI ont atteint 73,82 milliards US\$, et les importations 104,44 milliards US \$ soit un déficit global de 30,61 milliards US \$.

Les exportations :

Parmi les principaux Etats Membres de l'OCI, exportateurs de services, l'on peut citer par ordre d'importance la **Turquie** qui a totalisé 16,05 milliards US \$ d'exportations soit une part 21,75% des exportations des Etats Membres et les autres pays ont respectivement réalisé les chiffres suivants : la **Malaisie** 13,77 milliards US \$ et 18,66% d'exportations des Etats Membres, **l'Egypte** 9 milliards US \$ et 12,25% d'exportations des Etats Membres, **l'Indonésie** 5,5 milliards US \$ et 7,45% d'exportations des Etats Membres, **l'Arabie Saoudite** 5,18 milliards US \$ et 7,02% d'exportations des Etats Membres, le **Maroc** 4 milliards US \$ et 5,46% d'exportations des Etats Membres et la **Tunisie** 2,91 milliards US \$ et 3,94% d'exportations des Etats Membres.

Les sept pays ont assuré 76,53% des exportations totales des services des Etats Membres en 2001.

Les importations :

Les principaux importateurs des services sont : **l'Arabie Saoudite** a assuré 19,3 milliards US \$ d'importations de services soit une part de 18,48% des importations des Etats Membres puis viennent **la Malaisie** avec 16,72 milliards US \$ et 16%, **l'Indonésie** avec 15,88 milliards US \$ soit 15,20%, **l'Egypte** avec 7 milliards US \$ soit 6,74%, **la Turquie** avec 6,92 milliards US \$ soit 6,63%, le **Koweït** avec 5,33 milliards US \$ soit 5,11%, le **Nigeria** avec 3,47 milliards US \$ soit 3,33% et le **Kazakhstan** avec 2,61 milliards US \$ soit 2,5%. Ces huit pays ont totalisé 74% des importations totales des Etats Membres en 2001.

Répartition géographique du commerce extérieur des services en 2001

- Les exportations :

La répartition géographique des exportations des services des Etats Membres de l'OCI est dominée par les régions du Moyen Orient et d'Asie.

Cette répartition se présente comme suit :

- S le **Moyen Orient** est la première région exportatrice de services qui a assuré 39,32% de l'offre totale de services des Etats Membres de l'OCI soit 29,02 milliards US\$;
- S la seconde région exportatrice est **l'Asie** qui a effectué 34,31% de l'offre totale de services des Etats Membres de l'OCI soit 25,33 milliards US \$;

S la troisième région exportatrice est le **CCG** qui a assuré 11,20% de l'offre totale de services des Etats Membres de l'OCI soit 8,26 milliards US \$;

•S **l'Afrique Subsaharienne** avec 5,65% de l'offre totale de services des Etats Membres de l'OCI soit 4,17 milliards US \$;

S et enfin le **Maghreb** arrive en cinquième position avec 5,52% des exportations totales des Etats Membres de services soit 7 milliards US\$;

- **Les Importations** :

La répartition géographique des importations de services des Etats Membres de l'OCI est dominée par les régions d'Asie et du CCG.

Cette répartition se présente comme suit :

S la première région importatrice de services est **l'Asie** qui a assuré 43,24 milliards US \$ soit 41,40% des importations des Etats Membres ;

S la deuxième région importatrice de services est le **CCG** qui a absorbé 27,06 milliards US \$ soit 25,91% des importations des Etats Membres ;

•S la troisième région importatrice est le **Moyen Orient** qui a enregistré une valeur de 18,60 milliards US \$ soit 17,82% des importations de Etats Membres ;

•S **l'Afrique Sub-Saharienne** arrive en quatrième position avec 10,91 milliards US \$ soit 10,45% des importations des Etats Membres ;

S et enfin le **Maghreb** avec 4,61 milliards US \$ soit 4,42% des importations des Etats Membres.

Structure par produit du commerce des services :

La distribution par poste de la balance commerciale des services des Etats Membres de l'OCI en 2001, fait ressortir les remarques suivantes :

- **Les exportations** :

Le tourisme occupe une place privilégiée dans les exportations totales des Etats Membres avec une part de 34,53% soit 31,84 milliards US \$. Le deuxième poste en importance dans les exportations de services sont les **transferts privés** qui interviennent pour 23,29% du total des exportations des services correspondant à 21,47 milliards US\$ et le troisième poste revient au

transport avec 16,79% des exportations totales des Etats Membres soit 15,48 milliards US \$.

Les importations :

A l'exception du poste des « autres services », on constate que le *transport* occupe une place importante enregistrant une part de 28,08% du total des importations de services des Etats Membres soit 31,3 milliards US\$, suivi par les *transfert privés* avec 21,76% soit 24,26 milliards US \$ et arrivent en troisième position les *voyages* avec 15,56% des importations totales des services des Etats Membres soit 17,35 milliard US \$.

II- PRINCIPALES TENDANCES DU COMMERCE INTRA-OCI

La prise en compte des nouveaux pays dans notre échantillon, la hausse des prix de combustibles et des métaux, la chute des prix de certains produits alimentaires et l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'OCI combiné aux fluctuations de taux de changes en 2001 ont été des facteurs déterminants qui ont contribué aux changements des données sur le commerce intra-OCI en 2001.

La part du commerce intra-OCI (exportations intra-OCI+ importations intra-OCI) dans le commerce global (exportations mondiales des Etats Membres+ importations mondiales des Etats Membres) des Etats Membres a enregistré une évolution positive de plus de 11,5% en 2001 passant de 10,95% en 1999 à 12,21% en 2001. En valeur on note une augmentation significative de 38,5% en passant de 81,8 milliards US \$ en 1999 à 113,3 milliards US\$ en 2001.

La part des exportations intra-OCI dans les exportations globales des Etats Membres a enregistré une hausse de 5,23% passant de 10,07 en 1999 à 10,60% en 2001.

Par ailleurs, on a constaté une augmentation considérable de la part des importations intra-OCI dans les importations globales de 18% passant de 11,93% en 1999 à 14,08% en 2001.

Une tendance haussière remarquable a été constatée au sein du commerce intra-OCI, la valeur des exportations intra-OCI est passée de 39,73 milliards US \$ en 1999 à 52,81 milliards US \$ en 2001 soit une hausse de l'ordre 33% et les importations intra-OCI sont passées de 42 milliards US \$ en 1999 à 60,5 milliards US \$ en 2001 soit une augmentation de 43,8%.

U. 1/STRUCTURE PAR PRODUITS DU COMMERCE INTRA-OCI

- Structure des exportations intra-OCI :

Les exportations intra-OCI de produits primaires ont atteint en 2001 une valeur de 31,59 milliards US\$ soit 59,8% des exportations totales intra-OCI contre 53% en 1998 soit une augmentation de 12,85% grâce à l'augmentation des recettes provenant des combustibles de l'ordre de 29% entre 1998 et 2001 qui voient leur prix augmenter triplement sur le marché international. Par contre, les exportations intra-OCI des produits manufacturés se sont détériorées de -14,5% passant de 47% en 1998 à 40,2% en 2001 suite à la baisse des exportations intra-OCI de machines et matériel de transport et d'autres divers produits manufacturés des catégories 6, 8 et 9 de la CTCI respectivement de -26,14% et -17,98% durant cette période malgré la croissance considérable des exportations intra-OCI de produits chimiques de l'ordre de 42,4%.

- Structure des importations intra-OCI :

Les importations intra-OCI étaient constituées des produits primaires à hauteur de 51,47% des importations totales intra-OCI en 2001 (soit une valeur de 31,14 milliards US \$) contre 53,5% en 1998 soit une diminution de -3,8% à cause de la chute des importations intra-OCI de produits alimentaires de -13,4% durant cette période malgré la chute de leur prix sur les marchés internationaux.

Par ailleurs, on constate une augmentation de la part des importations intra-OCI de matières premières et de combustibles respectivement de 8,08% et 1,36% entre 1998 et 2001.

D'autre part, la part des importations intra-OCI de produits manufacturés a enregistré une hausse notable de l'ordre de 4,4% passant de 46,5% en 1998 à 48,53% en 2001 soit une valeur de 29,4 milliards US\$.

Cette croissance est due à la hausse des importations intra-OCI de machines et matériel de transport (+47,8%) et des produits chimiques (+23,4%) ce qui dénote un certain regain de dynamisme du secteur manufacturier et industriel.

U. 21 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE INTRA-OCI

En 2001, dix Etats Membres de l'OCI ont représenté 74% des exportations et 68% des importations intra-OCI, il s'agit par ordre d'importance de :

Les Emirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite, l'Indonésie, la Turquie, la Malaisie, le Pakistan, l'Iran, Oman, le Maroc et l'Egypte.

- S La part de ces dix pays dans les exportations intra-OCI représente 74% en 2000 et en 2001. La valeur des exportations de ce groupe de pays a atteint plus de 39 milliards de US \$ en 2001.

- S La part de ces dix pays dans les importations intra-OCI est passée de 71% en 2000 à 68% en 2001 soit une diminution de l'ordre de 4% et la valeur des importations de ce groupe de pays a enregistré une hausse de 2,5% passant de 40 milliards US\$ en 2000 à 41 milliards US\$ en 2001.

COMMERCE INTRA-REGIONAL

La valeur du commerce intra-régional est passée de 18,3 milliards US\$ en 1999 à 24,6 milliards US \$ en 2001 soit une augmentation de 34,8%, par ailleurs la part du commerce intra-régional dans le commerce total intra-OCI a enregistré une légère augmentation de l'ordre de 1,5% passant de 45,96% en 1999 à 46,64% en 2001.

L'augmentation de cette part est due à la hausse du commerce intra-régional dans le commerce intra-OCI des pays du Moyen Orient de 20,7% en 2001 par rapport à 1999 et des pays d'Afrique subsaharienne 104,2% au cours de la même période.

COMMERCE INTER-REGIONAL

Au niveau du commerce entre les régions de l'OCI, on constate une augmentation appréciable, de plus de 31,3% entre 1999 et 2001 de la valeur des échanges commerciaux inter-régionaux au sein de l'OCI qui sont passés de 21,5 milliards US\$ en 1999 à 28,2 milliards US\$ en 2001. Les régions qui ont contribué à cette hausse du commerce interrégional durant cette période sont : les pays d'Afrique sub-saharienne (+79,7%) grâce à l'intégration de la Côte d'Ivoire au sein de l'OCI, les pays du CCG (+35,2%) et les pays du Moyen Orient (+31,8%).

On constate que la part du commerce inter-régional dans certains pays s'est fléchi sensiblement entre 1999 et 2001, il s'agit des pays du Maghreb (-10,4%) et d'Asie (-6,5%).

Notons que la part du commerce entre les régions des pays de l'OCI dans le commerce total intra-OCI a subi, en conséquence une légère baisse de 1,3% passant de 54,04% en 1999 à 53,36% en 2001 indiquant que les régions de l'OCI échangent plus au sein de leur groupement régional qu'entre les régions.

Par ailleurs les pays du CCG et d'Asie ont assuré ensemble plus de 73% du commerce intra-régional et 67,4% commerce inter-régional en 2001.

**LE COMMERCE INTER ISLAMIQUE
STRUCTURE ET PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX EN 2001**

Pays d'origine	Exportations vers les pays islamiques en 2001 en %	Principaux pays destinataires	Part dans les exportations totales intra-OCI du pays en % en 2001	Principaux produits exportés
AFGHANISTAN	43,75	PAKISTAN EMIRATS A. UNIS	68,57 11,43	Matières non comestibles Produits alimentaires et animaux vivants
ALBANIE	3,46	EGYPTE TURQUIE	63,64 27,27	Matières brutes non comestibles Matières brutes non comestibles
ALGERIE	6,96	TURQUIE MAROC	71,16 12,88	Combustibles minéraux et lubrifiants Produits non classés ailleurs Combustibles minéraux et lubrifiants
ARABIE SAOUDITE	14,62	EMIRATS A. UNIS BAHREIN	17,44 15,09	Combustibles minéraux et lubrifiants Combustibles minéraux et lubrifiants
AZERBAÏDJAN	7,13	TURQUIE MAROC	40,61 14,55	Matières brutes non comestibles
BAHREIN	7,79	A. SAOUDITE EMIRATS A. UNIS	27,26 18,22	Produits manufacturés Matières brutes non comestibles Produits manufacturés Matières brutes non comestibles
BANGLADESH	4,50	EMIRATS A. UNIS IRAN	29,43 14,26	Produits alimentaires et animaux vivants Produits manufacturés
BENIN	27,47	INDONESIE TURQUIE	26,00 20,00	Matières brutes non comestibles Matières brutes non comestibles
BRUNEI DAR.	1,12	INDONESIE	70,27	Combustibles minéraux et lubrifiants Machines et matériel de transport
BURKINA FASO	8,64	MAROC MALI	28,57 21,43	Matières brutes non comestibles Combustibles minéraux et lubrifiants Matières brutes non comestibles
CAMEROUN	5,66	GABON NIGERIA	16,16 13,13	Matières brutes non comestibles Matières brutes non comestibles
COMORES	-	-	-	-
COTE D'IVOIRE	22,76	MALI BURKINA FASO	24,49 14,84	Produits alimentaires et manufacturés Produits alimentaires et manufacturés
DJIBOUTI	68,02	SOMALIE YEMEN	65,67 28,36	Produits alimentaires et animaux vivants Produits alimentaires et animaux vivants

Annexe XII à OIC/COMCEC-FC/20-04/REP

EGYPTE	18,65	ARABIE SAOUDITE	19,04	Produits alimentaires et animaux vivants
		IRAK	11,79	Produits manufacturés Combustibles minéraux et lubrifiants
EMIRATS ARABES UNIS	14,75	OMAN	25,44	N.D.A
		PAKISTAN	20,60	Combustibles minéraux et lubrifiants
GABON	1,49	MAROC	34,54	Matières brutes non comestibles
		INDONESIE	21,82	Combustibles minéraux et lubrifiants
GAMBIE	3,70	MALAISIE	100,00	Matières brutes non comestibles
GUINEE	8,18	CAMEROUN	44,93	Produits alimentaires et animaux vivants
		COTE D'IVOIRE	13,04	Matières brutes non comestibles
GUINEE BISSAU	1,43	CAMEROUN	50,00	N.D.A
GUYANE	0,74	COTE D'IVOIRE	50,00-	N.D.A
		SURINAM	60,00	N.D.A
INDONESIE	7,82	NIGERIA	40,00	N.D.A
		MALAISIE	40,15	Produits manufacturés
IRAK	9,83	EMIRATS. A. U.	14,28	Machines et matériel de transport
		JORDANIE	61,47	Produits manufacturés
IRAN	7,59	Articles manufacturés divers		
		MAROC	34,22	Combustibles minéraux et lubrifiants
JORDANIE	44,51	EMIRATS A. UNIS	32,00	Produits alimentaires et animaux vivants
		AZERBAÏDJAN	15,62	Combustibles minéraux et lubrifiants
KAZAKHSTAN	11,26	IRAK	20,11	Produits chimiques et produits connexes
		ARABIE SAOUDITE	18,40	Produits chimiques et produits connexes
KIRGHIZISTAN	24,11	EMIRATS A. UNIS	33,88	N.D.A
		IRAN	21,56	N.D.A
KOWEÏT	61,16	OUZBEKISTAN	41,74	N.D.A
		KAZAKHSTAN	33,91	Produits manufacturés
LIBAN	38,00	A. SAOUDITE	21,69	Combustibles minéraux et lubrifiants
		EMIRATS A. UNIS	17,16	N.D.A
LIBAN	38,00	A. SAOUDITE	22,00	Produits alimentaires et animaux vivants
		EMIRATS A. UNIS	21,43	N.D.A

Annexe XII à OIC/COMCEC-FC/20-04/REP

LIBYE	6,12	TURQUIE	57,27	Combustibles minéraux et lubrifiants
		TUNISIE	38,86	Combustibles minéraux et lubrifiants
MALAISIE	5,66	INDONESIE	31,32	Machines et matériel de transport Combustibles minéraux et lubrifiants
		EMIRATS A. UNIS	16,69	Machines et matériel de transport
MALDIVES	0,58	BANGLADEŞ H	100,00	N.D.A
MALI	10,27	MALAISIE	26,67	N.D.A
		NIGERIA	20,00	N.D.A
MAURITANIE	11,42	COTE D'IVOIRE	33,33	Produits alimentaires et manufacturés
		CAMEROUN	24,56	Produits alimentaires et manufacturés
MAROC	7,08	LIBYE	11,55	Produits chimiques et produits connexes
		TUNISIE	10,43	Produits chimiques et produits connexes
MOZAMBIQUE	0,37	DJIBOUTI	66,66	N.D.A
NIGER	40,91	NIGERIA	90,48	N.D.A
NIGERIA	7,91	COTE D'IVOIRE	26,70	N.D.A
		INDONESIE	23,88	Combustibles minéraux et lubrifiants
OMAN	15,57	EMIRATS A. UNIS	53,36	N.D.A
		EGYPTE	20,32	N.D.A
OUGANDA	6,73	ALGERIE	47,62	N.D.A
		MALAISIE	9,52	N.D.A
OUZBEKISTAN	12,40	TADJIKISTAN	35,40	N.D.A
		KAZAKHSTAN	18,86	N.D.A
PAKISTAN	21,87	EMIRATS A. UNIS	34,66	Produits alimentaires et animaux vivants
		ARABIE SAOUDITE	14,70	Produits alimentaires et animaux vivants
PALESTINE	-	-	-	-
QATAR	6,29	EMIRATS A. UNIS	61,28	Matières brutes non comestibles
		ARABIE SAOUDITE	13,69	Combustibles minéraux et lubrifiants
SENEGAL	22,38	MALI	25,79	Matières brutes non comestibles
		GAMBIE	16,84	Matières brutes non comestibles
SIERRA LEONE	1,85	MAROC	100,00	-
SOMALIE	87,50	EMIRATS A. UNIS	53,25	N.D.A
		YEMEN	27,27	Produits alimentaires et animaux vivants

Annexe XII à OIC/COMCEC-FC/20-04/REP

SOUDAN	15,05	ARABIE SAOUDITE	36,47	Produits alimentaires et animaux vivants
		EGYPTE	21,80	Matières brutes non comestibles Produits alimentaires et animaux vivants
SURINAM	1,74	GUYANA	66,67	N.D.A
SYRIE	23,22	TURQUIE	33,15	Produits alimentaires et animaux vivants
		LIBAN	15,67	Combustibles minéraux et lubrifiants
TADJIKISTAN	32,21	OUZBEKISTAN	41,43	N.D.A
		TURQUIE	35,71	N.D.A
TCHAD	10,26	SENEGAL	50,00	Matières brutes non comestibles
		MAROC	37,50	
TOGO	40,00	BENIN	40,05	N.D.A
		NIGERIA	26,14	N.D.A
TUNISIE	11,13	LIBYE	33,80	Produits alimentaires et animaux vivants
		IRAK	10,56	Produits chimiques et produits connexes
TURQUIE	13,35	ARABIE SAOUDITE	10,96	Machines et matériel de transport
		ALGERIE	10,08	Produits manufacturés Produits manufacturés
TURKMENISTAN	52,79	IRAN	38,56	N.D.A
		AZERBAÏDJAN	19,68	N.D.A
YEMEN	13,99	MALAISIE	54,47	Produits alimentaires et animaux vivants
		KOWEÏT	14,43	Produits alimentaires et animaux vivants

- XIII -

TEXTE
DE LA PROPOSITION
DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE

Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 11-13 mai 2004)

Original: Anglais

**TEXTE DE LA PROPOSITION
DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE**

**Vingtième Réunion du Comité de Suivi de COMCEC
(Istanbul, 11-13 mai 2004)**

- La BID possède nombre de guichets pour le financement du commerce. Les procédures et les conditions financières desdits guichets diffèrent d'un guichet à l'autre. La Banque doit entreprendre des mesures administratives nécessaires pour surmonter les obstacles résultants de cette multiplicité afin de réaliser l'efficacité et éviter la discrimination entre les compagnies et les pays.
- Dans ce contexte, il faut réviser le système de financement établi en 1987 et concrétisé sous forme de fonds séparé ainsi que les moyens et les méthodes pour promouvoir ses activités et ses procédures.
- Conformément aux pratiques appliquées, la Banque demande aux compagnies de présenter une lettre de garantie d'une banque commerciale couvrant la totalité des facilités de financement et la marge de profit. La Banque se doit également d'exécuter des programmes alternatifs tels les comptes bloqués sous conditions, le nantissement, le gage hypothèque et les garanties matérielles etc. Cette politique changera, nulle doute, le volume des opérations du financement et du commerce et des projets.
- Il faut accorder plus d'intérêt pour le financement des projets en vue d'améliorer la capacité productive des pays membres dans chaque secteur.

-XIV-

RAPPORT DE LA BID
SUR LES QUESTIONS RELATIVE
A L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 11 -13 mai 2004)

BUREAU DE LA COOPERATION

RAPPORT SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR LE GROUPE
DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT AUX PAYS MEMBRES
DE L'OCI CONCERNANT LES QUESTIONS LIEES A L'OMC

I - Introduction

La création de l'OMC suite à la conclusion du Cycle de l'Uruguay en avril 1994 constitue l'un des événements majeurs dans l'histoire du système du commerce international. Devenu opérationnel en janvier 1995, le nouvel organe du commerce international a pour principaux objectifs de

- fixer les règles du commerce international et des activités connexes,
- fournir un forum pour les négociations multilatérales en matière de libéralisation du commerce,
- régler les différends entre les parties contractantes,
- fournir des informations sur le commerce et les politiques commerciales, et
- coopérer avec d'autres institutions multilatérales.

Le mandat de l'OMC comprend non seulement l'Accord originel sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT-1947) dans sa forme amendée, mais aussi l'accord général sur le commerce des services. L'accord sur les aspects de droit de propriété intellectuelle liés au commerce et plusieurs accords de commerce plurilatéraux. En un mot, l'OMC est une institution permanente qui couvre tous types commerce de marchandises, services et idées (droits de propriété intellectuelle) et offre un système de règlement des différends plus automatique et plus complet que dans le cadre du GATT.

Si le nouveau système de commerce international, incarné par l'OMC, a largement contribué à la libéralisation du commerce mondial, il a néanmoins fait peser de lourdes contraintes sur les ressources humaines et techniques limitées des pays en développement. Par conséquent, nombre de pays en développement, y compris les pays membres de la BID, n'ont pas pu intégrer leurs économies au système de commerce mondial.

Consciente de ces nouveaux développements sur la scène commerciale internationale, la BID a mis en place, dès 1997, un programme d'assistance technique intensif destiné à aider les pays membres de l'OCI à moderniser leurs ressources institutionnelles et humaines liées à l'OMC. Les résolutions adoptées lors des 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} réunions du COMCEC sont venues renforcer les efforts de la BID dans ce sens.

II - Activités de la BID dans le cadre de son programme d'assistance technique lié à l'OMC

Pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans les pays membres de l'OCI, la BID a créé, en janvier 1998, une Unité spéciale chargée des questions liées à l'OMC. Sur 57 pays membres de l'OCI, 40 pays sont également membres de l'OMC et 8 autres, bénéficient du statut d'observateur. Le programme d'assistance technique de la BID relatif aux questions liées à l'OMC couvre de nombreuses activités, notamment des cours, séminaires, ateliers, études, réunions consultatives avec les pays membres de l'OCI en prévision des réunions ministérielles de l'OMC, ainsi qu'une assistance technique spécifique au profit des pays membres de l'OCI. Le rapport de situation ci-après a été élaboré en tenant compte des résolutions précitées du COMCEC et du Programme d'assistance technique de la BID lié à l'OMC dans le but d'améliorer les capacités institutionnelles et humaines des pays membres.

1- Réunions consultatives

La BID a organisé 18 réunions consultatives avec les pays membres de l'OCI, avant et après les conférences ministérielles de l'OMC en prévision des cinq dernières réunions ministérielles de l'OMC qui se sont tenues à Singapour, Genève, Seattle, Doha et Cancun. Ces réunions offrent aux pays membres un forum pour l'échange de points de vue et la coordination si possible des différentes positions sur des sujets liés à l'OMC.

• **Réunion consultative en prévision de la 1ère conférence ministérielle tenue à Singapour, décembre 1996**

Trois réunions consultatives ont été organisées au niveau des hauts responsables du commerce. A l'issue de ces réunions, il a été décidé que la BID devait fournir à ses pays membres l'assistance suivante :

- Assistance technique aux pays membres en passe de négocier leur accession à l'OMC
- Assistance technique sur demande et au cas par cas destinée à aider les pays membres déjà membres de l'OMC à tirer le maximum de profit de l'Organisation.
- Organisation d'un séminaire en vue d'évaluer les-résultats de la première conférence ministérielle de l'OMC et l'impact éventuel de la décision prise par la conférence sur la situation présente et future des pays membres à la fois de la BID et de l'OMC.
- Assistance aux pays membres pour les aider à suivre de près les développements liés à l'OMC et à coordonner leurs positions au sein des divers organes de celle-ci. Cette assistance vise en particulier à permettre aux pays membres de se préparer efficacement à la 2ème conférence ministérielle de l'OMC.

• **Réunions consultatives ou prévision de la 2ème conférence ministérielle, Genève, mai 1998**

Quatre réunions consultatives ont été organisées (réunion d'experts, hauts-fonctionnaires, ministres du commerce durant la conférence et réunion des ministres du commerce après la clôture de la conférence).

Les communications ci-après, qui portent sur des questions d'intérêt commun aux pays membres de l'OIC, ont été présentées et débattues : (a) Mise en œuvre des accords du Cycle de l'Uruguay : agriculture, textile et confection, anti-dumping, traitement spécial et de faveur au profit des pays en développement, (b) mécanisme de règlement des différends, (c) accession à l'OMC et (d) programme incorporé.

Les réunions ont abouti à la conclusion que les pays membres de l'OCI devaient avoir un programme spécifique complet qui mette l'accent sur leurs intérêts communs et sur les questions inscrites au programme de l'OMC qui risquent d'affecter leurs intérêts dans des domaines comme l'environnement, les normes de travail, les intérêts des consommateurs, les ONG, la transparence, etc. Il a été suggéré à la BID d'envisager la création d'un département clef chargé de fournir une assistance technique aux pays membres sur les questions liées à l'OMC. (La Direction de la BID a créé le Bureau de la Coopération pour accomplir cette tâche entre autres).

• **Réunions consultatives en prévision de la 3ème conférence ministérielle, Seattle, novembre 1999**

Deux réunions consultatives ont été tenues à Djeddah et à Seattle (hauts-responsables du commerce à Djeddah et délégués des pays membres à la conférence de Seattle). Les réunions ont couvert un large éventail de questions dont la mise en œuvre des accords existants de l'OMC, le programme incorporé, les négociations multilatérales, les questions de Singapour les nouvelles questions à traiter éventuellement à Seattle. Les réunions ont aussi porté sur les trois études réalisées par la BID sur l'agriculture, les investissements et les services. Les participants ont apprécié les efforts fournis par la BID et souligné les points suivants :

- Mise en œuvre complète et fidèle des accords de l'OMC.
- Inclusion des intérêts des pays en développement dans le programme incorporé.
- Traitement permanent des questions de Singapour (commerce & investissement, politique concurrentielle, transparence, marchés publics et assouplissement du commerce).
- Les normes de travail et les normes environnementales ne devraient pas être utilisées à des fins protectionnistes.
- Nécessité d'approfondir le travail en matière de commerce électronique.
- Nécessité de renforcer davantage l'assistance technique au profit des PMA.

- Accession à l'OMC selon des conditions rapides et équitables.
- Nécessité d'un programme positif pour les pays en développement.
- **Réunions consultatives en prévision de la 4ème conférence ministérielle, Doha, novembre 2001**

Quatre réunions consultatives ont été organisées (groupe d'experts à Genève, hauts responsables à Djeddah, coordination puis suivi à Doha). Ces réunions visaient à permettre aux pays membres de l'OCI d'échanger leurs points de vue et de coordonner leurs positions sur les questions majeures inscrites au programme de la conférence ministérielle, notamment les questions de mise en œuvre, les questions de Singapour (commerce et investissement, commerce et politique concurrentielle, transparence, marchés publics, assouplissement du commerce négociations sur l'agriculture et les services et autres questions nouvelles). Ces questions ont donné lieu à des discussions approfondies à l'issue desquelles les participants ont convenu d'adopter une position unifiée chaque fois que possible. Par ailleurs, les études réalisées par la BID sur les aspects de droit de propriété intellectuelle liés au commerce et le commerce électronique ont été discutées dans leur forme finale au cours de la réunion de Genève. Pour suivre de près les négociations en cours du Comité des chefs de délégation durant la Conférence ministérielle de Doha, la BID a organisé une réunion de suivi en faveur des pays membres de l'OCI. Au cours de cette réunion, des explications ont été fournies au sujet des négociations permanentes et la version finale de la Déclaration a été examinée avant d'être adoptée lors de la séance de clôture de la Conférence ministérielle de l'OMC.

» **Réunion consultative des experts des pays membres de l'OCI pour évaluer les résultats de la conférence de Doha, ses effets sur ces pays et la préparation pour la prochaine étape des négociations commerciales, Jeddah-Royaume d'Arabie Saoudite, 28-30 octobre 2002.**

L'objectif de cette rencontre était d'évaluer les résultats de la conférence de Doha, son impact sur les pays membres et de préparer la prochaine étape des négociations commerciales, et d'autres sujets d'intérêt commun aux pays membres de l'OCI.

• Réunion de réflexion des Missions permanentes des pays membres de l'OCI après des Nations Unies à Genève en prévision de la 5ème conférence ministérielle. 29 Safar 1 Rabi'l 1424H/01-02 mai 2003 à Genève.

Lors des deux séances qui ont été tenues le premier jour de la Réunion trois exposés ont été faits pour faire le point des négociations sur les produits non agricoles, l'agriculture, la mise en œuvre et les questions relatives au traitement spécial et différencié. Le 2ème jour a été consacré aux exposés sur la déclaration relative à l'ADPIC et à la santé publique ainsi qu'aux questions concernant les pays les moins avancés dans les négociations actuelles.

La réunion déboucha sur les principales résolutions :

- Les participants en exprimé leur profonde déception en raison de l'omission des dates butoirs notamment pour l'accès aux médicaments essentiels et exhorté les pays avancés à faire instamment preuve d'une plus grande volonté politique au cours de la période qui mène jusqu'à la conférence ministérielle de Cancun.

- La Réunion a souligné l'importance de l'unité et de la solidarité entre pays en développement et la nécessité de résister face aux tentatives des pays développés en vue de les diviser par la création de sous-catégorisations à intérêts divergents.

- S'agissant des produits non agricoles, les pays en développement ne devraient pas souscrire le même niveau d'obligations et d'engagement que celui assumé dans le domaine des produits agricoles.

- Tout en reconnaissant la divergence d'intérêt au sein du groupe dans les négociations agricoles, les participants ont ressenti le besoin d'identifier les zones d'intérêt commun, où les pays en développement pourraient coordonner leurs positions.

- La BID a été invitée à aider la communauté des affaires des pays membres de l'OCI à jouer un rôle plus actif dans les négociations grâce à l'organisation de séminaires et d'ateliers de sensibilisation.

- Les participants ont exprimé leur inquiétude et leur préoccupation concernant les pressions qui seront probablement exercées sur les ministres à Cancun en vue d'accepter l'élargissement de l'ordre du jour de Doha en insistant sur l'importance qu'il y a à préparer les ministres bien avant la tenue de la conférence .

• **Réunion consultative à l'intention des pays membres de l'OCI, en préparation de la 5ème conférence ministérielle de l'OMC, 27-28 juillet 2003 - Jeddah.**

Cette réunion de 2 jours a été tenue à Jeddah les 27-28 Joumad I 1424 H (27/28 juillet 2003, pour offrir aux responsables du commerce dans les pays membres un Forum où ils pourraient échanger leurs vues, discuter de la situation dans le cadre du Doha Round et des questions qui seront probablement à mettre en relief lors de la 5ème conférence ministérielle de l'OMC à Cancun, Mexique.

Au cours de la séance inaugurale, S.E. Dr. Ahmed Mohamed Ali, Président du groupe de la BID, s'adressa à l'assistance pour souligner l'importance de telles réunions préparatoires et la disposition de la Banque à répondre aux besoins des pays membres de l'OCI concernant les questions liées à l'OMC. Il exprima le vœu de voir la réunion offrir l'opportunité aux pays membres de l'OCI d'échanger leurs vues sur les questions actuellement en négociation à l'OMC et de bien se préparer pour la 5ème conférence ministérielle de l'OMC. Il souligna par ailleurs que la coordination par ces pays de leurs efforts serait de nature à renforcer leur position lors de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC.

Les questions suivantes, d'intérêt commun pour les pays membres de l'OCI ont été examinées :

- Traitement spécial et différencié - Mise en œuvre
- Questions soulevées à Singapour
- Négociations sur les services
- L'Accession

Au cours de cette réunion, ont été examinées les questions relatives aux dimensions développement des négociations actuelle ainsi que le fait que les pays en développement ont placé de grands espoir dans le programme de développement de Doha. Toutefois, il a été noté que toutes les dates butoir pour parvenir à un accord sur les questions de développement à Doha ont été omises ce qui a provoqué une grande frustration chez les pays en développement.

En conséquence l'on a estimé que, dans ce contexte, le rôle de la BID en matière de sensibilisation des pays membres de l'OCI sur les questions liés à l'OMC, doit se poursuivre.

L'initiative qui consiste à organiser périodiquement de telles réunions consultatives en préparation à la conférence cruciale de Cancun a été appréciée. Pour que la conférence de Cancun soit réussie des progrès devront être réalisés dans les questions relatives à l'agriculture et au développement (traitement spécial et différencié, Déclaration sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et santé publique.

• **Réunion consultative pour les pays membres de l'OCI, en préparation de la 5ème conférence ministérielle, 9 septembre 2003 - Cancun.**

Il s'agit d'offrir un forum permettant de procéder à des échanges de vue et à coordonner les décisions , autant que possible, entre les pays membres de l'OCI sur les questions soumises à l'ordre du jour de la conférence ministérielle de Cancun.

Cet exercice comprend également l'évaluation de l'état d'avancement des négociations sur le commerce multilatéral et la formulation d'une stratégie unifiée concernant l'initiative relative au coton soumise par 4 pays ouest-africains : Le Tchad, le Burkina Faso, le Bénin et le Mali.

La réunion a été animée de débats approfondis sur les sujets prévus à l'ordre du jour de la conférence ministérielle de Cancun avec une insistance particulière sur l'importance de la coordination.

Cette réunion a eu lieu en présence de 130 participants dont 24 représentent 24 pays membres de l'OCI en plus des représentants de la CEDAO, de l'OCE et du CCG.

Dialogue Post-Cancun pour les missions permanentes des pays membres de l'OCI basées à Genève, 02-03 décembre 2003, Genève.

Dans le cadre du programme d'Assistance technique de la BID sur les questions liées à l'OMC, un dialogue Post-Cancun a été organisé à l'intention des missions permanentes des pays membres de l'OCI basées à Genève et ce, à Genève, Suisse, les 8 et 9 Shawal 1424H/ 2-3 décembre 2003.

Cette réunion avait un double objectif : 1/ Discuter des implications de l'échec de la 5ème conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Cancun, sur des questions de grand intérêt pour les pays membres de l'OCI et, fournir à ces pays une plate-forme permettant d'analyser et de débattre des raisons qui ont conduit à cet échec et des répercussions de cet échec sur le système du commerce multilatéral. 2/ La réunion a offert aux représentants permanents des pays membres de l'OCI à Genève l'opportunité de se préparer pour la réunion du Conseil Général prévu pour le 15 décembre 2003 comme stipulé dans la Déclaration de Cancun.

Durant cette réunion, six exposés ont été faits sur les thèmes suivants:

- 1- La 5ème conférence ministérielle de l'OMC : Une évaluation.
- 2- Les négociations sur l'agriculture et les questions relative à Singapour : Approche possible à la lumière des résultats de Cancun.
- 3- L'initiative relative au Coton : Mise en application des principes de Doha Round.
- 4- La prolifération des Accords de commerce bilatéraux et régionaux: est-elle sensée renforcer le système commercial multilatéral de l'OMC ou l'affaiblir ?
- 5- Aller de l'avant pour finaliser le Doha Round.

6- Réformer l'OMC : Est-ce nécessaire ?

La réunion a suscité des débats intéressants entre les participants et voici quelques unes des principales recommandations qui en ont résulté :

Les participants ont exprimé leur appréciation pour le rôle de la BID en matière d'assistance technique aux pays membres de l'OCI sur les questions liées à l'OMC et ont insisté sur la nécessité de poursuivre ce rôle à l'avenir.

Ils ont souligné la nécessité d'instaurer une coordination plus régulière et plus étroite et une coopération entre les représentants à Genève des pays membres de l'OCI. Le rôle joué par la Banque à cet égard est digne d'éloge.

Au cours des discussions, l'accent a été mis sur la nécessité de reprendre les négociations de Cancun et de faire preuve de souplesse sur la question de l'Agriculture. Plus encore, accepter les négociations sur l'assouplissement du commerce serait considéré comme un signe de bonne volonté dans les questions de Singapour.

La BID a été invitée à aider les pays membres sur les questions de Singapour, notamment sur la question relative à la concurrence , en organisant des séminaires sur ce sujet en raison de ses incidences sur les pays membres. Il est à signaler que la BID est en consultation avec la CNUCED en vue de l'organisation conjointe d'un atelier sur cette question.

La question soulevée par M. Rachid S. Kaukab du centre sud concernant la restructuration de l'OMC et de ses mécanismes de prise de décision et la tentative des pays développés notamment l'UE d'introduire des réformes susceptibles de nuire aux intérêts des pays en développement a été appréciée. Il a été souligné que cette question devra être traité avec beaucoup de prudence.

Le rôle joué par la BID dans le développement des capacités de négociation des pays membres a été mis en relief. La BID a donc été invité à prêter assistance aux 4 pays membres ouest africains de l'OCI (Tchat,

Burkina Faso, Mali et Bénin) impliqués dans l'initiative relative au coton par l'organisation de séminaires et d'ateliers de sensibilisation.

L'organisation par la BID d'une réunion consultative, durant le 1er trimestre 2004 pour évaluer les négociations de Cancun semble nécessaire.

(2) Cours, séminaires et ateliers

Dans ses efforts visant à renforcer les capacités des pays membres de l'OCI, la BID a organisé une série de cours, séminaires et ateliers portant sur un large éventail de questions liées à l'OMC afin de familiariser les pays membres avec le contenu et les dispositions des accords du Cycle de l'Uruguay et les activités de l'OMC. L'objectif de cet exercice est de mieux préparer les pays membres de l'OCI à défendre leurs intérêts. En outre, la BID a signé deux protocoles d'accord avec l'OMC et le Centre du Commerce International (CCI) afin d'améliorer la qualité des services offerts à ses pays membres.

Cours de politique commerciale :

La BID a organisé, en collaboration avec l'OMC, des cours de politique commerciale de trois semaines dans les langues de travail de la BID (arabe, anglais, français). Ces cours qui sont des versions abrégées des cours normaux de politique commerciale organisés par l'OMC à Genève sur une période de trois mois, couvrent des thèmes variés : accès au marché, douanes et administration du commerce, agriculture, textile et confection, mesures sanitaires et phytosanitaires, barrières techniques au commerce , marchés publics, accords généraux sur le commerce des services, droits de propriété intellectuelle, antidumping, subventions et mesures compensatoires, sauvegardes et marché public, règlement des différends, accord sur les mesures d'investissement lié au commerce, politique commerciale et concurrentielle, commerce et environnement, régionalisme et travaux à venir. Les cours de politique commerciale dispensés sont comme suit :

1- Premier cours de politique commerciale a été organisé en arabe au profit des pays membres arabophones de la Banque au siège de la BID du 23 Joumada 1 au 14 Joumada II 1419H (14 sept. - 4 oct. 1998).

2- Deuxième cours en anglais au profit des pays anglophones de la Banque à Rawalpindi, Pakistan, du 19 Dhoul Hijja 1419H au 8 Mouharam 1420H (5-24 avril 1999).

3- Troisième cours en français au profit des pays francophones à Ouagadougou, Burkina Faso, du 14 février au 3 mars 2000.

4- Quatrième cours (arabe) à Doha, Etat du Qatar, du 10 au 28 Rajab 1421H (7-25 oct. 2000).

5- Cinquième cours (anglais) à Istambul, République de Turquie, du 01 au 19 Rabi Awwal 1423H (13-31 mai 2002).

6- Le sixième cours, a été dispensé dans les 3 langues au siège de la BID à Jeddah, Royaume d'Arabie 28 Rabi II - 16 Joumad I 1424H/28 juin - 16 juillet 2003.

Séminaires :

1- Séminaire sur l'impact de l'Accord du GATT relatif au commerce des services sur la situation des pays membres de l'OIC. (organisé par le Centre islamique pour le développement du commerce en collaboration avec la BID), Casablanca, Maroc, Joumada II 1416H (Nov. 1995).

2- Séminaire régional sur l'accord relatif aux barrières douanières au commerce entre les pays du Maghreb arabe (organisé par le Ministère tunisien du Commerce en coopération avec la BID). Tunis, Tunisie, Joumada III 1416H (nov. 1996).

3- Séminaire sur l'OMC au profit des pays islamiques de l'Asie centrale et de certains pays du Moyen Orient, Ashgabat, Turkménistan, déc. 1996.

4- Séminaire sur l'OMC pour les pays membres de la BID de l'Afrique centrale et de l'Ouest, Dakar, Sénégal, janv. 1997.

5- Séminaire sur l'accession à l'OMC et la mise en œuvre des accords du Cycle de l'Uruguay, Djeddah, Arabie Saoudite, juin 1997.

6- Séminaire sur les politiques et méthodes de promotion des exportations des produits textiles et de confection des pays membres vers le marché européen. Amman, Jordanie, août 1997.

7- Séminaire sur l'accession à l'OMC et la mise en œuvre des accords du Cycle de l'Uruguay, Djeddah, Arabie Saoudite, 7-10 1997.

8- Séminaire sur l'avenir du commerce des denrées alimentaires dans les pays membres avec le marché européen à la lumière de la situation actuelle du commerce mondial. Tunis, Tunisie, déc. 1997.

9- Séminaire sur la promotion des exportations et la complémentarité dans le domaine du textile entre les pays membres à la lumière de la situation actuelle du commerce mondial. Beyrouth, Liban, juillet 1998.

10- Séminaire sur les politiques et méthodes de promotion des exportations des produits non-traditionnels des pays membres de la BID. Damas, Syrie, août 1998.

11- Séminaire sur les barrières techniques au commerce et leur incidence sur les exportations des pays du pourtour méditerranéen membres de la BID. Le Caire, Egypte, septembre 1998.

12- Séminaire régional sur les barrières techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires en collaboration avec le Centre du Commerce international. Conakry, Guinée 2-5 août 1999.

13- Séminaire en anglais sur les barrières techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires. Dhaka, Bangladesh, 21-24 Dhoul Hijja 1420 H (27-30 mars 2000).

14- Séminaire sur le mécanisme de règlement des différends et les mesures anti-dumping de l'OMC (en arabe). Djeddah, Arabie Saoudite, 5-8 Jomada II 1421 H (3-6 sept. 2000).

15- Séminaire sur l'OMC et le système de commerce multilatéral pour les pays membres de la BID au Moyen Orient et en Afrique du Nord. Amman, Jordanie, 24-27 Dhoul Hijja 1421H (19-22 mars 2001).

16- Séminaire en anglais sur le mécanisme de règlement des différends, les mesures anti-dumping et de sauvegarde. Kuala Lumpur, Malaisie, 29 Muharram - 2 Safar 1422H (23-26 avril 2001).

17- Séminaire en français sur le mécanisme de règlement des différends, les mesures anti-dumping et de sauvegarde, Dakar, République de Sénégal 27-29 Dhoul Hijja 1423H (11-13 mars 2002).

Ateliers :

1- Atelier sur l'impact de l'Accord du GATT et des exigences ISO sur les capacités d'exportation des pays membres de la BID. Jakarta, Indonésie, Muharram 1416H (juin 1995).

2- Atelier sur l'impact des règles techniques adoptées par l'OMC et l'UE sur les pays du pourtour méditerranéen membres de l'OCI. Ankara, Turquie, oct. 1996.

3- Atelier sur l'impact des accords sur le commerce des services dans les pays membres de la BID. Amman, Jordanie 24-26 janvier 1999.

4- Atelier sur les trois études réalisées par la BID sur l'agriculture, l'investissement et les services, Genève, 10-12 Rabi II 1420H (26-28 juillet 1999).

5- Symposium régional sur le commerce et l'environnement (organisé en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Bureau régional de l'Asie occidentale. Le Caire, 6-8 sept. 1999.

6- Atelier régional sur les procédures et pratiques en matière de règlement des différends, (organisé en collaboration avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest - UN-ESCWA). Beyrouth, Liban, 13-16 1999.

7- Atelier international sur l'OMC et la libéralisation du commerce des services Kuala Lumpur, Malaisie, 28-29 sept. 1999. (organisé par la Fédération des consultants des pays islamiques - FCPI).

8- Etude et atelier régionaux sur l'impact de la libéralisation du commerce sur l'environnement dans la région arabe. Manama, Bahreïn, 7-

11 juillet 2001. (Projet soumis par le Centre pour l'environnement et le Développement dans la région arabe- CEDARE).

(3) Etudes :

La BID a entrepris à ce jour cinq grandes études sectorielles sur l'agriculture, l'investissement, les services, les aspects du droit de propriété intellectuelle liés au commerce et le commerce électronique. A cet effet, la BID s'est adjoint les services d'experts de renommée mondiale et a collaboré avec la CNUCED pour la supervision de quelques unes de ces études. Chaque étude comprend un ensemble de cas choisis parmi les pays membres de l'OCI et offre des indications précieuses quant aux stratégies de négociation à adopter face aux diverses questions affectant les pays membres de la BID.

Pour s'assurer de l'adéquation de ces études aux besoins spécifiques des pays membres de l'OCI, la BID a consulté ces derniers au sujet des termes de références de ces études et tenu des séances de réflexion au cours desquelles les premières versions ont été examinées et revues par un pool d'experts de pays membres de l'OCI et autres institutions spécialisées (OMC/CNUCED/CEDAO/CIDC etc.).

En outre, la BID (Bureau de la Coopération et l'Unité OMC) publie régulièrement des notes techniques relatives à l'OMC où des questions d'actualité relatives à l'OMC et présentant un intérêt pour les pays membres de l'OCI sont traitées et analysées. Les études comme les notes techniques sont communiquées aux pays membres de l'OCI et institutions concernées.

(4) Participation de la BID aux Comités de l'OMC :

La BID participe actuellement en qualité d'observateur aux réunions de deux Comités de l'OMC : le Comité sur le commerce et l'environnement et le Comité commerce et développement.

(5) Assistance technique spécifique liée à l'OMC aux pays membres de l'OCI :

Dans le cadre de son programme d'Assistance technique lié à l'OMC, la BID fournit une assistance technique spécifique aux pays

Annexe XIV à OIC/COMCEC-FC/20-04/REP

membres de l'OIC, à leur demande, sous forme de services consultants ou d'experts OMC ou pour des questions vitales liées à l'OMC telles l'accession, la rédaction de lois nationales l'établissement d'unités OMC et le renforcement des capacités, de façon générale, comme suit :

Pays	Activité	Date
République Kirghiz	Visite d'étude pour des responsables pour l'acquisition de qualifications et d'expériences dans le domaine des opérations de l'OMC. Assistance technique pour renforcement des capacités dans les négociations actuelles	2000 2002/2003
Kazakhstan	Soutien au Kazakhstan en vue de son accession à l'OMC	2000
Liban	Soutien au Liban en vue de son accession à l'OMC	2000
Niger	Atelier sur l'impact des Accords de l'Uruguay Round sur l'économie du Niger	2000
Maldives	- Soutien pour la mise en place d'un système de propriété intellectuelle en République des Maldives	2003
Arabie Saoudite	Six séminaires /ateliers sur des questions liées à l'OMC	1999-2000

Annexe XIV à OIC/COMCEC-FC/20-04/REP

Soudan	<p>Financement au profit d'un responsable commercial pour suivre un cours de politique commerciale, de 3 mois à Genève.</p> <p>- Financement de 2 études sur le secteur des services .</p> <p>- Financement de 4 études stratégiques pour le Gouvernement du Soudan dans le cadre de l'accession de ce pays à l'OMC.</p> <p>- Financement d'une visite à Genève d'un expert OMC de la Banque, en vue de fournir l'appui et les conseils requis à la délégation soudanaise à la 1ère Réunion de travail.</p>	<p>1998</p> <p>2000</p> <p>2003</p> <p>2003</p>
Suriname	- Assistance au Suriname pour l'élaboration de lois relatives aux "services techniques et financiers spécialisés" et aux "sauvegardes"	1999
Tadjikistan	Soutien au Tadjikistan en vue de son accession à l'OMC	2002
E.A.U.	Assistance pour la création d'une unité OMC au sein du Ministère du Commerce	2000
Yémen	Assistance en vue de l'accession à l'OMC	2001

Rapport sur l'Assistance technique fournie par le Groupe de la Banque islamique de développement (BIP) aux pays membres de l'OCI concernant les questions liées à l'OMC

Résumé analytique

Suite à la création de l'OMC en 1995 et en réponse aux défis lancés par les nouveaux accords de commerce multilatéraux aux pays en développement, la BID a mis au point un vaste programme d'assistance technique destiné à aider les pays membres de l'OCI à renforcer et à améliorer à la fois leurs capacités institutionnelles et humaines sur les questions liées à l'OMC en organisant pour eux une série d'activités tels des cours de politique commerciale, des séminaires, des ateliers, des études sectorielles, des réunions consultatives et une assistance spécifique pour les pays en voie d'accession à l'OMC.

Ce programme vise les objectifs ci-après :

- Amélioration de la compréhension des Accords de l'OMC
- Développement de capacités de négociation
- Compréhension des droits et obligations stipulées dans les accords de l'OMC.
- Mise à disposition des pays membres de fora pour se consulter , et échanger leurs points de vue sur les questions liées à l'OMC et coordonner leurs positions.
- Aider les pays membres dans leur accession à l'OMC.

Durant la période 1995-2003 la Banque a réalisé, les activités suivantes d'assistance liées à l'OMC :

(1) 18 Réunions consultatives précédant, en marge ou suivant les 5 dernières conférences ministérielles de l'OMC (Singapour, 1996 - Genève , 1998 - Seattle, 1999 - Doha, 2001 et Cancun, 2003).

(2) 6 cours de politique commerciale : Jeddah, 1998 - Rawalpindi, 1999 - Doha, 2001 - Istanbul, 2002 - Jeddah, 2003).

Annexe XIV à OIC/COMCEC-FC/20-04/REP

(3) 17 séminaires sur les diverses questions liées à l'OMC.

(4) 8 ateliers sur l'impact de certains Accords de l'OMC sur les pays membres.

(5) 5 études sectorielles.

(6) Assistance technique sur des sujets spécifiques au profit de 11 pays membres.

-XV-

RAPPORT DU CIDC
SUR LES QUESTIONS RELATIVES
AUX ACTIVITES DE L'ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 11 - 13 mai 2004)

NOTE INTRODUCTIVE

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C), organe subsidiaire de l'Organisation de la Conférence Islamique (O.C.I) chargé de la promotion du commerce entre les pays islamiques, a été chargé par le Secrétariat Général de l'OIC et par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale pour les Pays Islamiques (COMCEC), de suivre en collaboration avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement, les Négociations Commerciales Multilatérales organisées par l'Organisation Mondiale du Commerce.

A ce titre, le CIDC présente régulièrement des rapports sur l'évolution de ces négociations aux réunions annuelles du COMCEC, de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales de l'OIC et des réunions annuelles des Ministres des Affaires Etrangères de l'OIC.

Dans la perspective des réunions ministérielles de l'Organisation Mondiale du Commerce, le CIDC élabore également des rapports et des études préliminaires en vue de faire connaître les points de vue des pays islamiques et d'essayer de dégager une plate forme commune pouvant concilier les différentes approches.

Le Centre organise aussi des cycles de formation sous forme de séminaires et ateliers au profit des représentants des Etats Membres des secteurs public et privé sur les négociations commerciales internationales.

**NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES A
L'OMC : DE DOHA A CANCUN**

**I - RESULTATS DE QUATRIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC
DOHA. 9-14 NOVEMBRE 2001**

Les 142 membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont mis fin à six jours de négociations intenses à Doha, en acceptant l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations commerciales internationales qui devrait s'achever d'ici le 1er janvier 2005, le neuvième dans l'histoire de l'OMC, appelé *l'Agenda de développement de Doha*.

La première réunion du Comité des négociations commerciales chargé de superviser les négociations s'est tenue le 31 janvier 2002. Le Comité a établi tous les comités ou organes nécessaires à la facilitation des négociations.

Par ailleurs, les Membres ont approuvé les protocoles d'accession à l'OMC de la République Populaire de Chine et de la Chine (Taïpei) qui sont devenus respectivement les 143 et 144 Membres de cette organisation.

De même qu'ils ont accordé la dérogation (waiver) en vue de l'entrée en vigueur de l'Accord de Cotonou qui régit le commerce préférentiel entre l'UE et les ACP, ratifié par les deux parties depuis environ 18 mois à cause de l'opposition de certains pays latino-américains exportateurs de bananes.

1 / Résumé de la Déclaration Ministérielle

Méthodologie de négociation

Selon la déclaration, "la conduite, et la conclusion des négociations ainsi que et l'entrée en vigueur de leurs résultats seront considérées comme des parties d'un engagement unique", bien que les accords conclus dans les premières phases de négociation pourront être mis en œuvre à titre provisoire ou définitif. Seules les négociations sur les "améliorations et clarifications" du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends seront conduites séparément.

La nouvelle déclaration donne aux membres le mandat d'entamer des négociations sur une série de questions. Parmi celles-ci, les thèmes traditionnels du programme incorporé tels que l'agriculture, et les services mais également de nouvelles négociations sur l'environnement, les tarifs industriels, les mesures anti-dumping, les subventions sur les pêcheries, les accords régionaux et le règlement des différends. La déclaration établit également de futures négociations sur les "thèmes de Singapour", à savoir l'investissement, la concurrence, la transparence des achats publique et la facilitation du commerce, et ce en dépit de la forte opposition de nombreux pays en développement.

Agriculture

Comme prévu, l'agriculture a constitué la première pierre d'achoppement. Au terme d'une longue semaine et d'une interminable dernière nuit, l'UE a accepté la mention, dans le mandat de négociation, de la "réduction de toutes les formes de subventions à l'exportation en vue de leur retrait progressif "en ajoutant la mention «sans préjudice du résultat des négociations». Les autres points forts du mandat agricole comprennent des "améliorations substantielles de l'accès aux marchés " et des "réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges".

Une des demandes clés des pays en développement, la création d'une "boîte de développement", reste réalisable dans le cours des négociations de l'après-Doha. La Déclaration précise en effet que "le traitement spécial et différencié pour les pays en développement fera partie intégrante de tous les éléments des négociations" de sorte à "tenir effectivement compte de leurs besoins de développement y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural" (§13). Les modalités des engagements en matière de traitement spécial et différencié seront établies d'ici au 31 mars 2003, c.à.d la date d'expiration du moratoire qui soustrait les subventions agricoles au système de règlement des différends.

Services

- Les négociations sur les services, entamées en janvier 2000, se poursuivront.
- D'ici le 30 juin 2002, les participants présenteront leurs demandes initiales visant les engagements spécifiques (les secteurs qu'ils souhaitent voir libéralisés par les autres États membres) ainsi que leurs offres initiales (date limite le 31 mars 2003).
- Prise en compte de la dimension «développement» dans les négociations sur les services.

Accès au marché des produits industriels

Les négociations auront pour objectif de réduire ou, selon qu'il sera approprié, d'éliminer non seulement les tarifs mais également les pics tarifaires et les tarifs progressifs, ainsi que les obstacles non tarifaires "en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement".

Environnement

Les membres ont convenu de lancer des négociations immédiates «sans préjudice de leur résultat» sur trois questions environnementales : (i) la relation entre les règles de l'OMC et certaines dispositions commerciales prévues dans des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), (ii) les procédures d'échange régulier d'information entre les secrétariats de l'OMC et des AME ainsi que les critères d'attribution du statut d'observateur et (iii) la réduction ou l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens et services environnementaux.

Par ailleurs, la Conférence Ministérielle a demandé au Comité du Commerce et de l'environnement de poursuivre ses travaux sur tous les points de son programme de travail actuel et fera des recommandations à la cinquième session de la Conférence ministérielle, y compris sur l'opportunité de lancer des négociations.

Les thèmes de Singapour

Le processus éducatif en cours à l'OMC depuis la première conférence ministérielle de Singapour en 1996, sur l'investissement, les règles en matière de politique de concurrence, la transparence des achats publics et la facilitation des échanges continuera en tout cas jusqu'à la cinquième conférence ministérielle en 2003.

Les membres ont convenu que des négociations seraient entamées après la cinquième session ministérielle, sur la base d'une décision lors de cette session prise par " consensus explicite " concernant les modalités de négociations.

Règles de l'OMC

La déclaration finale prévoit des négociations visant à "clarifier et à améliorer" les disciplines en matière de subventions et les mesures compensatoires, et en particulier sur les mesures anti-dumping. Les négociations préserveront toutefois "les concepts et principes fondamentaux ainsi que l'efficacité" de ces accords. Les membres ont également lancé des négociations visant à clarifier et améliorer les disciplines et procédures existantes de l'OMC qui s'appliquent aux accords commerciaux régionaux.

Dispositions concernant le développement

Parmi les références au développement figurant dans la déclaration, il convient de souligner :

- le lancement d'un programme de travail sur l'intégration des petites économies [sans créer toutefois de nouvelle sous-catégorie de membres de l'OMC], d'un cadre pour les activités de coopération technique de l'OMC (§38-41), et d'un programme de travail sur les PMA à définir par le sous-comité sur les PMA.
- Etablissement de deux nouveaux groupes de travail, sur la dette et la finance et sur le transfert de technologie, chargés de transmettre les conclusions de leurs délibérations d'ici la prochaine ministérielle en 2003.
- Mise en place d'un plan d'action visant à "assurer un financement adéquat" de l'assistance technique. En outre, le § 41 énumère les domaines où les membres s'engagent à fournir de l'assistance technique et à renforcer les capacités des pays en développement.
- Les membres "s'engagent en faveur de l'objectif -mais de l'objectif uniquement- d'un accès au marché en franchise de droits et sans contingent pour les produits originaires des PMA.
- Concernant le traitement spécial et différencié (TS&D), le § 44 "prend note" de la proposition des pays en développement de négocier un

accord cadre sur le TS&D, mais ne propose aucune action. Au lieu et place, les Ministres conviennent que "toutes les dispositions relatives au TS&D seront réexaminées en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles".

2/ Résumé de la Décision Ministérielle sur la mise en œuvre

La déclaration engage les membres à lancer des négociations sur la mise en œuvre, dans une décision séparée sur les " questions et préoccupations liées à la mise en œuvre ". Les pays en développement poussent en effet depuis bien avant l'échec de Seattle, les pays industrialisés à aborder ces questions et en particulier, les déséquilibres résultant des Accords de Marrakech.

Bien que les pays en développement n'aient pas obtenu ce qu'ils voulaient en matière de textiles, ils sont rentrés de Doha avec quelques résultats en matière de mise en œuvre, notamment concernant les restrictions pour des raisons de balance de paiement et les subventions¹.

Un certain nombre de propositions soumises par les PMA concernant l'assistance technique et financière dans le domaine des obstacles techniques au commerce (OTC) et des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) ont également été introduites dans la décision au même titre que certaines extensions des périodes de transition concernant l'accord sur les mesures sur l'investissement liées au commerce (MIC).

3/ Résumé de la décision ministérielle sur Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la Santé publique

- Les membres de l'OMC ont réitéré leur adhésion à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). La Déclaration confirme que les membres donneront à l'Accord sur les ADPIC la souplesse voulue pour que les pays en développement et les pays les moins avancés puissent prendre des mesures pour résoudre les problèmes de santé publique, tout en favorisant l'accès aux médicaments.
- La Déclaration confirme à nouveau que les gouvernements ont la capacité de protéger la santé publique en accordant des licences obligatoires pour la production de versions génériques de médicaments d'importance vitale en cas d'épidémies, comme celles du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme.
- La Déclaration respecte aussi pleinement le système international de brevets et le rôle de la recherche-développement dans la découverte de nouveaux médicaments plus efficaces, dont certains membres de l'OMC ont besoin pour faire face à de difficiles situations sanitaires.

¹ (Un compromis a pu être trouvé concernant l'éligibilité des pays en développement en matière d'exemption d'engagement sur la réduction des subventions. La disposition retenue prévoit en effet que de telles exemptions ne seront révoquées qu'après qu'un pays ait eu un PNB per capita supérieur à US\$ 1000 durant trois ans consécutifs)

- La Déclaration ne diminue en rien les droits et obligations concernant les brevets conférés en vertu de l'Accord sur les ADPIC. Elle vient simplement confirmer que l'Accord donne aux membres la marge de manœuvre voulue pour qu'ils puissent prendre des mesures pour régler des problèmes de santé publique associés à des épidémies, comme celles du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, sans craindre le risque de susciter un différend.
- Dans la Déclaration, les membres se sont engagés à continuer d'œuvrer pour trouver une solution aux problèmes auxquels font face les pays les moins avancés qui ont une capacité limitée de fabriquer des médicaments. Les membres ont ainsi convenu de prolonger de dix ans la période de transition accordée à tous les pays les moins avancés pour mettre en oeuvre leurs obligations associées aux brevets des produits pharmaceutiques.

11/ PROGRAMME DE TRAVAIL POST DOHA

A/ Le Comité des Négociations Commerciales (CNC) et les organes de négociations

Le CNC a tenu sa première réunion le 28 janvier et après quatre jours de délibérations ardues, où la principale pomme de discorde portait sur le choix du président, les membres de l'OMC se sont mis d'accord, le 1^{er} Février 2002, sur les modalités d'organisation des futures négociations commerciales.

Au terme de cet accord, le CNC, dont la mission consiste à superviser les négociations, a été placé sous l'autorité du Conseil général auquel il adressera des rapports réguliers. Mr Supachai Panitchpakdi, nouveau Directeur Général de l'OMC depuis le 1^{er} septembre 2002 est chargé de la conduite des négociations jusqu'au 1^{er} Janvier 2005.

Le CNC se réunira tous les deux ou trois mois, ou plus souvent si nécessaire.

La structure des organes de négociation se présente comme suit :

Deux nouveaux groupes de négociation ont été créés : le premier sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et le second sur les règles de l'OMC (subventions, règles anti-dumping et accords régionaux).

Les négociations sur l'agriculture et les services se poursuivront dans le cadre de sessions spéciales du Comité sur l'agriculture et du Conseil des services.

Des sessions spéciales ont été programmées pour les comités suivants :

- S Le Comité du commerce et du développement - négociations sur le traitement spécial et différencié ;*
 - S Le Conseil des ADPIC - négociations sur l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et spiritueux ;*
 - S Le Comité du commerce et de l'environnement - négociations sur la relation entre l'OMC et les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et les biens et services environnementaux ;*
 - S L'Organe de résolution des différends - négociations sur le Mémoire d'accord sur le règlement des différends.*
- Les questions de mise en œuvre en suspens², pour lesquelles la Déclaration ministérielle ne prévoit pas de mandat spécifique, seront examinées au niveau des organes compétents de l'OMC et feront rapport au Comité des négociations commerciales, d'ici à la fin 2002, en vue d'une action appropriée sur leur travail.*

² Les questions pour lesquelles il existe un mandat de négociation précis et défini dans la déclaration de Doha seront traitées dans le cadre de ce mandat.

Calendrier des réunions

Réunions	Délai prévu
<ul style="list-style-type: none"> Négociations relatives au Mémoire d'accord sur le règlement des différends Accès aux marchés pour les produits non agricoles : Accord sur les modalités des négociations. 	Mai 2003
<ul style="list-style-type: none"> Négociations sur le système d'enregistrement des indications géographiques 	cinquième Conférence ministérielle en 2003 (au Mexique)
<ul style="list-style-type: none"> Examen à mi parcours 	cinquième Conférence ministérielle en 2003 (au Mexique)
<ul style="list-style-type: none"> Délai prévu pour les autres négociations 	au plus tard le 1 ^{er} Janvier 2005, en tant qu'engagement unique.
<ul style="list-style-type: none"> Décision sur l'adoption et la mise en œuvre des résultats 	Session extraordinaire de la Conférence ministérielle - date non encore fixée

B/ Présidence des organes de négociations :

- Le CNC a prévu une double présidence pour les organes de négociation, qui sera assurée par les ambassadeurs basés à Genève ; un président pour les sessions spéciales et un autre pour les sessions ordinaires. La présidence des sessions spéciales s'étendra jusqu'à la 5^{ème} Conférence ministérielle jusqu'en automne 2003, date à laquelle leur mandat pourra être prorogé.

Les membres de l'OMC ont désigné, le 15 février 2002, les présidents des différents organes de négociations comme suit :

- Conseil du commerce dans les services, session spéciale : Ambassadeur Alejandro Jara (Chili) ; session ordinaire Ambassadeur Mary Whelan (Irlande)**
- Groupe de négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non-agricoles. Ambassadeur Pierre Louis Girard (Suisse)**
- Groupe de négociations sur les règles. Ambassadeur Timothy John Groser (Nouvelle Zélande)**
- Comité du commerce et de l'environnement, session spéciale, Ambassadeur Yolande Biké (Gabon) ; session ordinaire Ambassadeur Oguz Demiralp (Turquie).**
- Conseil des ADPIC, session spéciale, Ambassadeur Eui Yong Chung (Corée du Sud) ; session ordinaire Ambassadeur Eduardo Pérez Motta (Mexique)**

- **Organe de règlement des différends, session spéciale, Ambassadeur Peter Bálás (Hongrie) ; session ordinaire Ambassadeur Carlos Pérez del Castillo (Uruguay).**
- **Comité de l'agriculture, session spéciale, Ambassadeur Stuart Harbinson (Hong Kong) ; session ordinaire Ambassadeur Magdi Farahat (Egypte)**
- **Comité du commerce et du développement, session spéciale, Ambassadeur Ransford Smith (Jamaïque) ; session ordinaire Ambassadeur Toufiq Ali (Bangladesh).**

Par ailleurs les membres de l'OMC ont désigné, le 15 février 2002, Mr Sergio Marchi (Canada) comme Président du Conseil Général, Mr Supperamianiam (Malaisie) comme président des sessions ordinaires du Conseil des marchandises ainsi que les présidents des groupes de travail ci-après :

Groupe de travail sur le commerce et l'investissement	Luiz Felipe de Seixas Corrêa (Brésil)
Groupe de travail sur le commerce et la politique de la concurrence	Frédéric Jenny (France)
Groupe de travail sur la transparence des marchés publics	Ronald Saborio Soto (Costa Rica)
Groupe de travail sur la dette et les finances	Hernando José Gómez (Colombie)
Groupe de travail sur le commerce et le transfert de technologie	Stefan Haukur Jôhanesson (Islande)

On peut souligner avec fierté que les Etats Membres de l'OCI vont participer activement aux futures négociations ; plusieurs ambassadeurs à Genève présideront aux destinées de certains organes de négociations comme cela a été relevé ci-dessus, il s'agit en particulier de :

- **Ambassadeur Supperamianiam (Malaisie) président des sessions ordinaires du Conseil des marchandises ;**
- **Ambassadeur Magdi Farahat (Egypte) président des sessions ordinaires du Comité de l'agriculture ;**
- **Ambassadeur Yolande Biké (Gabon) président de la session spéciale et Ambassadeur Oguz Demiralp (Turquie) président des sessions ordinaires du Comité du commerce et de l'environnement ;**
- a **Ambassadeur Toufiq Ali (Bangladesh) président des sessions ordinaires du Comité du commerce et du développement.**

CI Méthodologie des négociations

Comme cela a été souligné auparavant, d'après la déclaration de Doha «la conduite, et la conclusion des négociations ainsi que et l'entrée en vigueur de leurs résultats seront considérées comme des parties d'un engagement unique», toutefois les accords conclus dans les premières phases de négociation pourront être mis en œuvre à titre provisoire ou définitif.

Le processus de négociation englobe tous les thèmes de négociation figurant dans l'agenda de Doha ; la cinquième Conférence ministérielle, qui doit se tenir au Mexique en 2003, fera le bilan des progrès accomplis lors des négociations, qui devront être conclues le 1^{er} janvier 2005 au plus tard.

Seules les négociations sur les "améliorations et clarifications" du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends et le système multilatéral d'enregistrement des indications géographiques pour certains produits seront conduites séparément et devront être achevées au plus tard en mai 2003.

- Processus de prise de décision

Les pays en développement, dont les pays de l'OCI, ont obtenu des assurances pour que les représentants des Etats Membres puissent jouer les premiers rôles dans la négociation ; les personnes nommées devraient normalement être choisies parmi les représentants des Membres de l'OMC³.

En effet suite aux objections formulées par les PED sur le déroulement des négociations, certaines directives ont été arrêtées pour la conduite des négociations parmi lesquelles figure ce qui suit :

- la suprématie du Conseil général : Le Comité des négociations commerciales a été placé sous l'autorité du Conseil général ; le CNC et les autres organes de négociation ne constituent pas un mécanisme parallèle.
- Limite de la marge de manœuvre des présidents : les rapports des présidents des groupes de négociations, qui seront présentés aux organes de surveillance, devraient rendre compte du consensus ou, lorsque cela n'est pas possible, refléter les différentes positions sur les diverses questions ; ceci est de nature à limiter leur capacité de soumettre en leur propre nom des propositions de compromis.
- un seul organe de négociation se réunira à la fois, afin de permettre aux pays qui n'ont pas suffisamment de délégués de pouvoir, de suivre le maximum de réunions.
- Après chaque séance, un compte rendu sera dressé, sans délai, dans les trois langues officielles de l'OMC et distribué aux différentes délégations.

Le soutien ouvert de Mike Moore au lancement de négociations sur les thèmes controversés - notamment l'investissement et la politique de concurrence - a fait planer un doute sur sa capacité à agir en " médiateur " dans l'intérêt de tous les Membres.

111/ LES NEGOCIATIONS EN COURS

Pour que le cycle de Doha s'achève, comme prévu, au début 2005, il est désormais impératif que la conférence ministérielle de l'OMC, qui aura lieu en septembre, à Cancun (Mexique), aboutisse à un accord, à la fois sur l'agriculture, les services et les médicaments pour lutter contre les grandes pandémies. Or cette échéance va être compliquée par l'état des relations transatlantiques, que la guerre en Irak a sérieusement détériorées.

Deux rencontres ministérielles informelles de l'OMC se sont tenues à Sydney les 14 et 15 novembre 2002 et à Tokyo les 14 au 16 février 2003. Il ne s'agissait pas de forums décisionnels, mais de rassemblements des ministres du Commerce de quelque 25 pays pour discuter des progrès réalisés depuis la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est déroulée à Doha, au Qatar, en novembre 2001. Les discussions ont surtout porté sur la façon de poursuivre sur la lancée afin d'assurer le succès de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, qui devrait avoir lieu au Mexique en septembre 2003.

La Réunion informelle des ministres du Commerce de l'OMC à Sydney 14 et 15 novembre 2002

Outre les questions concernant le programme commercial, notamment l'accès aux marchés, les règles, les indications géographiques et les questions de Singapour (la concurrence, l'investissement, la transparence dans les marchés publics, et la facilitation du commerce), la réunion de Sydney a abordé notamment certaines préoccupations des pays membres en développement, en particulier, un plan permettant l'homologation obligatoire des médicaments essentiels dans les pays pauvres ayant des capacités de production insuffisantes pour lutter contre les maladies comme le VIH/sida, la malaria ou la tuberculose. Les ministres ont également discuté de l'avancement des propositions relatives à la mise en œuvre et aux dispositions sur le traitement spécial et différencié, lesquelles visent à faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

Les ministres ont aussi eu des discussions fructueuses sur une vaste gamme d'autres

La Réunion informelle des ministres du Commerce de l'OMC à Tokyo 14 au 16 février 2003

Cette réunion a porté essentiellement sur la réforme agricole et la façon de maintenir le rythme des négociations précédant la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, qui aura lieu à Cancun (Mexique) en septembre 2003.

Les pays suivants ont assisté à la réunion informelle : l'Australie, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, l'Union européenne, l'Égypte, Hong Kong, l'Inde, le Japon, le Kenya, la Corée, le Lesotho, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Nigeria, le Sénégal, Singapour, la Suisse et les États-Unis. Le directeur général de l'OMC, M. Supachai Panitchpakdi, était aussi présent. La réunion informelle, bien que n'étant pas un forum de prise de décision, était une importante tribune de discussion et une occasion de faire avancer les négociations de l'OMC ; cette

réunion a porté essentiellement sur l'examen des propositions de M. Stuart Harbinson, le président des négociations sur l'agriculture.

La Deuxième Réunion des Ministres du Commerce des PMA à Dhaka au Bangladesh du 31 mai au 2 juin 2003

La deuxième réunion des Ministres du Commerce des PMA a eu lieu le juin 2003 à Dhaka au Bangladesh pour permettre aux PMA d'identifier et examiner les questions d'intérêt commun dans le contexte du Programme de Doha pour le développement, et d'élaborer une position commune pour la cinquième Conférence Ministérielle de l'OMC qui se déroulera à Cancun en septembre 2003.

Cette réunion a été précédée par celle des hauts fonctionnaires du 31 au 1 juin 2003.

Les Ministres demandent notamment que soient conçus des mécanismes permettant de compenser intégralement l'érosion des marges de préférence sous l'effet de la libéralisation et du traitement de la nation la plus favorisée, et que soient pris des engagements contraignants concernant l'admission en franchise des droits de douane et hors contingent de tous les produits des PMA.

La Réunion des Ministres du Commerce de l'Union Africaine à Grand-Baie à L'Ile Maurice du 19 au 20 juin 2003

La réunion des Ministres du Commerce de l'Union Africaine, dans le cadre du Comité technique chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration, visait à dégager une position africaine commune à la cinquième session de la Conférence Ministérielle de l'OMC, pour évaluer les progrès réalisés dans la première phase des négociations des Accords Economiques Préférentiels avec l'UE. Par ailleurs, les Ministres ont également examiné le contentieux sur le coton opposant les pays de l'UEMOA et les pays industrialisés.

- La Réunion consultative des Etats Membres de l'OCI pour la préparation de la 5^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC, Jeddah du 27 au 28 juillet 2003

Le Groupe de la Banque Islamique de Développement a organisé une réunion consultative des Etats Membres de l'OCI pour la préparation de la 5^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC, à Jeddah du 27 au 28 juillet 2003 avec la participation d'environ 30 pays et quelques organisations régionales et internationales afin de se concerter sur les derniers développements des négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMC tout élaborant des positions communes et similaires à celles des PED. Les participants ont examinés les points d'ordre de jour suivants : mise au point des négociations commerciales au sein de l'OMC, questions de mise en œuvre et du Traitement Spécial et Différencié, questions de Singapour, négociations sur les services, négociations sur l'accès au marché des produits non agricoles, enjeux des négociations sur l'agriculture et accession à l'OMC.

Les participants ont soulevé les maigres résultats enregistrés des négociations au sein de l'OMC depuis la Conférence de Doha et ont insisté sur le respect des notions du Traitement Spécial et Différencié, les questions de mise en

œuvre, l'assistance technique, la réciprocité, la facilitation d'accèsion des pays islamiques à l'OMC et l'accès au marché des produits agricoles et non agricoles.

Par ailleurs, les participants ont salué les efforts du CIDC et du Groupe de la BID dans le suivi des questions de l'OMC et de l'assistante technique dont ils ont fait preuve aux pays islamiques.

A/ Les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles

Lors de la première réunion du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés, les membres ont abordé différentes approches des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits industriels, notamment comment traiter des droits de douane, les obstacles non tarifaires, les préoccupations des pays en développement et les produits environnementaux. L'UE, le Japon, la Nouvelle Zélande, la Corée du sud et les Etats-Unis ont présenté des propositions devant faire l'objet de discussions.

Lors la session spéciale du 11 et 12 avril 2002, les membres s'étaient déjà heurtés à de profondes divergences sur l'établissement d'une date de référence pour convenir des modalités des pourparlers sur les tarifs industriels. Les débats étaient alors centrés sur une proposition antérieure du Président du Groupe de négociation qui avait suggéré que les membres se mettent d'accord sur des modalités d'ici le 30 mars 2003, comme c'est le cas pour l'agriculture et les services.

Ces modalités doivent définir le cadre de la conduite des négociations et peuvent comprendre des objectifs chiffrés, des formules de réduction, secteur par secteur, et des approches demande/offre. La méthode fondée sur une formule, ou les réductions tarifaires linéaires d'une égale importance, s'expriment généralement en réduction de pourcentage à travers l'ensemble des classes de produits. La méthode fondée sur la présentation de demandes et d'offres procède généralement sur la base de demandes et d'offres bilatérales, les résultats s'étendant à tous les autres membres de l'OMC sur la base de la nation la plus favorisée.

Le mandat de Doha (paragraphe 16 de la Déclaration de Doha) engage les membres :

"à réduire ou, selon qu'il sera approprié, à éliminer les droits de douane, y compris à réduire ou éliminer les crêtes tarifaires, les droits élevés et la progressivité des droits, ainsi que les obstacles non tarifaires, en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement. La gamme de produits visés sera complète et sans exclusion *a priori*. Les négociations tiendront pleinement compte des besoins et intérêts spéciaux des pays en développement et pays les moins avancés participants, y compris au moyen d'une réciprocité qui ne soit pas totale pour ce qui est des engagements de réduction, conformément aux dispositions pertinentes de l'article XXVIIIbis du GATT de 1994 et aux dispositions citées au paragraphe 50 ci-dessous. À cette fin, les modalités à convenir incluront des études et des mesures de renforcement des

capacités appropriées pour aider les pays les moins avancés à participer effectivement aux négociations."

Pour assurer le bon déroulement des travaux du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés, les participants ont convenu le 18 juillet 2002 de ce qui suit:

- S de présenter des propositions sur les modalités des négociations sur l'accès aux marchés d'ici au 1^{er} novembre 2002, étant entendu que les propositions présentées avant cette date seront les bienvenues et qu'il sera pleinement tenu compte des propositions présentées jusqu'au 31 décembre 2002 dans un aperçu récapitulatif des propositions, qui sera présenté aux participants à la première réunion du Groupe en 2003;
- S de s'entendre sur les grandes lignes possibles des modalités d'ici à la fin de mars 2003, en vue de parvenir à un accord sur ces modalités pour le 31 mai 2003.

La position en présence :

- La Corée du sud, appuyée par le Japon, a déclaré " préférer suivre une approche fondée sur une formule, avec un recours limité à l'approche de la présentation de demandes et d'offres, en cas de nécessité. " Selon la Corée, les modalités fondées sur une formule, entraîneraient la réduction tarifaire générale la plus forte pour tous les membres. La méthode fondée sur une formule serait un moyen effectif de parvenir à un accord dans un délai bref (par exemple la date limite du 1^{er} janvier 2005 pour le Cycle de négociations de Doha). Toutefois, la Corée a assorti ceci de réserves en notant l'importance qu'il y a à réduire les droits de douane jusqu'à un certain niveau ciblé correspondant au niveau de développement des pays.
- La Chine, l'Inde et le Kenya ont déclaré au Groupe de négociation qu'ils préféreraient une approche fondée sur la présentation de demandes et d'offres. Selon le Kenya, de nombreux pays en développement n'étaient pas en mesure d'ouvrir leurs marchés de manière linéaire, en raison de la faiblesse de leur base industrielle, notant qu'il craignait la possibilité d'une désindustrialisation, de même que la perte de recettes pour le fonctionnement quotidien de l'Etat, si le pays devait réduire de manière significative les tarifs d'importation sur les produits industriels.
- L'UE a fait montre d'une certaine flexibilité, et noté que s'il y avait différentes manières de réduire les droits de douane, " la modalité à choisir doit entraîner les plus fortes réductions générales possibles pour les membres. " Selon l'UE, l'objectif le plus important des négociations devrait être de combler l'écart entre les droits effectivement appliqués et les droits consolidés.
- Les Etats-Unis ont présenté, le 3 juillet, leur document sur la nécessité d'assurer un plus grand accès aux marchés aux produits environnementaux. La Malaisie a souligné que les négociations sur les

produits environnementaux n'impliquaient pas un accord sur les normes environnementales pour différents produits industriels.

L'amélioration de l'accès aux marchés pour les biens environnementaux est un sujet délicat qui a été inscrit dans le mandat du groupe de négociation sur l'accès aux marchés. Le premier obstacle est lié à la définition des biens environnementaux. Certains suggèrent d'utiliser comme point de départ des listes déjà existantes, comme par exemple la liste des biens environnementaux de l'APEC (proposition défendue par la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis). D'autres (l'UE) opteraient plutôt pour l'application des procédés ou méthodes de production (PMP) pour pouvoir faire une distinction entre ces différents produits. L'utilisation des PMP comme critère de définition est fortement contestée par les pays en développement.

- Le Groupe a eu également une discussion très approfondie sur les obstacles non tarifaires sur la base de listes d'obstacles non tarifaires⁴ notifiées par les participants. La discussion sur cette partie du mandat du Groupe a été plus ciblée que jamais et des progrès ont été accomplis à cet égard. Il a été également souligné qu'il était important de tenir compte du traitement spécial et différencié dans toute proposition sur les modalités des négociations sur les obstacles non tarifaires. La date butoir pour un accord sur les modalités des négociations sur les droits de douane et les obstacles non tarifaires était le 31 mai 2003.

B/ Les négociations sur l'agriculture :

Quelques jours avant la réunion de Tokyo (14-16 février 2003), M. Stuart Harbinson, le président des négociations sur l'agriculture, a distribué sa première ébauche du texte des modalités afin de stimuler le débat dans les négociations agricoles. Les modalités sont les règles et les formules que les membres de l'OMC utiliseront en vue d'élaborer leur calendrier pour la réduction des droits de douane, des soutiens internes qui faussent les échanges et des subventions à l'exportation, et pour l'accroissement du volume des contingents tarifaires.

La déclaration ministérielle de Doha a fixé le 31 mars 2003 comme date butoir pour l'établissement des modalités dans les négociations de l'OMC sur l'agriculture. Les propositions de Stuart Harbinson, président du groupe de travail sur l'agriculture de l'OMC, avaient été repoussées à la fois par l'Union européenne, les Etats-Unis, le groupe de Cairns (qui regroupe 17 grands pays exportateurs) et une partie des pays en développement.

L'une des critiques les plus acerbes viennent de l'UE qui a jugé que le texte ne " reflète pas l'équilibre des positions mises en avant par les Membres de l'OMC " pour une plus grande libéralisation des échanges agricoles, et plusieurs des " objectifs clés contenus dans la Déclaration sont absents de la proposition. " En particulier, le texte ne " prend pas en compte les engagements pris à Doha pour l'inclusion dans les négociations des " considérations non commerciales ".

⁴ Ces notifications ont été compilées dans une copie préliminaire du document TN/MA/W/25.

Pour l'UE, l'OMC doit tenir compte des aides aux agriculteurs liées à la sécurité alimentaire, à la protection des animaux ou à la défense de l'environnement. Par ailleurs, le texte ne tient pas compte des "énormes distorsions de concurrence créées par des formes de subventions pratiquées dans certains grands pays développés " allusion faite aux Etats-Unis.

Les pays en développement tels que l'Inde, le Kenya et Nigeria se sont montrés satisfaits du texte de Harbinson qu'ils considèrent comme une petite victoire pour la coalition de pays en développement qui se sont battus ces trois dernières années pour que l'ouverture de leurs marchés soit conditionnée à leur développement et à la protection de leur sécurité alimentaire.

Des sources ont indiqué que l'Inde a bien accueilli l'approche dite de la " liste négative " qui permet aux pays en développement d'exempter leurs produits stratégiques des engagements de réductions générales. Cependant, l'Inde a rejeté la période la proposition de réduction des tarifs étalée sur dix années accordées aux pays en développement qu'elle considère comme trop courte.

La position en présence :

Les divergences entre les principaux protagonistes dans les négociations agricoles portent sur plusieurs sujets :

- Subventions à l'exportation : Elles constituent toujours un sujet majeur d'opposition entre l'Union européenne et le Japon d'une part, qui proposent juste de les réduire, et les États-Unis, le groupe de Cairns et les pays en développement d'autre part, qui réclament leur élimination complète. Aucun élément de convergence n'est apparu sur ce sujet depuis deux ans.
- La formule de baisse des droits de douane : Les États-Unis et le groupe de Cairns proposent de réduire les droits de douane selon la "formule suisse" (à la fin de la période, tous les droits de douanes devront être inférieurs à 25%). L'Union européenne, les autres pays "amis de la multifonctionnalité", l'Inde, Maurice et d'autres pays insulaires proposent une formule de réduction semblable à celle de l'Uruguay Round (réduction moyenne minimale par ligne tarifaire). Les pays du Like-Minded group (groupe formé par Cuba, l'Égypte, le Honduras, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan, la République Dominicaine, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe) proposent une première baisse de 50% sur trois ans, suivie d'une autre réduction de 50%. Il n'y a aucune convergence de vues entre les pays qui proposent les deux premières formules, qui sont radicalement différentes.
- Soutiens internes : les positions restent inchangées et les questions demeurent identiques : Quelle redéfinition de la boîte verte ? Faut-il supprimer la boîte bleue ? Quelle formule de réduction des mesures de la boîte orange ?
- Les considérations autres que d'ordre commercial ont fait l'objet de très peu d'attention dans les discussions. Les pays s'opposent toujours sur les moyens de les prendre en compte, et jusqu'à quel point. Elles sont d'ailleurs quasiment absentes du texte de Harbinson.
- Indications géographiques : certains pays membres (Union européenne) estiment que cette question doit être abordée dans le cadre des

négociations agricoles, tandis que pour d'autres (Etats-Unis), c'est le Conseil des ADPIC qui est le cadre approprié.

- Finalement, les seules avancées notables sont :
- l'acceptation par les Etats-Unis de discuter des crédits à l'exportation, considérés comme une forme de subvention à l'exportation. Mais les propositions détaillées qu'ils ont présentées sur ce sujet restent insuffisantes ;
- le consensus sur la nécessité d'améliorer l'administration des contingents tarifaires ;
- l'exemption d'engagement pour les PMA.

C/ Négociations sur le commerce des Services

Après la date butoir du 30 juin 2002 fixée dans la Déclaration ministérielle de Doha pour la présentation des demandes initiales d'engagements spécifiques. Des progrès concrets ont été réalisés, comme l'a montré la présentation de demandes initiales bilatérales par 30 pays environ, demandant une amélioration de l'accès aux marchés et couvrant tous les secteurs. Bien que ces demandes soient bilatérales et confidentielles, il est connu que ce sont les pays développés qui ont présenté le plus de demandes ; les pays en développement ont également participé de manière active à la phase actuelle de présentation de demandes. Au moins un tiers de toutes les demandes présentées vient des pays en développement, les demandes de ces pays sont fortement concentrées et axées sur l'obtention de concessions dans des domaines où ces pays ont un avantage compétitif dans le secteur des services (comme le secteur informatique..).

- Les demandes des pays développés membres couvrent un large éventail de services, depuis l'énergie jusqu'au tourisme, en passant par les services professionnels, les services de franchisage, les services informatiques et les services environnementaux. Les demandes des pays en développement portent sur les mouvements transfrontaliers des professionnels, les services professionnels, la construction, les services de distribution et les services maritimes. Si les pays en développement membres veulent avoir une participation réelle, il est urgent qu'ils commencent à analyser ces demandes et il serait souhaitable qu'ils définissent les secteurs pour lesquels il serait dans leur intérêt de présenter leurs propres demandes.

- Les négociations ont également porté sur les marchés publics et les subventions dans le secteur des services. Sur la question des marchés publics, et bien que l'article XIII.2 prévoit des négociations multilatérales, les pays en développement font valoir que les marchés publics dans le domaine des services sont exemptés de l'obligation en matière de traitement national, d'accès aux marchés et de traitement de la nation la plus favorisée (NPF), en vertu de l'article XIII.1. Cependant, l'UE, pour qui cette question revêt une grande importance, estime que l'accès au marché, le traitement NPF et le traitement national sont couverts par le mandat de négociation, si l'on admet la possibilité de choisir quels secteurs ouvrir et d'imposer certaines restrictions au traitement national, lorsque nécessaire.

- *Quant aux subventions*, qui ne sont pas actuellement assujetties à des disciplines, plusieurs membres (Argentine, Chili, Hong Kong) ont proposé que les membres fournissent des renseignements sur leurs programmes de subventionnement des services.

- *Clause de sauvegarde spéciale pour le commerce des services.*

Aucun accord n'a été obtenu sur un point essentiel pour les pays en développement, et qui ont par le passé fait l'objet d'intenses débats : la clause de sauvegarde spéciale pour le commerce des services.

Plusieurs pays en développement membres ont indiqué qu'il était nécessaire de protéger leur secteur des services contre des circonstances imprévues, mais les pays développés (Etats-Unis et UE) sont opposés à ce mécanisme et sont préoccupés par les difficultés de mise en œuvre.

- *Libéralisation unilatérale autonome*

Après plus de deux années de discussions, la session spéciale du Conseil du Commerce des Services (CCS) a approuvé, le 6 mars 2003, les modalités du traitement de la libéralisation autonome. Un crédit pour la libéralisation unilatérale autonome⁵.

L'octroi de crédit pour des mesures de libéralisation autonome se fera par voie de négociations bilatérales. Selon les propos du président du Conseil des services, l'ambassadeur Jara (Chili), " les modalités ne créent aucune obligation juridique et n'établissent aucun droit automatique au crédit ou à la reconnaissance ".

Tout Membre ayant entrepris une libéralisation autonome peut faire une demande de crédit dans les négociations en cours. Dans l'application des modalités et dans la reconnaissance des crédits, les Membres prendront pleinement en compte la flexibilité prévue pour les pays en développement à titre individuel, ainsi que le niveau de développement de ces pays. De nombreux pays en développement considèrent ceci comme une petite avancée vers la reconnaissance des objectifs de l'AGCS, à savoir la participation accrue des pays en développement dans le commerce des services.

- *Modalités du traitement spécial en faveur des PMA*

Les modalités du traitement spécial en faveur des PMA membres est une autre question importante « liée à la modalité ». En juin et juillet 2002, les débats se sont concentrés sur les différents points suivants : que les PMA contractent des engagements spécifiques dans un nombre restreint de secteurs de services ; qu'ils devraient recevoir une assistance de la part des pays développés afin de mieux définir les domaines qui présentent un intérêt commercial pour eux et

⁵ On entend par mesures de libéralisation autonome les mesures prises unilatéralement par les Membres de l'OMC pour libéraliser leur secteur des services, dans le cadre de leurs propres processus nationaux de libéralisation ou des programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI, depuis 1995.

qu'ils s'engagent à investir dans ceux pour lesquels les PMA prennent des engagements spécifiques ; que les fournisseurs étrangers soient encouragés à les aider en ce qui concerne le transfert de technologie et la formation dans chacun des secteurs de services présentant un intérêt spécifique à l'exportation pour les PMA, entre autres. A l'occasion d'une réunion informelle début octobre 2002, les PMA ont annoncé qu'ils présenteraient une proposition formelle.

D/ L'Accord sur les Droits de Propriété Intellectuelle touchant au Commerce (ADPIC)

La Session extraordinaire du Conseil des ADPIC a tenu sa deuxième réunion le 28 juin 2002. Les points de l'ordre du jour étaient les suivants : négociation sur l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et spiritueux; statut d'observateur des organisations intergouvernementales; et autres questions.

La Session extraordinaire a abordé les unes après les autres les quatre catégories de questions recensées dans la note du Président, à savoir : 1) définition de l'expression "indications géographiques" et indications géographiques susceptibles d'être incluses dans le système; 2) objectif du système de notification et d'enregistrement; 3) ce que l'on entend par "système de notification et d'enregistrement"; et 4) participation. Il y a eu un vaste échange de vues. Il a été possible de déceler une certaine communauté de vues sur quelques points, mais des divergences subsistaient sur plusieurs points. En ce qui concerne la troisième catégorie de questions (système multilatéral de notification et d'enregistrement), la Session extraordinaire est convenue de demander au Secrétariat de l'OMC d'établir, avec l'aide du Bureau international de l'OMPI, un document d'information factuel sur les systèmes internationaux de notification et d'enregistrement existants.

S'il est évident que les indications géographiques (IG) sont à l'ordre du jour de la nouvelle série de négociations de l'OMC, les Membres sont en profond désaccord sur la portée des discussions requises. En particulier, de profondes divergences existent sur la question de l'extension à d'autres produits du niveau élevé de protection prévu pour les vins et spiritueux au titre de l'article 23 de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC). Certains pays, développés et en développement, mettent l'accent sur le fait qu'il y a un mandat clair pour des négociations sur l'extension des indications géographiques.

D'autres comme l'Argentine, insistent sur le fait qu'il n'y a pas un tel mandat, soit en ce qui concerne la conduite de négociations, soit en ce qui concerne les actions appropriées qui pourraient être justifiées.

Il est crucial de reconnaître, dès le départ, le caractère discriminatoire et imbriqué de l'impasse actuelle où l'on se trouve concernant les indications géographiques. L'existence d'un double système de protection des indications géographiques - un pour les vins et spiritueux et l'autre, plus faible, pour les autres produits - est considérée comme discriminatoire. De nombreux pays ayant

des indications géographiques bien connues n'ont pas été en mesure de s'assurer une 'protection additionnelle' au titre de l'Accord sur les ADPIC.

Dans les débats, deux groupes de pays s'opposent :

- L'Inde, le Pakistan, la Thaïlande, la Suisse, l'Union européenne, le Kenya, le Maroc, entre autres, sont en faveur de cette extension de la protection des IG. Ils y voient un moyen de développer la commercialisation de produits pour lesquels ils ont un avantage comparatif (thé Darjeeling ou riz Basmati par exemple), d'en obtenir un prix plus élevé, et de prévenir les abus. Ces pays estiment aussi que les IG sont un moyen de protéger les connaissances et les savoir-faire traditionnels.
- L'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis, entre autres, qui sont de gros pays exportateurs agricoles, craignent l'utilisation de ces indications géographiques à des fins protectionnistes. Ils soulignent aussi les coûts administratifs que devraient supporter les pays en développement.

Les débats qui animent le Conseil des ADPIC actuellement portent sur le fait de savoir si la Déclaration de Doha donne mandat pour lancer des négociations sur l'extension des IG. Le premier groupe de pays estime évidemment que c'est le cas, tandis que le deuxième groupe refuse cette interprétation.

- ADPICS et la santé publique

- Le Président du Conseil des ADPICS a indiqué, à l'issue de sa réunion du 5 Février 2003, qu'on en était revenu au niveau de discussion où on se trouvait avant la Conférence de Doha de 2001 au sujet des maladies couvertes par l'accord. L'Afrique du Sud soutenue par la Norvège estimant même que continuer ces discussions n'était que perte de temps. Le Brésil et l'Inde ont déclaré qu'ils n'accepteraient pas une réduction de l'objet de la Déclaration de Doha sur le sujet. Le Kenya estimait de son côté qu'on devrait concentrer les efforts sur l'établissement des capacités nationales de production et non pas sur la limitation des maladies concernées. Pour les USA, il s'agit plutôt de redonner confiance à l'industrie pharmaceutique qui pourrait craindre qu'une réinterprétation de la Déclaration de Doha fragilise les droits de propriété intellectuelle, position également partagée par l'Afrique du Sud, le Chili et la Bulgarie.

- Les USA, le Canada et la Suisse sont radicalement opposés à toute modification du texte. Les USA proposent soit un moratoire sur les différends relatifs aux importations de médicaments génériques dans des pays qui peuvent prouver une situation de crise sanitaire, soit une dérogation à la mise en oeuvre de l'ADPIC pour les pays qui veulent exporter des médicaments génériques vers des pays qui font face à de telles urgences.

Pour les Etats-Unis, la souplesse dans la formulation du texte exposait celui-ci à des risques d'extension de ce dispositif à des maladies non-contagieuses telles que le diabète, l'hypertension et l'asthme qui génèrent de grands bénéfices pour les laboratoires pharmaceutiques américains. De plus, pour éviter qu'un éventuel accord ne soit utilisé par des pays en développement dotés de grandes

capacités de production de médicaments, les Etats-Unis ont insisté sur le fait que la solution de moratoire des plaintes ne concernerait que les pauvres et exclurait de fait les pays en développement à hauts revenus.

E/ Accord sur les textiles et les vêtements :

Réunis au sein du Conseil général le 31 juillet 2002, les pays en développement exportateurs de produits textiles ont dénoncé l'absence d'accords leur permettant d'avoir facilement accès aux marchés des pays riches, comme l'avait demandé la conférence ministérielle à Doha en novembre 2001.

Les membres exportateurs principalement concernés (Inde, Chine, Hong Kong, Brésil, Thaïlande, Indonésie, Pakistan et Bangladesh entre autres), ont exprimé explicitement devant le Conseil général leur mécontentement face à ce qu'ils appellent le "manque de souplesse" des pays développés, estimant que des "puissants lobbies" textiles contrôlent le secteur et pèsent sur leurs politiques commerciales.

Les Etats Unis et l'UE, principaux membres visés par les critiques des pays en développement, les ont naturellement repoussé arguant que l'absence de mise en œuvre de l'Accord sur le textile et les vêtements n'est qu'une exception qui est susceptible d'être corrigée facilement. D'autre part, ils ont souligné que des concessions de leur part envers certains pays en développement étaient peu justifiables dans la mesure où ces pays n'avaient eux-mêmes ouvert leur marchés des textiles que très partiellement.

F/Comité du Commerce et du Développement

Arrivés à la date limite du 31 juillet 2002, date à laquelle les membres du comité du commerce et du développement devaient rendre compte de leur réexamen du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, les membres de l'OMC ont décidé de proroger au 31 décembre 2002, la date de référence pour soumettre au Conseil général des "recommandations claires en vue d'une décision" sur le traitement spécial et différencié.

La session spéciale du Comité du Commerce et du Développement s'est réunie les 17, 24 et 29 janvier, puis les 3 et 7 février 2003. Au cours de la séance du 7 février, les discussions ont porté sur un nouveau projet de rapport du président Ransford Smith (Jamaïque), sur lequel les Membres espéraient s'appuyer pour convenir d'un rapport définitif à soumettre au Conseil général.

Les mêmes questions fondamentales sont restées au cœur du débat en cours à savoir : les propositions axées sur des accords particuliers, l'analyse et l'examen des diverses questions transversales, l'établissement d'un mécanisme de surveillance, l'examen des propositions concernant les arrangements institutionnels ainsi que l'assistance technique et financière et la formation, et la manière d'incorporer le traitement spécial et différencié dans l'architecture des règles de l'OMC.

Un autre point d'achoppement majeur porte sur la question de savoir comment et dans quel ordre traiter les différentes propositions spécifiques aux accords et les propositions transversales. Certains membres, dont la Suisse, le Japon, la Norvège et les Etats-Unis, aimeraient d'abord mettre l'accent sur les principes et les objectifs. D'autres membres essentiellement des pays en développement, soutiennent que la priorité, selon le mandat de Doha, doit être l'examen des propositions spécifiques.

Un important point de divergence était l'interprétation de certains aspects du mandat de Doha. Alors que les Membres reconnaissaient l'importance que les Ministres attachaient au programme de travail relatif au traitement spécial et différencié, et admettaient la nécessité de réexaminer toutes les dispositions relatives au traitement spécial et différencié "en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles", il y avait d'importantes divergences quant à la façon d'y parvenir.

Certains Membres considéraient qu'une façon de rendre les dispositions relatives au traitement spécial et différencié plus précises, plus effectives et plus opérationnelles, était de les rendre impératives en modifiant le libellé actuel de certaines dispositions prévoyant un "effort maximal", comme cela était prévu dans le mandat. D'autres ne voulaient pas envisager d'amender le texte des Accords ou de modifier autrement ce qu'ils considéraient comme l'équilibre des droits et obligations existants. Certaines délégations estimaient que le mieux serait peut-être de renvoyer ces propositions aux organes de négociation, tandis que d'autres pensaient que cela n'était pas conforme au mandat de Doha. Elles pensaient que les propositions pouvaient en tout état de cause être traitées directement par les groupes de négociation et d'autres organes.

En dépit de ces divergences, les membres semblaient plutôt disposés à aller de l'avant sur une proposition des pays en développement visant à demander au Conseil général d'apporter des " clarifications " au mandat relatif au traitement spécial et différencié donné par les ministres lors de la Quatrième Conférence ministérielle de Doha. Dans le même sillage, les Membres ont adopté le 10 février, juste avant la réunion du Conseil général, un rapport (côte TN/CTD/7), dans lequel ils recommandent au Conseil général de fournir " des clarifications comme il le juge approprié " sur le mandat du traitement spécial et différencié.

Le Conseil général n'a cependant ni adopté le rapport ni accédé à la demande de " clarification " du fait de l'opposition d'un certain nombre de pays.

Certains pays Membres (Union Européenne, Etats-Unis, Australie...) se sont opposés à l'adoption d'une demande de " clarification " du mandat du traitement spécial et différencié faite par le Comité du commerce et du développement car cela créerait un précédent fâcheux pour l'avenir. D'autres Membres, notamment les pays en développement, insistent pourtant sur le fait qu'une " clarification " est nécessaire dans la mesure où ces divergences, notées depuis la première séance de négociation, sont en partie dues à l'absence de perception commune du mandat conféré.

G/ Les questions de Singapour

A la Conférence ministérielle de Doha, le mandat donné par la Déclaration de Doha concernant l'ouverture des négociations sur le commerce et l'investissement, le commerce et la concurrence, la transparence des marchés publics et la facilitation des échanges à la Cinquième session de la Conférence ministérielle a été interprété de façon extrêmement différente. Cela a amené le président de la Conférence, à la demande de plusieurs délégations, à apporter des clarifications sur la signification exacte du texte adopté. Il considérait qu'une décision devrait être prise « par consensus explicite » avant que les négociations ne puissent commencer. En raison de la réserve des participants à ce sujet et de l'absence d'un mandat explicite, le débat sur les modalités n'a pas du tout progressé et celui sur les questions de fond n'a que très peu avancé. Cependant, les désaccords sur le fond sont évidents si l'on considère les questions spécifiques que les négociations prendraient finalement en compte.

- **Groupe de travail du commerce et de l'investissement.** Les désaccords qui divisent depuis longtemps les partisans d'un accord multilatéral sur les investissements (UE, Canada, Corée et Japon) et les opposants à un tel accord (en général les pays en développement et les organisations non gouvernementales) ne semblent pas avoir beaucoup changé depuis la suspension, en 1998, des négociations sur un accord multilatéral sur l'investissement, organisées sous l'égide de l'OCDE. Les débats concernant l'accord international d'investissement à l'OMC se sont centrés sur des questions telles que la définition des différents types d'investissements qui seraient pris en compte par l'accord. Son champ d'application devrait-il être limité à l'investissement étranger direct (IED), c'est-à-dire un moyen de percevoir des intérêts à long terme en investissant dans des activités basées dans d'autres pays ? C'est l'avis des pays en développement membres, de même que du Japon et de la Corée, entre autres. Où alors, l'accord devrait-il englober également une définition de l'investissement « reposant sur les actifs », qui s'étendrait aux portefeuilles et à d'autres modes d'investissement financier, en général à court terme et spéculatif ? Le Canada et les Etats-Unis sont favorables à cette définition élargie alors que l'UE préfère une définition de l'IED qui englobe tout mais ajouterait un investissement de portefeuille s'il répond aux critères, afin d'exercer une influence sur la gestion du bénéficiaire et établir avec lui une relation à long terme.

- Les prescriptions en matière de transparence et la non-discrimination, notamment le traitement national et celui de la nation la plus favorisée (NPF), font également partie des questions à débattre. Sur les modalités, les propositions ont tourné autour de l'approche de la « liste positive ». Celle-ci est semblable à la méthode contenue dans l'AGCS qui limite les secteurs dans lesquels des engagements ont été pris mais, à l'instar de l'AGCS également, assure une non-discrimination en imposant des obligations fondamentales sur le traitement NPF et le traitement national. D'autres questions nécessitent une clarification, notamment celles relatives aux exceptions, aux sauvegardes concernant la balance des paiements et aux consultations, afin de déterminer si les différends concernant l'investissement en vertu d'un accord international d'investissement devraient être régis par le mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

- **Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence.** Le groupe de travail a jusqu'à maintenant traité la plupart des questions fondamentales pour lesquelles la Déclaration de Doha l'avait mandaté, à savoir des principes fondamentaux comme la transparence, la non-discrimination, l'équité procédurale, mais également des dispositions relatives aux ententes injustifiables, des modalités pour la coopération volontaire ainsi qu'un renforcement des institutions chargées de la concurrence dans les pays en développement par le biais du renforcement des capacités.

L'UE s'est prononcée en faveur d'une définition restreinte similaire à celle contenue dans une recommandation de l'OCDE s'appliquant à la concurrence sur les marchés intérieurs. Cependant, cela exclut les cartels d'exportation, qui ont des conséquences plus directes sur les pays en développement membres de l'OMC. Une série de directives, rédigées sous les auspices de la CNUCED, traite plus longuement de ce problème. La transparence, la non-discrimination et l'équité au plan de la procédure ont été débattues aux sessions des 26 et 27 septembre 2002. Quant au problème crucial et controversé des modalités des négociations, il n'a pas encore été traité.

- **Transparence des marchés publics.** L'Australie est l'unique membre de l'OMC à avoir présenté un document de travail formel sur les méthodes de passation des marchés qui porte essentiellement sur la nécessité d'établir un cadre de dispositions relatif à l'obligation de rendre des comptes et à la probité en exigeant une documentation suffisante sur la procédure de passation du marché et la méthode choisie. Cela permettrait d'assurer que les soumissionnaires sont traités de manière objective, loyale et conforme.

- **Facilitation des échanges.** Des débats sur la simplification des procédures d'importation ont eu lieu au Conseil du commerce des marchandises, pendant lesquels les pays développés ont présenté plusieurs propositions afin d'ajouter un degré de spécificité aux accords déjà existants sur la simplification des procédures d'importation. Bien que cela puisse être un outil très utile pour les pays en développement membres et permettrait d'améliorer de manière significative l'efficacité de leurs douanes, ceux-ci se sont montrés réticents et ont exprimé la crainte que, en raison de leurs systèmes douaniers rudimentaires, il soit difficile pour eux de prendre des engagements sur ces questions. C'est l'UE qui a présenté le plan le plus complet à ce sujet, en proposant des accords séparés sur les articles du GATT relatifs à la facilitation des échanges, à savoir les articles V (liberté de transit), VIII (redevances et formalités se rapportant à l'importation et à l'exportation) et X (publication et application des règlements relatifs au commerce)

H/ Groupe de travail sur le commerce, la dette et les finances:

La seconde réunion du Groupe de travail sur le commerce, la dette et la finance à l'OMC, tenue les 11 et 12 juillet 2002, a passé la majeure partie du temps à entendre les rapports d'un certain nombre d'agences régionales et internationales sur les liens entre le commerce et la finance. L'organe a finalement adopté son programme de travail pour 2002, qui fut bloqué lors de la réunion d'Avril, suite à des désaccords sur l'importance à accorder à la partie relative à la dette dans ce programme.

IV- LES ETATS MEMBRES DE L'OCI ET L'OMC

En Septembre 2003, le nombre total des pays membres de l'OMC s'élève à 147 pays avec l'accession de l'Arménie (devenue, le 5 février 2003, le 145^{ème} Membre) et l'ex République Yougoslave de Macédoine (devenue le 4 avril 2003 le 146^{ème} Membre) et l'accession du Népal (le 23 Avril 2004).

- Les Etats Membres de l'OCI en cours d'accession à l'OMC

Le nombre des Etats Membres de l'OCI candidats à l'accession à l'OMC s'élève à onze : Algérie, Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Tadjikistan, Kazakhstan, Liban, Libye, Ouzbékistan, Soudan, Syrie et Yémen.

Il y a lieu de relever que les "conditions d'accession" des nouveaux candidats sont devenues exorbitantes et sans commune mesure avec le niveau de développement économique du pays accédant. En effet les nouveaux candidats sont astreints à des obligations plus contraignantes que celles auxquelles sont soumis les membres de l'OMC (dénommées obligations OMC-plus) et le traitement spécial et différencié n'est pas accordé aux pays en développement lors de leur accession à l'OMC.

Les périodes de transition accordées aux Membres originels de l'OMC n'ont pas été automatiquement offertes aux pays accédants au titre de l'article XII, quel que soit leur niveau de développement économique. Quelques périodes de transition ont été consenties dans des secteurs limités et pour de courtes périodes après communication d'un calendrier de mise en œuvre détaillé et moyennant une garantie de conformité aux règles de l'OMC (promulgation de la législation nécessaire, formation du personnel responsable de la mise en œuvre, etc.) dans tous les autres secteurs.

Il importe donc pour les pays de l'OCI, de défendre l'idée d'accorder des périodes de transition appropriées aux pays accédants, de même que l'accès au marché doit être adapté au niveau de développement économique du candidat à l'accession". L'adhésion aux accords multilatéraux tels que l'Accord sur les marchés publics et l'Accord sur l'aviation civile ne doit pas être retenue comme une condition de l'accession à l'OMC. Il importe également de simplifier et d'accélérer les procédures d'accession applicables aux PMA.

I. L'Algérie

Observateur depuis 1987, l'Algérie a déposé officiellement à l'OMC son mémorandum sur le régime de son commerce extérieur en juin 1996. Le dépôt de ce mémorandum constitue le premier acte de la procédure d'adhésion à cette organisation.

Depuis cette date plusieurs séries de questions ont été adressées par certains pays membres de l'OMC à l'Algérie, entre autres les Etats Unis d'Amérique, l'Union Européenne, la Suisse, le Japon et L'Australie. Les réponses ont été transmises au secrétariat de l'OMC et une première réunion du groupe de travail sur l'accession de l'Algérie à l'OMC s'est tenue à Genève au mois d'Avril 1998.

L'Algérie a eu cinq_rounds de négociations multilatérales (avril 1998 ; février 2002 ; mai 2002 ; novembre 2002 et mai 2003) et deux séries de négociations bilatérales dans les secteurs agricole, industriel et des services (avril 2002 ; novembre 2002). Les sujets examinés portent sur : l'agriculture, le régime douanier, le commerce d'Etat, la transparence et la réforme du système juridique et les ADPIC.

Concernant les rencontres bilatérales, l'Algérie a rencontré environ dix pays ; il s'agit des Etats-Unis, du Japon, de la Suisse, de l'Australie, du Canada, de l'Union européenne, de Cuba, de l'Uruguay, de la Turquie et de la Corée du Sud.

Le groupe de travail sur l'accession de l'Algérie, qui est présidé par M. C. Pérez del Castillo (Uruguay), regroupe 43 pays.

2. *L'Arabie Saoudite*

Les négociations multilatérales visant l'accession de l'Arabie Saoudite à l'OMC ont démarré en juillet 1993, et les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, peu de temps après.

Le Groupe de travail de l'accession de l'Arabie Saoudite à l'OMC, qui est présidé par le Canada, a fait d'importants progrès dans son examen du régime de commerce extérieur de ce pays.

Les négociations portent actuellement sur : l'agriculture, l'inspection avant expédition, les normes sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, les ADPICs et les services. Le groupe de travail est focalisé sur la rédaction du protocole d'accession.

Une trentaine de membres de l'OMC ont demandé à discuter sur une base bilatérale des conditions d'accession de l'Arabie Saoudite à l'OMC. L'Arabie Saoudite a déjà conclu 14 accords bilatéraux avec plusieurs d'entre eux, dont l'Union Européenne, l'Australie, le Pakistan, l'Uruguay, la Corée du Sud, le Mexique, le Brésil, le Venezuela, l'Argentine et, depuis février 2003, avec la Turquie. Les discussions avec les Etats-Unis sont toujours en cours.

Le groupe de travail sur l'accession de l'Arabie Saoudite, qui est présidé par le Canada, regroupe 51 pays en plus de l'Union européenne et ses Etats membres.

3. *L'Azerbaïdjan*

Le Groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan a été établi le 16 juillet 1997. L'Azerbaïdjan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en avril 1999. Des réponses à une première série de questions concernant l'aide-mémoire ont été distribuées en juillet 2000, puis à une deuxième série en décembre 2001. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 juin 2002.

4. Le Kazakhstan

Le Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan a été établi le 6 février 1996. Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services ont été engagées en octobre 1997 et se poursuivent sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. Les sujets examinés par le Groupe de travail sont entre autres les suivants: agriculture, régime douanier (et accords en matière d'union douanière), contrôle des prix, licences d'importation, subventions au secteur industriel, SPS et OTC, transparence du système juridique et réforme des dispositions législatives, services et AD PIC. La dernière réunion en date du Groupe de travail remonte à décembre 2002 et la prochaine pourrait avoir lieu au premier semestre de 2003.

5. Le Liban

Le Groupe de travail de l'accession de la République libanaise a été établi le 14 avril 1999. L'aide mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en juin 2001 et les réponses aux questions concernant l'aide mémoire ont été distribuées en juin 2002. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 14 octobre 2002, et la prochaine réunion pourrait avoir lieu au deuxième trimestre de 2003.

6. La Libye

La Libye a déposé une demande officielle pour adhérer à l'OMC le 21 Décembre 2001 (Doc. WTO/ACC/2ii).

7. Le Soudan

Le groupe de travail pour l'admission du Soudan a été établi le 25 octobre 1994. Un rapport sur le régime de son commerce extérieur a été soumis en janvier 1999, ainsi que des réponses à une première série de questions à propos du rapport en novembre 2000 ; une deuxième série de questions ont été posées en janvier 2003. Le groupe de travail ne s'est pas réuni depuis.

8. Le Tadjikistan

Le 29 mai 2001, le gouvernement du Tadjikistan a envoyé au Directeur général une demande officielle d'accession au titre de l'article XII. Un groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil général du 18 juillet 2001. Le Tadjikistan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en février 2003. Le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

9. L'Ouzbékistan

Le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan a été établi le 21 décembre 1994. L'Ouzbékistan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en septembre 1998 et des réponses à des questions concernant cet aide-mémoire ont été distribuées en octobre 1999. Des

discussions bilatérales concernant l'accès aux marchés ont été engagées. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 17 juillet 2002.

10. La Syrie

La demande d'accession de la Syrie a été notifiée au Directeur Général de l'OMC le 30 Octobre 2001.

11. Le Yémen

La demande d'accession du Yémen a été distribuée le 14 avril 2000. Le Conseil général a établi un groupe de travail le 17 juillet 2000. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en novembre 2002. Le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

Pays	Date de la mise en place du groupe de travail	Président du groupe de travail
Algérie	17 Juin 1987	Uruguay
Azerbaïdjan	16 Juillet 1997	Allemagne
Kazakhstan	6 Février 1996	Finlande
Liban	14 Avril 1999	France
Libye	21 Décembre 2001"	-
Arabie Saoudite	21 Juillet 1993	Canada
Soudan	25 Octobre 1994	Maroc
Tadjikistan	18 Juillet 2001	-
Ouzbékistan	21 Décembre 1994	Mexique
Syrie	30 Octobre 2001*''	-
Yémen	17 Juillet 2000	-

Source : OMC

(*) Le groupe de travail n'a pas encore été désigné

V- LES ACTIONS DU C.I.D.C POUR "APRES DOHA :

En ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales de l'OMC, le C.I.D.C poursuivra ses efforts de coordination entre les pays de l'O.C.I lors des prochaines négociations à Genève.

Une assistance technique sera également assurée au profit des Etats Membres particulièrement les moins avancés d'entre eux afin de les soutenir dans les négociations par le conseil et l'expertise.

Par ailleurs, le C.I.D.C projette d'organiser plusieurs séminaires et rencontres entre les pays de l'O.C.I pour évaluer les enjeux des négociations, voir leur impact sur les politiques commerciales et les économies des Etats Membres. Des actions de vulgarisation seront entreprises pour des thèmes nouveaux dans les négociations tels que la concurrence, la facilitation des échanges, le commerce électronique, etc..

Ces activités verront la participation non seulement des représentants des administrations concernées mais également ceux du secteur privé dans le pays de l'O.C.I.

En préparation de la cinquième conférence Ministérielle de l'OMC prévue à Cancun en septembre 2003, le CIDC a saisi la BID en vue de coordonner leurs activités relatives à la préparation des Etats Membres de l'OCI à cette conférence.

**Dates butoirs dans les négociations
dans le cadre du Programme de travail de Doha**

Dates butoirs	Objets (Négociations dans le cadre de la Déclaration ministérielle de Doha)	Observations
30 juin 2002	Services : Demandes initiales d'engagements spécifiques (mesures de libéralisation que les pays souhaitent obtenir de leurs partenaires).	Environ 30 pays membres - dont certains pays en développement - ont fait des demandes initiales d'engagements. Il s'agit d'une démarche essentiellement bilatérale.
20 septembre 2002	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) Date limite suggérée pour la présentation des propositions sur l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et spiritueux.	Les négociations sur cette question se poursuivent actuellement sur la base du projet de texte du Président JOB(02)/49. Pour l'instant aucun consensus n'a été dégagé.
1er novembre 2002	Accès aux marchés pour les produits non agricoles : Présentation des propositions sur les modalités des négociations sur l'accès aux marchés.	La date limite pour un accord sur les modalités est fixée au 31 mai 2003.
31 mars 2003	Agriculture : Etablissement des modalités pour les nouveaux engagements, y compris les dispositions pour le traitement spécial et différencié.	Un premier projet de modalités pour les nouveaux engagements est disponible (voir TN/AG/W/1 du 17 février 2003 et TN/AG/W/1/Rev.1 du 18 mars 2003). Malgré cela, le délai n'a pas pu être respecté.
	Services : Présentation des offres initiales d'accès aux marchés (engagements de libéralisation que les pays sont disposés à offrir à leurs partenaires commerciaux).	Il s'agit d'une démarche essentiellement bilatérale.
Mai 2003	Accès aux marchés pour les produits non-agricoles : Accord sur les modalités des négociations.	Cet accord sur les modalités se basera sur les grandes lignes qui devraient être définies avant le 31 mars 2003.
31 mai 2003	Mémoire d'accord sur le règlement des différends : Date visée pour la conclusion d'un accord sur les améliorations et clarifications à apporter au Mémoire d'accord sur le règlement des différends.	Le paragraphe 47 de la Déclaration ministérielle de Doha précise que les améliorations et clarifications du Mémoire d'accord sur le règlement des différends ne seront pas considérées comme faisant partie d'un engagement unique.
Conférence ministérielle de Cancun, 10-14 septembre 2003	Bilan des négociations : La 5ème session de la Conférence ministérielle fera le bilan des progrès accomplis dans les négociations, donnera toutes les orientations politiques nécessaires et prendra des décisions en fonction des	

	besoins.	
	Agriculture : Présentation des projets de Listes globales fondées sur les modalités (qui devaient être adoptées en mars 2003), y compris les dispositions pour le traitement spécial et différencié.	
	ADPIC : Conclusion des négociations concernant l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux.	
	Lien entre commerce et investissement	Lancement des négociations «sur la base d'une décision qui sera prise par consensus explicite, à cette session sur les modalités des négociations.»
	Interaction du commerce et de la politique de la concurrence	
	Transparence des marchés publics	
	Facilitation des échanges	
	Commerce et environnement : Le Comité du commerce et de l'environnement rendra un rapport et fera des recommandations, dans les cas où cela sera approprié, en ce qui concerne l'action future, y compris l'opportunité des négociations.	
	Petites économies : Recommandations du Conseil général en vue d'une action.	
	Commerce, dette et finances	Rapport du Conseil général sur les progrès accomplis dans l'examen de ces questions.
	Commerce et transfert de technologie	
	Commerce électronique	
1 ^{er} janvier 2005	Conclusion des négociations menées aux termes de la Déclaration ministérielle de Doha.	

Source : ACCL, Genève 2003

VI- POSITIONS ET RECOMMANDATIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE DEFENDUES PAR LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

Pour un véritable «Round du développement»

Si le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales est une chose presque acquise, il est impérieux que les intérêts des Pays de l'OCI soient pris en ligne de compte notamment en faisant du traitement spécial et différencié un des thèmes principaux de négociation, qui va bien au-delà de l'octroi de périodes de mise en œuvre plus longues qui permet aux Membres de continuer d'appliquer indéfiniment certains instruments de leur politique en matière économique.

Le prochain cycle doit bénéficier à tous les Membres et contribuer à réduire les écarts entre les niveaux de développement.

Les solutions de replâtrage qui sont entrain de voir le jour depuis Seattle ne sont pas à même de redresser les torts ; seule une nouvelle approche des négociations commerciales internationales basée sur l'équilibre entre les gains et les pertes, appuyée en cela par des mécanismes solides pour compenser les

écarts des niveaux de développement entre les nations, est à même de permettre à l'économie mondiale d'aller de l'avant ; une approche contraire serait de nature à ressusciter le protectionnisme.

Des mesures de compensation voire de correction des méfaits de la libéralisation (Fonds spéciaux, une banque de développement dont les fonds seraient renfloués par une taxe spéciale) seraient les moyens les plus appropriés.

La coopération technique est également un élément essentiel du traitement spécial et différencié. En effet, il est nécessaire d'établir un lien entre l'ouverture commerciale et le financement du développement, -en-particulier pour favoriser la modernisation de l'appareil productif et la formation des ressources humaines, et permettre aux pays en développement d'accroître leurs disponibilités exportables et de tirer profit de la libéralisation du commerce.

A/ RECOMMANDATIONS GENERALES :

- Exprimer les profondes préoccupations des pays de l'OCI par la lenteur des négociations qui se reflète par le non-respect des délais relatifs à des questions clés et aux négociations qui sont d'une grande importance pour les pays en développement, notamment, les négociations sur l'agriculture, les ADPICs, la santé publique, le traitement spécial et différencié ainsi que les questions relatives à la mise en œuvre ;
- Demander aux Etats Membres de donner une nouvelle impulsion à ces négociations pour permettre à la Conférence Ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancun d'atteindre des résultats positifs et bénéfiques pour les Etats Membres de l'OCI et de concrétiser les objectifs du programme de Développement de Doha ;
- Mettre l'accent sur l'importance de la mise en œuvre du programme de travail sur le traitement spécial et différencié (S&D), adopté à Doha tout en soulignant de nouveau la nécessité de réexaminer régulièrement les dispositions de l'OMC sur cette question en vue de leur donner plus de substance, de les rendre plus précises, effectives et opérationnelles et de renforcer les règles relatives aux obligations et engagements dans le cadre du traitement spécial et différencié ;
- Réitérer la nécessité de mettre immédiatement en œuvre les décisions relatives aux effets négatifs qui pourraient éventuellement affecter le programme de réforme destiné aux pays en développement et aux pays importateurs nets de produits alimentaires ;
- Procéder à une évaluation détaillée sur les conséquences de la libéralisation commerciale sur les PED avant d'engager de nouvelles libéralisations ;
- Procéder à la mise en œuvre complète des accords de l'Uruguay Round en particulier dans les domaines importants pour les pays de l'OCI (textiles, agriculture et services) avant d'engager de nouvelles négociations ;
- Proroger et bénéficier de périodes de transition plus longues et introduire davantage de flexibilité afin que les pays de l'OCI ne soient pas amenés à sacrifier leurs besoins essentiels en matière de développement ;

- Renforcer l'assistance technique et financière en matière de politique et de négociation commerciale en faveur des pays de l'OCI et des pays en développement en général ;
- Réaffirmer l'importance de la coopération technique et le renforcement des compétences humaines en tant qu'éléments essentiels dans le processus de développement du système commercial multilatéral et du programme de Doha et exhorter les institutions et les agences concernées à intensifier leur coopération en matière d'assistance technique ;
- Exprimer les préoccupations des pays de l'OCI au sujet du manque de transparence et de l'exclusion de nos pays du processus des négociations et des prises de décision de l'OMC et demander aux parties concernées de prendre les mesures nécessaires pour assurer la participation effective des pays de l'OCI aux travaux préparatoires à la 5^{ème} Conférence Ministérielle de Cancun ainsi qu'à d'autres travaux ;
- Renforcer la cohérence entre les politiques financières et commerciales multilatérales et la reconnaissance des libéralisations autonomes prise dans le cadre des programmes nationaux d'ajustement structurels ;
- Etablir un agenda équilibré reflétant autant les intérêts des pays de l'OCI que des pays industrialisés (textiles, agriculture, libre circulation des personnes) ;
- Réaffirmer la nécessité d'une approche cohérente et holistique des questions liées au commerce, la dette et la finance au niveau multilatéral et mettre l'accent sur l'importance de la mise en œuvre des dispositions de l'OMC relatives au transfert de la technologie ;
- Demander la continuation des travaux de ces groupes de travail au-delà de la cinquième Conférence Ministérielle étant donné que ces questions sont investies d'une grande importance pour le développement des pays de l'OCI.

B/ Recommandations sectorielles

Questions de Singapour :

Tout en prenant note de la complexité et de l'importance des questions de Singapour ainsi que de la divergence des Etats Membres de l'OMC au sujet de l'approche à adopter pour traiter des questions de procédure et de substance qui prendraient en considération les implications potentielles de ces questions sur les économies des pays de l'OCI, demander la continuation du processus de clarification.

Accessions

- S'abstenir d'exiger des États Membres désireux d'accéder à l'OMC des conditions exorbitantes qui dépassent celles auxquelles avaient souscrit les Membres de l'OMC d'un niveau de développement comparable ;
- Les Etats Membres de l'OCI accédants ne devraient pas être soumis à des obligations et engagements qui ne sont pas visés par des accords commerciaux multilatéraux (notamment celles dénommées obligations OMC-plus) ;

- Les dispositions du traitement spécial et différencié devraient s'appliquer automatiquement aux Etats Membres de l'OCI accédants et la procédure d'accession devrait être simplifiée.

Accès aux marchés des produits non agricoles :

- Mettre en exergue l'importance de la facilitation du processus de développement et d'industrialisation des négociations sur l'accès au marché des produits non agricoles dans les pays de l'OCI, étant donné qu'ils constituent les principaux objectifs de ces négociations. Les modalités et les négociations en cours doivent refléter ces objectifs, en identifiant des solutions appropriées aux problèmes engendrés par les crêtes tarifaires et la progressivité des tarifs douaniers en tenant compte des besoins et des intérêts spécifiques des pays en développement et des pays les moins avancés. Dans le cadre de ces négociations et procédures, les engagements doivent inclure des réductions réciproques des tarifs douaniers, en prenant en considération le principe du traitement spécial et différencié ;
- Demander aux pays développés de réduire les tarifs douaniers, les crêtes tarifaires et la progressivité des tarifs douaniers ;
- Demander à ce que les pays les moins avancés bénéficient d'un accès aux marchés en franchise et hors contingent ;
- Négocier la réduction et/ou l'élimination de certains obstacles non tarifaires aux exportations des pays de l'OCI, notamment les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et le recours aux garanties par les pays développés.

Accord sur les textiles et vêtements

Certaines questions qui sont d'intérêt pour les pays de l'OCI devront trouver une solution en particulier les points suivants:

- La plus grande partie de l'intégration des produits sensibles qui intéressent les pays de l'OCI est ajournée à la fin de la période de dix ans. Il est à craindre que cela puisse entraîner un report de la mise en œuvre totale de l'Accord sur les textiles et les vêtements ;
- Il se peut que les pays importateurs recourent à d'autres mesures de protection (tels que des modifications des règles d'origine, un renforcement des mesures antidumping, etc.) dans le but de minimiser l'impact d'une libéralisation totale;
- Certains exportateurs du groupe OCI pourraient avoir des problèmes à cause de la perte de la " garantie d'accès " aux marchés, ce qui pourrait entraîner la mise en œuvre d'un système tarifaire.

Accord sur l'agriculture

- Mettre l'accent sur la nécessité d'activer les négociations commerciales pour assurer le succès du programme de travail de Doha et exhorter les

Membres de l'OMC à remplir les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du mandat sur l'agriculture et leur demander d'examiner la question relative à l'érosion des préférences et de dispenser les Pays les Moins Avancés de tout engagement de réductions tarifaires en prenant en compte l'importance de l'agriculture pour le développement de l'Afrique ainsi que pour l'éradication de la pauvreté d'une grande partie de nos populations ;

- Introduire le concept de sécurité alimentaire (food box) afin que chaque pays puisse fixer et garantir un certain niveau d'autosuffisance alimentaire ainsi que la réintroduction de la possibilité pour les pays de l'OCI de protéger et de soutenir leurs paysans pour des raisons liées au développement agricole et à la sécurité alimentaire ;
- Assurer un meilleur accès aux marchés agricoles occidentaux pour les produits des pays de l'OCI et ouvrir dans les plus brefs délais ces marchés aux produits en provenance des pays les moins avancés ;
- Demander à ce que tous les PMA, y compris ceux qui accèdent à l'OMC, soient exemptés des engagements concernant l'appui intérieur et les subventions à l'exportation;
- Obtenir des pays développés un engagement concret et opérationnel en faveur de la décision ministérielle prise à Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs éventuels du programme de réforme sur les PMA et les pays importateurs nets de produits alimentaires;
- Demander l'élimination totale par les pays développés des subventions à l'exportation dans un délai précis, en tenant dûment compte des conséquences pour les pays importateurs nets de produits alimentaires dont plusieurs appartiennent au groupe OCI ;
- Assurer une certaine souplesse dans l'utilisation et l'ampleur du soutien de minimis accordé aux pays en développement ;
- Veiller à ce qu'on tienne pleinement compte, dans les négociations, du caractère multifonctionnel et du rôle de l'agriculture dans les pays de l'OCI et dans les PED en général ;
- Demander à tous les membres de l'OMC de souscrire aux normes, directives et recommandations internationales lorsqu'ils adoptent des mesures sanitaires et phytosanitaires et des obstacles techniques au commerce, et faire en sorte que les pays en développement soient associés à la prise des décisions établissant ces normes ;
- Exprimer l'entière solidarité des pays de l'OCI avec les pays africains ayant subi des préjudices causés par les subventions du coton par les pays développés et exprimer notre soutien aux actions initiées par quelques pays africains pour palier d'urgence aux effets négatifs de ces subventions qui ont touché des millions d'agriculteurs africains.

Accord sur la propriété intellectuelle

- Exprimer la profonde préoccupation des pays de l'OCI par l'échec des consultations qui visaient à trouver une solution multilatérale sur l'utilisation effective des licences obligatoires par les Etats Membres dont la capacité de fabrication est insuffisante ou inexistante, dans le cadre de l'ADPIC et conformément à la déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique paragraphe 6 ;

Maintenir la possibilité de mettre en place un système de protection autonome des variétés végétales («sui generis») en lieu et place du système des brevets ou de la Convention UPOV ;

Éliminer les incohérences entre l'Accord TRIPs et la Convention sur la Diversité Biologique et le règlement de la question du partage des bénéfices liés à l'exploitation des ressources génétiques et à leur accès ;

Exempter ou réduire la durée de la brevetabilité des produits figurants sur la liste modèle OMS des médicaments essentiels ;

Prolonger la période de transition afin de donner aux pays suffisamment de temps pour se pencher sur les difficultés rencontrées concernant l'Accord ADPIC ;

Les négociations devraient garantir le droit des détenteurs de connaissances traditionnelles de tirer parti des avantages de toute innovation y afférente

Accord sur les services

Mettre l'accent sur la nécessité de respecter le principe de la libéralisation progressive, d'encourager et de faciliter la participation des pays de l'OCI au commerce des services au niveau international ainsi que sur la libéralisation par les pays développés des secteurs et des modes d'approvisionnement d'une grande importance pour les États Membres de l'OCI, conformément aux critères d'évaluation du commerce des services stipulés dans l'AGCS ;

Insister également sur la nécessité de respecter le droit des membres de réglementer leur commerce des services et de libéraliser leurs politiques nationales en fonction de leurs propres objectifs et demander la mise en œuvre de toutes les bases de négociations et des procédures adoptées en Mars 2001, en accordant une attention particulière aux besoins des petits fournisseurs de services, membres de l'OMC et d'achever le plus rapidement possible les travaux sur les modalités concernant les pays en développement ;

Préserver la structure du GATS et poursuivre l'exécution effective des dispositions favorables aux pays en développement, notamment les dispositions des articles IV et XIX ;

Introduire une plus grande libéralisation du mouvement des personnes afin d'équilibrer les intérêts entre le Nord et le Sud ;

Accélérer le travail d'élaboration des règles, particulièrement dans le domaine des mesures de sauvegarde d'urgence.

Commerce, environnement et normes sociales

Opter pour une approche multilatérale et s'opposer à tout recours unilatéral aux restrictions commerciales imposées pour des motifs environnementaux ;

Éviter que les prescriptions en matière d'emballage, d'étiquetage et de recyclage ne soient de nouveaux obstacles à l'accès aux marchés ;

Prôner la mise en place de systèmes de reconnaissance mutuelle des normes d'emballage, d'étiquetage et de recyclage et éviter la généralisation des normes internationales établies par les pays développés ;

- Faciliter l'accès aux technologies écologiquement rationnelles afin de préserver et renforcer la compétitivité des PED sur les marchés d'exportation, et de renforcer leurs capacités de protéger leur environnement ;
- Insister sur la nécessité de traiter des questions sans aucun rapport avec le commerce telles que la main-d'œuvre et l'environnement dans les cadres appropriés (FAO, OIT, OMPI etc.) et ne pas les inclure dans le programme de travail de l'OMC.

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL
DU CENTRE ISLAMIQUE POUR
LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE (CIDC)**

SUR

LA CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC

CANCUN 10 - 14 SEPTEMBRE 2003

CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC
CANCUN 10 - 14 SEPTEMBRE 2003

Son Excellence Dr Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique a désigné le Centre Islamique pour le Développement du Commerce pour représenter l'OCI à la 5^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Cancun du 10 au 14 septembre 2003.

La Conférence de Cancun est en fait une réunion à mi-parcours pour faire le point sur l'état d'avancement des négociations lancées dans le cadre de l'Agenda de Développement de Doha et pour convenir des principes et modalités pour achever les négociations dans les délais convenus à Doha c'est-à-dire d'ici 2005, particulièrement pour les secteurs où des désaccords importants persistent : agriculture, accès aux marchés des produits industriels, questions de Singapour etc. Cette conférence devait donner une impulsion politique forte pour faire avancer les négociations à Genève.

En effet cette conférence a constitué le principal événement qui a dominé les travaux de l'OMC depuis presque une année dans la mesure où sa préparation a commencé dès novembre 2002 par une série de réunions formelles (du Conseil Général) et informelles (réunion des ministres de quelques pays comme à Sydney en novembre 2002, à Sharm Echeik et à Montréal en 2003) pendant lesquelles les délégués ont présenté leurs points de vue sur les questions prévues par l'Agenda de Développement de Doha.

Les travaux se sont concentrés dans un premier temps sur des tentatives d'aplanissement des divergences sur certaines questions qui bloquent les négociations, ensuite sur l'élaboration d'un projet de déclaration ministérielle qui allait être soumis aux Ministres à Cancun en septembre 2003.

À mi-parcours, le seul acquis notable a trait à l'accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) et à la santé publique. Il s'agit là en fait d'un accord historique et important. Hormis cela, les résultats obtenus jusqu'à présent ne semblent pas très prometteurs.

Il était indispensable pour tous les membres de l'OMC que ce cycle de développement s'achève en temps voulu. C'est la seule manière d'ajouter 400 à 500 milliards de dollars au revenu mondial et d'accroître de 150 milliards de dollars par an celui des pays en développement selon un rapport de la Banque mondiale.

1/ ORDRE DU JOUR DE LA CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE :

Les ministres des 146 pays membres de l'Organisation, plus le Népal et le Cambodge qui viennent d'être admis à l'OMC, devraient parvenir, en cinq jours, à une déclaration commune sur deux volets :

- 1- la révision des accords existants, dit de "l'agenda incorporé" (built in agenda) prévus depuis les accords de Marrakech à savoir :

- S l'agriculture;
- S les services, - à travers la révision de l'accord Général sur le commerce des services (AGCS) pour une plus grande libéralisation du commerce des services;
- S l'accord sur la propriété intellectuelle (ADPIC), concrétisation de l'accord de Doha qui consiste à tolérer l'importation de médicaments génériques sans droits de brevets en situation de pandémies (Sida, malaria, tuberculose).

2- les questions de Singapour", il s'agit en l'occurrence de :

- S l'accord sur l'investissement, qui est en fait un retour déguisé de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) négocié au sein de l'OCDE mais retiré en 1998;
- S l'accord sur les politiques de concurrence,
- S l'accord sur la transparence des marchés publics,
- S l'accord sur la facilitation des échanges,

Un projet de déclaration ministérielle était la base juridique des négociations ; le conseil général de l'OMC a rendu public un projet révisé de cette déclaration le 24 août 2003 qui contenait plusieurs passages non consensuels mis entre crochets. Des blocages de la part de certains pays et un grand nombre de nouvelles propositions ont retardé la publication du projet de déclaration.

Ce texte de 25 pages couvrait les domaines clés des négociations commerciales du cycle de Doha, il comporte en particulier des propositions de décisions dans les domaines de l'agriculture et de l'accès aux marchés des produits industriels. Le projet révisé propose des cadres, le plus souvent non chiffrés, qui ont été soumis à l'approbation des ministres des 148 pays membres de l'OMC lors de la conférence de Cancun.

Le nouveau projet de déclaration ministérielle soumis aux ministres à Cancun, sous la responsabilité du président du conseil général Mr Carlos Pérez del Castillo et le Directeur général de l'OMC Mr Supachai Panitchpakdi le 31 août 2003, n'inclut pas de nombreuses propositions présentées par les gouvernements Membres. Ce projet reflétait plutôt globalement le point de vue des Etats-Unis et de l'UE.

Le projet de déclaration ministérielle de Cancun laisse beaucoup à désirer sur les questions de mise en œuvre des accords de Marrakech et ne traduit pas dans les faits la dimension développement tant mise en exergue à Doha. Ce projet nuirait grandement aux intérêts des Etats Membres de l'OCI pour ce qui est de l'agriculture, des droits de douane sur les produits industriels et des questions de Singapour. Force également est de constater qu'il ne répond pas aux aspirations légitimes de nos pays et qu'il cherche plutôt à mettre en avant et à défendre les vues de certains pays développés.

11/ DEROULEMENT DE LA CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE :

La Conférence fût ouverte par le Président des Etats-Unis du Mexique S.E Mr VICENTE FOX et fut présidée par Mr Luis Ernesto Derbez, Ministre des

Affaires Etrangères du Mexique. Deux Etats Membres de l'OCI ont été élus **Vice-Présidents** de la Conférence : **l'Egypte** et le **Bangladesh**.

La Conférence a démarré avec des déclarations générales des Ministres qui ont globalement insisté sur :

- S la nécessité de conclure les négociations dans les délais convenus à Doha ;
- S la consolidation et le renforcement du système commercial multilatéral ;
- S la prise en compte des besoins des PED et particulièrement des PMA dans les négociations.

37 Etats membres de l'OCI ont été représentés par des Ministres, les Etats Membres suivants ont fait des allocutions en plénière :

Albanie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Emirats Arabes Unis, Gabon, Guinée, Guyane, Indonésie Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, Kirghizistan, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie et Yémen.

Les véritables négociations qui se sont déroulées en comités ont été souvent en déphasage avec les déclarations politiques, en particulier celles des pays industrialisés dont les positions en comités de négociations étaient très éloignées des intentions déclarées dans les séances plénières.

Les Ministres ont commencé les négociations le 11 septembre 2003 lors d'une réunion informelle des chefs de délégation suivie par des discussions de groupes sur les questions clés. Afin de guider les négociateurs dans leur recherche d'un compromis, cinq Présidents (appelés facilitateurs), choisis parmi les ministres, ont été nommés pour tenter de débloquer les positions en recueillant -en tête-à-tête - les doléances des membres.

Les présidents ci-après ont été désignés :

- Groupe de travail sur l'agriculture : Mr George YEO, Ministre du commerce et de l'industrie de Singapour ;
- Groupe de travail sur l'accès au marché des produits non agricoles (industriels): Mr. Henry Tang Ying-yen, Ministre des Finances de la Chine (Hong Kong) ;
- Groupe de travail sur les questions de Singapour (la transparence des marchés publics, l'investissement et le commerce, politique de la concurrence, la facilitation du commerce) : Mr. Pierre S. PETTIGREW ministre du commerce international du Canada.
- Groupe de travail sur le développement : Mr Mukhisa Kituyi, ministre du commerce et de l'industrie du Kenya ;
- Questions diverses (qui inclut entre autres les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (APDIC) : Mr Clément Rohee, Ministre du commerce extérieur et de la coopération de la Guyane ;

Par ailleurs et suite à l'intransigeance des pays africains exportateurs de coton, il a été décidé de créer un groupe de travail spécial sur cette question qui a été présidé par le directeur général de l'OMC, Mr Supachai Panitchpakdi,

Les présidents des groupes de travail, ont fait rapport au président du Conseil général et ont fourni des textes destinés à amender le projet de déclaration qui a fait l'objet d'intenses négociations.

Formellement, les négociations se déroulaient dans des réunions appelées "réunions des chefs de délégation", mais en fait, elles se sont déroulées dans des réunions informelles à huis clos dans les fameux "green room meetings", où sont convoqués les principaux protagonistes, choisis à la discrétion de l'Europe et des Etats-Unis.

III/RESULTATS DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE CANCUN

La Conférence ministérielle de Cancun s'est terminée le 14 septembre après que le Président Luis Ernesto Derbez ait conclu que, malgré de grandes avancées dans les consultations, les membres sont restés sur leurs positions, en particulier au sujet des "questions de Singapour". Cinq jours n'auront pas suffi aux délégués des 148 pays pour se mettre d'accord sur un projet commun.

Le projet de déclaration ministérielle rédigé par la présidence mexicaine a fortement déçu les pays en développement qui ont jugé que, sur le dossier des aides agricoles, le texte restait trop proche de la proposition commune qui avait été avancée avant Cancun par l'UE et les Etats-Unis. Ils ont notamment regretté l'absence de date précise pour l'élimination des subventions à l'exportation sur certains produits prioritaires, dont la liste n'était pas non plus dressée. Ils ont aussi déploré la réponse faite à « l'initiative coton » lancée par le Mali, le Tchad, le Bénin et le Burkina Faso. Ces quatre pays, soutenus par d'autres PED et par les ONG présentes en masse à Cancun, demandaient l'interdiction totale des subventions cotonnières des pays du Nord, notamment celles fournies par les Etats-Unis à leurs producteurs. Or le texte ne mentionnait aucun engagement de cet ordre à court terme. Et il prévoyait même de favoriser des « programmes de diversification » des économies des pays africains qui selon les mots d'un délégué africain, se sont sentis « humiliés, traînés dans la boue ».

L'ONU, à travers le représentant de Kofi Annan, a même déclaré que c'était un texte «*alarmant*», en retrait de la déclaration de Doha. En conséquence, la suite des négociations du cycle de Doha risque d'être très difficile. Les pays en voie de développement et les pays industrialisés sont, plus que jamais sur des positions différentes.

Les points d'achoppement de la conférence : Agriculture

C'est autour de ce dossier, objet de tous les contentieux, que se sont formés les deux camps. D'un côté, le groupe des 21 (G21)⁶, alliance de pays en

⁶ Ces pays représentent plus de la moitié de la population mondiale. Il s'agit de : Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur,

développement, et le groupe de Cairns, qui rassemble des pays gros exportateurs de produits agricoles. De l'autre, les Etats-Unis et l'Union européenne, gros pourvoyeurs de subventions et de soutiens en tout genre à l'exportation.

Le projet de texte abordait les trois volets des politiques agricoles jugés contraires aux règles de la concurrence : soutien interne, accès aux marchés et soutien à l'exportation.

Les pays en développement du G21 et les grands exportateurs agricoles du Groupe de Cairns exigeaient l'élimination complète des subventions aux exportations de produits agricoles des pays industrialisés et une forte réduction des aides internes.

Cependant l'UE et les Etats-Unis ont tenu à ce que le projet se cantonne à l'élimination de ces subventions pour des produits d'intérêt pour les PED. Il prévoit notamment l'abandon des subventions sur une liste de produits agricoles présentant un intérêt particulier pour les PED mais de nombreux points sont encore à négocier.

Par ailleurs le projet de texte introduit l'idée d'un engagement des pays développés à fournir aux produits en provenance des pays les moins avancés un accès libre à leur marché, sans quotas ni barrières tarifaires, mais sans date précise.

Sur le volet de l'amélioration de l'accès au marché pour les produits agricoles, le projet de déclaration reprend la formule mixte de réductions des tarifs douaniers suggérée par l'Union Européenne et les Etats-Unis dans leur initiative commune du 13 août dernier. Mais le texte propose deux ajouts : fixer d'ores et déjà un objectif minimal pour la réduction moyenne sur l'ensemble des produits agricoles ; octroyer la possibilité de préserver des tarifs élevés mais seulement sur *"un nombre très limité de produits"*. Enfin, le texte propose de reconduire pour un nombre de mois à déterminer la *"clause de paix"*, par laquelle les pays membres s'engagent à ne pas déposer de plainte devant l'OMC pour des litiges ayant trait à l'agriculture.

Considérant les efforts des pays du Nord insuffisants, le G-21 a rejeté le projet de déclaration finale ; les 21 pays conduits par le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, exigent que les Européens, les Américains et les Japonais mettent fin à leurs immenses subventions (1 milliard de dollars par jour), déstabilisantes pour les agriculteurs du Sud.

Sujets de Singapour :

En fait ce n'est pas l'agriculture qui a causé l'échec de Cancun, la rupture est venue des pays en développement, qui ont refusé de discuter de nouvelles règles visant à réviser les procédures et réglementations nationales qui freinent le commerce et l'investissement.

Egypte, El Salvador, Guatemala, Inde, Mexique, **Pakistan**, Paraguay, Pérou, Philippines, Thaïlande et Venezuela.

La déclaration de Doha, adoptée en 2001, prévoyait : "*Nous convenons que des négociations auront lieu après la cinquième session de la conférence ministérielle, sur la base d'une décision qui sera prise, par consensus explicite, à cette session, sur les modalités de négociation.*" . L'ambiguïté de cette phrase a nourri les divergences entre les pays membres. Les pays industrialisés ont considéré que les négociations devaient commencer aussitôt après Cancun.

Les pays développés, particulièrement l'Union européenne et le Japon, souhaitaient l'ouverture de négociations sur les quatre sujets dits de Singapour, qui regroupent l'investissement, la concurrence, les marchés publics et la facilitation des échanges. La Corée du Sud, Taiwan, le Japon et la Suisse se sont joints à l'Union européenne pour réclamer des discussions sur les sujets de Singapour.

Suite à des concessions de la part de l'UE, le nouveau projet de déclaration ministérielle de l'OMC, tout en enregistrant les retards pris par les membres de l'OMC dans leurs négociations, ne prévoit plus de démarrer les négociations que sur deux des quatre nouveaux sujets dits de Singapour : la transparence des marchés publics et la facilitation des échanges. En ce qui concerne l'investissement, le projet de déclaration propose de poursuivre le travail de clarification. Quant à la question de la concurrence, le texte est encore moins ambitieux, demandant au groupe de travail de préparer un nouveau rapport pour le conseil général.

La proposition de l'UE de limiter les négociations à deux thèmes a été repoussée par les PED en particulier l'Inde, la Malaisie et les PMA. Les pays en développement se sont appuyés sur le "*consensus explicite*" nécessaire pour refuser l'inscription de ces sujets à l'agenda des discussions. Le groupe des 77 qui représente les pays en voie de développement a tenu une conférence de presse indiquant leur refus de lancer des négociations sur les sujets de Singapour.

Le dossier du coton africain :

L'initiative présentée par quatre pays africains producteurs de coton (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) visait à obtenir l'élimination totale des subventions des pays du Nord, en particulier des Etats-Unis, et une indemnisation financière pour les pertes subies. Son rejet dans le projet de déclaration finale a provoqué la colère des PMA et des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

Depuis quelques mois, les dirigeants africains ont lancé une campagne pour tenter de faire "*entendre raison*" aux pays industrialisés. A Genève, agissant au nom de l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, le président burkinabé, SE Mr Biaise Compaoré, a lancé, en juin 2003, un vibrant appel en faveur de la suppression des subventions accordées aux producteurs des pays du Nord.

Le 15 août, quatre pays africains - Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad - ont soumis, au nom d'une vingtaine d'autres Etats africains et avec l'appui du Brésil, une proposition demandant l'élimination, en trois ans (33,3 % par an), des

subventions sur le coton, ainsi que le paiement de compensations "*pour le préjudice financier*" subi par les producteurs africains.

Le paragraphe sur le coton de la déclaration ministérielle constitue une offense à rencontre des pays en développement. Le texte propose que le sujet soit abordé sous l'angle de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Cela ne résout absolument pas le problème à court terme des pays cotonniers africains qui ne possèdent pas d'industrie textile compétitive tournée vers l'extérieur. Suggérer aux pays africains victimes du dumping de résoudre cette question par la diversification de leurs économies a été jugé inacceptable d'autant plus que le projet de déclaration ne fait que reprendre la position américaine qui propose d'examiner cette question dans un cadre plus général des textiles et de l'habillement, ce qui a été considéré comme une fuite en avant pour ne pas régler cette question.

- L'accès aux marchés pour les produits industriels :

La négociation va s'engager sur un texte proposé par le Canada, les Etats-Unis et l'Union Européenne. Ce texte demandait aux PED de s'engager à "*consolider*" leurs tarifs douaniers, c'est-à-dire à fixer pour chaque produit un droit de douane en s'engageant à ne plus jamais le modifier.

Là encore, les PED ont jugé que les pays industrialisés leur demandaient de trop gros efforts, compte tenu des concessions insuffisantes faites sur le dossier agricole. Ils ont par ailleurs avancé qu'une réduction des tarifs douaniers et des pics tarifaires leur interdisait d'engager des politiques d'industrialisation.

IV/CONSULTATIONS ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'O.C.I :

Conformément aux résolutions de la 13^{ème} session du COMCEC en la matière, le CIDC et la BID ont représenté l'OCI à cette importante conférence.

Une réunion de coordination entre les pays de l'OCI a été organisée le 9 septembre 2003 à l'hôtel Méridien et fut présidée par le Ministre Egyptien du Commerce Extérieur, M. Youssef BOUTROS GHALI.

L'ordre du jour de cette réunion a porté essentiellement sur l'examen du projet de déclaration ministérielle et sur la présentation des conclusions de la réunion consultative tenue à Jeddah les 27 et 28 juillet 2003.

Lors de cette réunion les participants ont également discuté des voies et moyens pour dynamiser la coordination des positions des délégations de l'O.C.I, notamment à Genève.

Le CIDC a présenté aux Etats Membres de l'OCI un document sur les négociations avec des propositions et recommandations qui peuvent servir de plate-forme à une position commune des pays de l'OCI en plus de la distribution du numéro spécial de TIJARIS sur la réunion de CANCUN.

V/ CONCLUSIONS :

- L'échec de la conférence de Cancun est dû à une pluralité de facteurs dont en particulier l'intransigeance des pays industrialisés à demander des concessions sur certaines questions d'intérêt vital pour les PED, l'OMC aussi porte sa part de responsabilités dans cet échec ; Le Président de la conférence a été critiqué pour ne pas avoir produit un texte reprenant les préoccupations des uns et des autres. *"Vous avez négligé délibérément les positions d'un grand nombre de pays en développement C'est une tentative d'imposer les vues de quelques pays sur le plus grand nombre"*, a dénoncé le ministre indien du commerce, Arun Jaitley.

Le sommet de Cancun sonne certes le glas du condominium américano-européen sur l'OMC et annonce la montée en force des PED à travers le G21, mais l'échec de cette conférence renvoie aux calendes grecques la conclusion du cycle de Doha, puisque l'année 2004 sera celle des élections présidentielles aux Etats-Unis et celle du renouvellement des membres de la Commission Européenne. Tout laisse présager un retour de l'unilatéralisme commercial de la part des grandes nations commerçantes qui pourraient se ruer vers la conclusion d'accords bilatéraux et régionaux avec leurs principaux partenaires comme ils l'avaient fait lors des tribulations des négociations du cycle d'Uruguay.

Les Ministres ont demandé au Président du Conseil général et au Directeur général de l'OMC de coordonner ces travaux et de convoquer une réunion du Conseil général au niveau des hauts fonctionnaires au plus tard le 15 décembre 2003 afin de prendre les mesures nécessaires pour la relance du processus des négociations.

Il y a lieu de relever enfin le renforcement de l'influence des ONG sur le cours des négociations qui cette fois à Cancun ont su faire entendre leurs voix en soutenant les positions des PED notamment sur l'agriculture, le coton et les questions de Singapour.

-XVI-

RAPPORT DU CIDC
SLR LES PREPARATIFS DE LA ONZIEME REUNION
DU SECTEUR PRIVE

Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 11 - 13 mai 2004)

**ONZIÈME RÉUNION DU SECTEUR PRIVÉ POUR LA
PROMOTION DU COMMERCE ET DES INVESTISSEMENTS DANS
LES PROJETS CONJOINTS ENTRE LES PAYS ISLAMIQUES
MANAMA - ROYAUME DE BAHRAIN - 5/7 FÉVRIER 2005**

AIDE MÉMOIRE

(1) La Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie;

La Chambre Islamique est un organe affilié à l'OCI et représente le secteur privé de 57 Pays Islamiques. Elle vise à renforcer la collaboration dans les domaines du commerce, de l'assurance/réassurance, de la navigation, des opérations bancaires et de la promotion de l'investissement dans les projets conjoints des pays membres. Ses adhérents se composent des Chambres Nationales/Unions/Fédérations de Chambres de Commerce et d'Industrie des pays membres. La CICI conseille les hommes d'affaires et les industriels en vue d'identifier des projets conjoints, œuvre pour l'expansion du commerce inter-islamique en diffusant des informations sur les possibilités commerciales tout en fournissant aux Membres, un Grand Réseau Informatique regroupant toutes les informations relatives au commerce et à l'industrie. Elle encourage également les échanges d'expertise et le transfert de technologie entre les Pays Membres.

À travers son Plan d'Action, la CICI souhaite offrir des informations promotionnelles, organiser des stages de formation, apporter une aide technique et d'autres services au Secteur Privé des Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI). Ces services sont offerts grâce à la promotion et à la stimulation des possibilités de commerce et d'investissement ainsi que grâce à l'organisation de réunions annuelles du secteur privé à tour de rôle dans l'un des pays membres de l'OCI. On rappellera que la Chambre Islamique opère en fonction du mandat qui lui a été donné en 1993 par la 9^{ème} Session de la Commission permanente pour la coopération économique et commerciale. Ces réunions ont donc débuté en 1994 avec la première de la série à laquelle assistaient des hommes d'affaires et des représentants du secteur privé dans la ville d'Istanbul en Turquie.

Cette réunion fut suivie de 9 autres qui ont eu lieu en Egypte (1995), en Indonésie (1996), au Pakistan (1997), au Liban (1998), au Cameroun (1999), au Qatar (2000), en Guinée (2001), aux E.A.U. (2002) et en Iran (2003).

Suite à l'invitation de la Chambre de commerce et d'industrie de Bahrain, la 11^{ème} réunion du secteur privé aura lieu du 5 au 7 février 2005 à Manama au Royaume de Bahrain et se déroulera parallèlement à la 10^{ème} Foire commerciale Islamique prévue avoir lieu du 5 au 9 février 2005.

Elle sera organisée sous l'aimable patronage de S.A Cheikh Khalifa Bin Salman Al-Khalifa, Premier Ministre du Royaume de Bahrain.

Ci-après figure les renseignements généraux sur le pays hôte :

(2) **ROYAUME DE BAHRAIN - TOUR D'HORIZON**

Le royaume de Bahrain constitue un archipel qui se compose de 35 îles qui se baignent dans le Golfe à l'ouest de l'Arabie Saoudite. L'île de Bahrain représente la plus importante avec une superficie égale aux sept-huitièmes du pays. Alors que Bahrain est le plus petit pays du monde Islamique, sa population y est très dense.

Superficie (km²): 693

Capitale: Manama

Climat: très froid en hiver et extrêmement chaud en été.

PAYS:

Population: 0,69 million (2000)

Taux démographique (p.a): 3,6% (2000)

Densité au km²: 966 habitants

Taux d'alphabétisation: 86,75% (2000)

Heure: 3 heures + GMT.

Langues: l'arabe est la langue officielle quoique l'anglais est largement parlé.

Adhésion: OCI, GCC, Ligue arabe, OMC.

ÉCONOMIE:

P.I.B.: 8 milliards de dollars US (2000)

Taux de croissance du P.I.B. (p.a): 3,9% (2000)

Agriculture: dattes, alfalfa, légumes, volailles et produits laitiers.

Minéraux: pétrole et gaz.

Industrie : raffinage du pétrole, ammoniacque, méthane, aluminium, minerai de fer, produits pétrochimiques, production de pellet de tourbe, hydrocarbure, poisson et traitement des perles.

Sources du P.I.B. (% du total)

Agriculture: 1% (2000)

Industrie : 46% (2000)

Manufacture : 17%

Services : 53% (2000)

P.I.B. revenu par habitant : 10 954 dollars US (2000)

Unité monétaire : dinar Bahrain

Taux de change : 0,377 dinar Bahrain = 1 dollar US (31 mars 2002)

COMMERCE EXTERIEUR

	1997	1998	<i>(En millions de dollars US)</i>	
			1999	2000
total exportations	11770	4100	6880	8060
total importations	4890	3800	2800	3600
intra-exportations	831	815	713	—
intra-importations	2266	521	482	-

Principaux produits à l'exportation : pétrole et produits pétroliers raffinés, aluminium, gaz, fer et acier, textiles.

Principaux partenaires : Arabie Saoudite, E.A.U., Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, Singapour, France.

Principaux produits à l'importation : produits alimentaires, textile, biens d'équipement, minéraux, machinerie et appareils, produits chimiques.

Principaux partenaires : Arabie Saoudite, Japon, Royaume-Uni, E.A.U., Etats-Unis, Singapour, France.

Principaux partenaires de l'OCI : Arabie Saoudite, E.A.U., Pakistan, Egypte, Iran, Indonésie, Jordanie, Koweït, Malaisie, Oman, Qatar.

CODE DE L'INVESTISSEMENT

Le gouvernement pratique en général une politique ouverte et est en train de procéder à une amélioration du système en vue d'attirer les investisseurs étrangers. En tant que volet de son programme consacré à la diversification de l'économie, le gouvernement favorise l'investissement privé étranger notamment dans les secteurs de la réexportation et qui ne font pas concurrence aux entreprises domestiques établies et est également favorable à l'investissement privé étranger dans les projets d'infrastructure.

Bahrain offre aux investisseurs étrangers toute une gamme d'avantages dont : absence d'impôts personnel ou sur la société, aucune limite sur le rapatriement des recettes et des capitaux. Le pays jouit d'une infrastructure bien développée dotée d'un réseau excellent de voies de communications et de transports et offre un accès exonéré de droits de douane aux états membres du Conseil de la Coopération du Golfe (CCG) pour les produits fabriqués à Bahrain. Les patentes ne sont pas accordées lorsqu'elles sont susceptibles de concurrencer les sociétés dirigées par le gouvernement ou bien pouvant causer un risque de santé publique ou une atteinte au bien-être en général.

L'unité monétaire de Bahrain, le dinar Bahrain, est convertible et sans aucune restriction en ce qui concerne la conversion ou le transfert de fonds, que ce soit en rapport ou non avec un investissement.

Bahrain accueille favorablement les investissements étrangers et autorise 100% de propriété étrangère dans les nouvelles sociétés industrielles et l'établissement d'agences ou de représentation de sociétés étrangères sans pour autant nécessiter de parrainage

domestique. Toutefois, tous les investissements commerciaux sont sujets à l'approbation du gouvernement et ont habituellement lieu aux termes d'un partenariat avec un ressortissant national titulaire de 51% du capital à l'exclusion de certains étrangers n'appartenant aux autres cinq états du CCG, qui ne sont pas autorisés à posséder des terres ou des bâtiments à Bahrain.

Le système légal de Bahrain protège et facilite l'acquisition et la possession de droits de propriété. La fraude de droits d'auteur, les brevets et la protection des marques ont toujours été fortement préservés. Il n'existe de protection légale ou réglementaire quant aux secrets commerciaux.

La main d'œuvre compte environ pour 272 000 dont 60% sont des expatriés. La plupart des ouvriers de Bahrain sont des employés du gouvernement. Ce dernier a lancé en 1996, un programme de compensation comme quoi un certain pourcentage de ressortissants nationaux devaient être employés. Les contrats étaient accordés uniquement à ceux qui mettraient ce programme en œuvre. Afin de profiter des avantages, les employeurs préfèrent employer de la main d'œuvre domestique. Il n'existe pas d'impôt de la main d'œuvre à Bahrain, le bureau du gouvernement de la sécurité sociale demande que l'employé verse 5% du salaire de base et l'employeur sept pour cent en vue de la pension de retraite.

Bahrain jouit d'un accord bilatéral de protection de l'investissement uniquement avec le Royaume-Uni tandis qu'il existe des accords de coopération économique et commerciale avec l'Australie, le Bangladesh, la Chine, Chypre, le Danemark, l'Égypte, la France, la Grèce, l'Inde, l'Irak, la Jordanie, les Pays-bas, la Russie, Singapour, la Corée du sud, la Syrie, la Tunisie, la Turquie et le Royaume-Uni, la France et Bahrain jouissent également d'un accord d'exonération fiscale.

Le port principal de Bahrain, Mina Sulman, offre une zone franche de transit afin de faciliter l'exemption de droits de douane sur le matériel et la machinerie. Une seconde zone franche se situe au nord du parc industriel Sitra.

(3) **ONZIÈME RÉUNION DU SECTEUR PRIVÉ**

Depuis 1994, la Chambre Islamique organise dans ce cadre et périodiquement des Réunions du Secteur Privé. Jusqu'à ce jour, neuf réunions ont eu lieu. Elles se sont révélées fructueuses en considération du nombre considérable d'industriels et de négociants venus des pays Islamiques en vue de contacts bilatéraux et d'entretiens sur les problèmes économiques et commerciaux auxquels ils se trouvent confrontés. Les représentants des Institutions Financières Internationales y compris la BID ont participé à ces réunions annuelles d'hommes d'affaires en vue d'accueillir favorablement les projets de joint ventures et les demandes de financement commercial. Ces réunions ont permis aux entrepreneurs de lier des relations durables avec les homologues des pays de l'OCI. Une prise de conscience plus profonde a pénétré les milieux des hommes d'affaires de l'OCI en regard des possibilités de collaboration dans des projets industriels et quant à l'expansion du commerce au sein des pays Islamiques. Le but de ces réunions est d'attirer

l'investissement et le transfert de technologie grâce à une collaboration dans des projets conjoints industriels. Les Chambres des pays membres font part de leurs besoins quant au financement de leurs projets. Elles exposent également les politiques instaurées au sein de leurs pays et qui sont destinées à attirer l'investissement et les négociants étrangers aux termes de restrictions commerciales moindres.

Un nombre important, environ 150 à 200 délégués, dont les Ministres de l'Industrie, du Commerce de certains pays de l'OCI, les banques Islamiques et les institutions financières de 57 pays de l'OCI sont attendus prendre part à cette manifestation géante. Le Groupe de la Banque Islamique de Développement et ses Institutions telles que la Corporation Islamique pour le Développement du Secteur Privé (CID), la Corporation Islamique pour l'Assurance de l'Investissement et du Crédit à l'Exportation (CIAICE) y seront également présentes.

L'assortiment des projets portant sur l'investissement constitue un point fondamental de la réunion du secteur privé d'où le meilleur moyen pour y parvenir consiste à présenter les profils de projets concernant l'établissement ou l'expansion d'entreprises industrielles dans les pays de l'OCI.

(4) OBJECTIFS;

Les objectifs de la réunion présentent deux volets. L'un concerne les échanges et l'autre l'investissement en projets conjoints et reposeront sur des contacts bilatéraux et multilatéraux.

L'objectif en est le développement de la Communauté Islamique (Oummah) à travers le développement du commerce grâce à l'expansion du volume actuel du commerce inter islamique et l'intensification des flots d'investissements. La réunion se consacre à servir de plate-forme pour la collaboration industrielle et commerciale entre les pays islamiques développés et les pays islamiques en voie de développement. Elle fournit particulièrement une occasion aux promoteurs de projets de se réunir et discuter en tête-à-tête de leurs projets avec les partenaires potentiels intéressés et les Institutions Financières Islamiques, à savoir la Banque Islamique de Développement, afin de s'entendre sur les dispositions pratiques spécifiques pour la réalisation de ces projets.

La Promotion de l'Investissement et du Commerce, selon la définition générale, signifie « amener l'investissement et le commerce à se réaliser ». Les réunions du Secteur Privé peuvent se répertorier comme un ensemble d'activités à travers lesquelles les promoteurs de projets tentent de séduire les investisseurs étrangers et les commerçants d'élargir leurs opérations commerciales. Les Réunions du Secteur Privé regroupent les éléments suivants:

- *Générer l'Investissement Etranger Direct incluant la possibilité de discuter toute question relative aux lois sur l'investissement étranger ;*
- *Mettre en contact les investisseurs éventuels avec les promoteurs domestiques;*
- *Servir les intérêts des promoteurs et des investisseurs;*
- *Servir de tribune pour une collaboration commerciale et industrielle.*

Les activités ci-dessus mentionnées comprennent le fait d'assortir les projets d'investissement et d'aider les partenaires éventuels jusqu'à ce qu'ils soient engagés ou qu'ils aient amorcé un partenariat industriel. Autrement dit ces réunions fournissent une occasion et une plate-forme où les négociants, les acheteurs, les sponsors de projets et les partenaires éventuels se réunissent et s'associent pour mettre en œuvre des coentreprises.

(5) ACTIVITÉS:

Exposés :

Le premier jour de la H^{ème} réunion du secteur privé, la BID, la Corporation Islamique pour le Développement du Secteur Privé (CID), la Corporation Islamique pour l'Assurance de l'Investissement et du Crédit à l'Exportation (CIAICE), le pays hôte, les organisations régionales et internationales de la République Islamique d'Iran et de quelques autres pays présenteront des exposés afin de familiariser les participants avec les services, les fonctions et les objectifs de ces institutions, le climat et les possibilités en matière d'investissement dans leurs pays, couvrant les secteurs variés de leurs économies et leurs capacités concernant la coopération avec les autres pays de l'OCI.

Réunions bilatérales :

La réunion comportera une série de discussions individuelles entre les négociants/sponsors de projets et les investisseurs éventuels. Un programme particulier sera préparé pour chaque participant en accord avec ses intérêts au regard d'un produit ou d'un projet spécifique que la Chambre Islamique aura sélectionné.

Une liste préliminaire des projets incorporant le titre de projet, la capacité, le coût total de l'investissement, la nature de l'aide recherchée, l'étude si disponible et l'adresse du sponsor sera distribuée aux participants. Sur la base d'intérêts individuels, seront à disposition et sur demande, les coordonnées d'investisseurs éventuels avec les profils de projets.

Contacts d'affaires:

Dans le but de commercialiser les produits, une fiche de Contact d'Affaires est distribuée sur laquelle les parties intéressées proposeront leurs offres d'import/d'export ou autres informations similaires. Ensuite, selon ces informations, la Chambre Islamique tentera d'assortir les partenaires à travers des discussions bilatérales au cours de la Réunion d'où la possibilité de dégager des accords.

La documentation sur les exportations/importations des pays de l'OCI et les partenaires correspondants, la liste des projets conjoints industriels, les conditions ambiantes pour l'investissement dans la République Islamique d'Iran et toute autre information justificative seront mises à la disposition des participants.

(6) PARTICIPATION :

Les frais de participation pour chaque participant étranger assistant à la Réunion s'élèvent à 200.00 Dollars US. Le versement doit en être effectué soit par traite ou bien virement bancaire au nom de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (National Bank of Pakistan, Model Branch, Clifton, Karachi - Pakistan. Foreign Currency Account No. **990066-3**).

Les particuliers, Firmes et Institutions qui souhaitent participer à la Réunion sont priés de retourner la fiche d'enregistrement à la Chambre Islamique au plus tard le 15 novembre 2004.

Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge des participants.

(7) RÉSERVATION D'HÔTEL ET HÉBERGEMENT :

Par l'intermédiaire des administrateurs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bahrain, des démarches sont en cours auprès de différents hôtels dans le but d'obtenir des tarifs spéciaux pour les participants à la réunion.

(8) VISAS :

La Chambre de Bahrain remettra à la Chambre Islamique une lettre délivrée par le Ministère de Bahrain (Ministère de l'Intérieur) établissant que le visa d'entrée sera délivré pour sept jours à l'aéroport international de Bahrain. Toutefois, les autorités seront requises de renoncer à la charge de 15 dinars Bahrain.

(9) VENUE :

Les sessions de travail se dérouleront au Convention Centre.

(10) LANGUES :

La Réunion se déroulera en Arabe avec des facilités d'interprétation simultanée en anglais et français. En cas de nécessité, les dispositions seront également prises pour fournir les facilités de traduction durant la session des contacts bilatéraux.

(11) LE RÔLE DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'EPANOUISSEMENT DU SECTEUR PRIVE:

1. Le Groupe BID consiste en six guichets de financement : La Banque Islamique de Développement (maison mère), le Fond d'Investissement BID, le Portefeuille de la Banque Islamique pour l'Investissement et le Développement, la Corporation Islamique pour l'Assurance de l'Investissement et du Crédit à l'Exportation, le Fond d'Infrastructure BID et la Corporation Islamique pour le Développement du Secteur Privé.

2. Depuis son établissement, la BID soutient le développement du secteur privé dans les pays membres dans de nombreuses directions. Les efforts de la BID incluent l'ouverture de guichets séparés et d'institutions qui ont pour but le renforcement des activités du secteur privé au sein des pays membres. Le Médium Terme Stratégique Agenda de la Banque, adopté en 1994, a déclaré le développement du secteur privé comme l'un des thèmes principaux de développement de la politique promotionnelle de la Banque à travers ses opérations de financement et autres.
3. La BID se propose de financer des projets productifs et rentables via des modes de financement à moyen et long terme tels que le crédit-bail, la vente par versements échelonnés, *istisna* (demande de fabrication), participation au capital, prêts sans intérêt. Elle vise également à accroître les échanges entre les pays membres pour lesquels des plans de financement d'importation et d'exportation à court terme par le biais du système *murabaha* fournissent l'occasion de répondre aux besoins des pays membres et des bénéficiaires au regard de marchandises et produits stratégiques renfermant des caractéristiques de développement.

La BID apporte également une aide technique pour la préparation de projets, le transfert de technologie, de savoir-faire et le soutien institutionnel à l'avantage des pays membres.

(12) **PARTICIPANTS**

1. les représentants du secteur privé opérant dans les secteurs des services et industriels des pays Islamiques membres et des communautés Islamiques des pays qui ne sont pas membres de l'OIC.
2. les représentants des institutions financières intéressées par des opérations de financement dans les entreprises commerciales du secteur privé des pays de l'OIC.
3. Organisations financières internationales.
4. Les organes relatifs à l'Organisation des Nations Unies

(13) **LES MOTIFS DE PARTICIPATION**

La réunion du secteur privé représente une manifestation hautement interactive qui regroupe les hommes d'affaires et leurs projets dans des face-à-face avec les investisseurs éventuels. La réunion allie l'enthousiasme avec l'expertise, les idées adhoc avec un sens aigu de la finance. Elle fournit aux entrepreneurs l'occasion de se rencontrer et de développer des relations à long terme avec leurs homologues des pays Islamiques. Il est rare de voir déployé un tel éventail de richesses et d'expertise - hautes personnalités gouvernementales, organisations, institutions financières, les leaders du secteur privé - en un lieu et moment uniques

La Chambre Islamique invite toutes les entités d'investissement de commerce ou s'y rattachant, les sponsors de projets, les investisseurs, les entreprises, les maisons de commerce, les hommes d'affaires, les négociants, les firmes, les organisations, les

institutions, les banques et les institutions financières des pays de l'OIC à assister à cet événement important.

(14) ORGANISATEURS / PERSONNE À CONTACTER:

Mr. Aqeel A. Al-Jassem
Secretary General
Islamic Chamber of Commerce & Industry
St. 2/A, Block-9, KDA Scheme 5, P.O. Box:
3831 Clifton, Karachi-75600, PAKISTAN.
Tel. 5874910, 5874756, 5830535, 5830646
Fax. 9221-5870765, 5874212
Email: icci@icci-oic.org
Website www.icci-oic.org

M. Abdul Rahim Hassan Naqi
Acting Director General
Bahrain Chamber of Commerce & Industry
King Faisal Highway, P.O. Box : 248
Manama, KINGDOM OF BAHRAIN
Tel : 973-229555
Fax : 212937,224985
Email : bahcci@batelco.com.bh

- XVII -

RAPPORT DU CIDC
SUR LES FOIRES COMMERCIALES DES PAYS ISLAMIQUES

Vingtième Réunion du Comité
de suivi du COMCEC

(Istanbul, 11-13 mai 2004)

RAPPORT SUR LA NEUVIEME FOIRE COMMERCIALE DES PAYS ISLAMIQUES

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce a organisé en collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce des Emirats Arabes Unis, représenté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah, la neuvième édition de la Foire Commerciale des Pays Islamiques du 16 au 21 Shawal 1423 H, (21 au 26 décembre 2002) à Sharjah Expo-Centre aux Emirats Arabes Unis. La manifestation qui s'est tenue sous le haut patronage de Son Altesse Sheikh Dr. Sultan Bin Mohammed Al Qassimi Membre du Conseil Suprême et Gouverneur de Sharjah, a été placée sous le thème «le Monde Islamique : libre échange et développement durable».

Sharjah Expo- Centre comprend un espace d'exposition à ciel ouvert de 15000 mètres carrés et un espace couvert d'une superficie de 16000 mètres carrés. Ce dernier est divisé en quatre halls d'exposition de 4000 mètres carrés chacun. Le Centre de Sharjah est considéré, à juste titre, parmi les plus modernes et les mieux équipés de la région. Il est doté de plusieurs salles parfaitement équipées en moyens audio-visuels pour les besoins de la presse, des conférences, des séminaires et congrès, des services techniques et des exposants : poste rapide, secrétariat, Internet, fax, téléphone, photocopie.

La foire a duré six jours de dix heures du matin à treize heures et de seize heures à vingt et une heure. Les trois premiers jours étaient consacrés aux hommes d'affaires et aux délégations officielles puis la foire a été ouverte au public.

Au total 37 pays ont participé à la 9^{ème} Foire Commerciale des Pays Islamiques :

- République Algérienne (37 entreprises et institutions) ;
- République d'Azerbaïdjan (une seule entreprise) ;
- République Arabe d'Egypte (13 entreprises et institutions) ;
- République d'Indonésie (12 entreprises et institutions) ;
- République d'Iraq (27 entreprises et institutions) ;
- République Islamique d'Iran (50 entreprises et institutions) ;
- Royaume Hachémite de Jordanie (16 entreprises et institutions) ;
- Kazakhstan (une seule entreprise) ;
- République de Khyrystan (une seule entreprise) ;
- Royaume de Bahreïn (33 entreprises et institutions) ;
- Royaume d'Arabie Saoudite (18 entreprises et institutions) ;
- Etat du Koweït (24 entreprises et institutions) ;
- Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste (15 entreprises et institutions) ;
- Malaisie (14 entreprises et institutions) ;

- République du Mali (une seule entreprise) ;
- République Islamique de Mauritanie (une seule entreprise) ;
- Royaume du Maroc (35 entreprises et institutions) ;
- République du Mozambique (une seule entreprise) ;
- République Fédérale du Nigeria (8 entreprises) ;
- République Islamique du Pakistan (10 entreprises) ;
- Etat de Palestine (35 entreprises) ;
- République du Sénégal (4 entreprises) ;
- Etat de Qatar (78 entreprises et institutions) ;
- Thaïlande (20 entreprises et institutions) ;
- République Tunisienne (27 entreprises et institutions) ;
- République de Turquie (30 entreprises et institutions) ;
- Etat des Emirats Arabes Unis (23 entreprises et institutions) ;
- Macédoine.

La Banque Islamique de Développement a participé à cette manifestation en sponsorisant la participation de certains PMA, membres de l'O.C.I à savoir :

- République du Soudan ;
- République de Kazakhstan ;
- République du Mali ;
- République Islamique de Mauritanie ;
- République des Iles Comores ;
- République de Khyrystan ;
- République d'Azerbaïdjan.
- République du Yémen.

1) Evaluation de la manifestation

La valeur des transactions réalisées à l'occasion de cette manifestation a été estimée à 650 millions de dirhams Emiratis (environ 180 millions de \$ US). Le nombre des visiteurs a atteint 120.000 dont 10.400 hommes d'affaires. Le nombre d'entreprises ayant participé à cette manifestation a été de 650.

2) Distribution des trophées et attestations

En application de l'article 15 du Règlement de la Foire qui a été adopté par la 18^{ème} session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 2002, le Comité des Trophées, composé des représentants des Emirats Arabes Unis et des représentants du CIDC, s'est réuni pour sélectionner les stands les plus méritants en appliquant les critères définis par le Règlement de la foire à savoir :

- s La superficie,
- S La qualité des produits exposés,
- S Le nombre des sociétés participantes,
- s Le nombre et le niveau de la représentation commerciale officielle,
- S La régularité de la participation à ce jour.

Les trophées ont été décernés aux pays suivants :

S République Islamique d'Iran	:	premier prix
S République de Turquie	:	deuxième prix
S Royaume du Maroc	:	troisième prix

Considérant les efforts déployés par **l'Etat de Palestine** pour qu'il soit présent à cette manifestation et ce malgré les circonstances particulières qu'il traverse, une distinction spéciale lui a été attribuée.

Les milieux officiels et la presse en général ont été unanimes sur la réussite de cette manifestation, tant au niveau du nombre des pays participants que des hommes d'affaires, des visiteurs et de l'importance de l'espace d'exposition. En effet 14000 mètres carrés, représentant environ 90% de l'espace disponible ont été réservés et plusieurs transactions commerciales ont été réalisées.

Original : Français

NOTE

SUR

**LA DIXIEME FOIRE COMMERCIALE
DES PAYS ISLAMIQUES**

MANAMA, ROYAUME DE BAHREIN
5-9 FEVRIER 2005

**NOTE SUR
LA DIXIEME FOIRE COMMERCIALE
DES PAYS ISLAMIQUES**

I-REUNIONS PREPARATOIRES

1) Première réunion préparatoire : Casablanca 29 et 30 Avril 2003

Conformément à la résolution numéro 1 paragraphe 46 de la 14^{ème} Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'O.C.I (COMCEC), tenue à Istanbul du 1^{er} au 4 Novembre 1998, qui a retenu l'offre de la République de Guinée pour organiser la 10^{ème} édition de la Foire Commerciale des Pays Islamiques ; et Suite à l'invitation adressée par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), organe subsidiaire de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) en charge de l'organisation de la Foire Commerciale des Pays Islamiques (TFOIC), au Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises de la République de Guinée, qui est l'autorité de tutelle chargée de l'organisation de la 10^{ème} édition de la Foire Commerciale des Pays Islamiques ; les deux parties ont organisé à Casablanca les 29 et 30 Avril 2003 (27 et 28 Safar 1424 de l'hégire) la première réunion préparatoire de la 10^{ème} édition de la Foire Commerciale des Pays Islamiques.

Les participants ont discuté les points à l'ordre du jour afférents aux divers aspects de l'organisation de la 10^{ème} édition de la TFOIC qui aura lieu à Conakry du 9 au 14 décembre 2004 sous le thème «Commerce intra-OCI et partenariat stratégique pour le Développement de l'Afrique».

Les parties ont consigné les résultats de leurs discussions dans un Mémoire d'Accord qui a été signé par Mr Abderahamane SANO, Président du Centre International d'Echanges et de Promotion des Exportations (CIEPEX), et M. Allai RACHDI, Directeur Général du Centre Islamique pour le développement du Commerce, le 30 Avril 2003 (28 Safar 1424 h).

2) Deuxième réunion préparatoire : Conakry 7-11 juillet 2003

Le Directeur Général du CIDC a participé à la deuxième réunion préparatoire de la 10^{ème} Foire Commerciale des pays Islamiques qui fut organisé à Conakry du 7 au 11 juillet 2003, au cours de cette réunion les organisateurs ont passé en revue tous les aspects relatifs à l'organisation de cette édition.

Ont participé à cette réunion des représentants du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises de la République de Guinée, Mr Abderahamane SANO, Président du Centre International d'Echanges et de Promotion des Exportations (CIEPEX) et la Société CARTHACOM qui est chargée de l'organisation technique de la foire.

Au cours de cette visite, le Directeur Général du CIDC a eu des entretiens avec les membres du gouvernement guinéen concernés par cette manifestation (Ministres du commerce, des finances, du transport, du tourisme et de l'information) ; il s'est également entretenu avec le Président de l'association du secteur privé. Par ailleurs Mr RACHDI a visité le complexe du Palais du Peuple qui abritera cette édition.

3) Troisième et quatrième réunions préparatoires

Une troisième réunion préparatoire de la 10^{ème} foire fut organisé à Casablanca les 28 et 29 juillet 2003, au cours de laquelle le CIDC et le CIEPEX ont signé une convention avec la Société CARTHACOM qui est chargée de l'organisation technique de la foire. Cette convention établit une répartition des tâches entre les organisateurs et la Société CARTHACOM.

Une 4^{ème} réunion préparatoire a été tenue à Casablanca les 30 septembre et le 1^{er} octobre 2003, au cours de laquelle le CIDC, le CIEPEX et la société CATHACOM ont finalisé les documents promotionnels et arrêté un plan marketing.

La campagne promotionnelle a été inaugurée à l'occasion du 10^{ème} sommet Islamique te la 19^{ème} session du COMCEC.

A l'occasion de la tenue de la 19^{ème} session du COMCEC qui a eu lieu du 20 au 23 octobre 2003 à Istanbul, le Royaume de Bahreïn a manifesté l'intérêt d'organiser la 10^{ème} édition de la Foire Commerciale des Pays Islamiques à Bahreïn afin de la faire coïncider avec la réunion du secteur privé des pays de l'OCI prévue à Bahreïn en 2005.

II- REUNION SUR LE TRANSFERT DE LA 10^{EME} FOIRE COMMERCIALE DES PAYS ISLAMIQUES DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE AU ROYAUME DE BAHREÏN

Conformément à la résolution numéro 1 paragraphe 75 de la 19^{ème} session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'O.C.I (COMCEC), tenue à Istanbul du 20 au 23 octobre 2003, qui « prend note de la proposition avancée par le Royaume de Bahreïn concernant les consultations à mener avec la République sœur de Guinée sur l'organisation de la dixième Foire Commerciale des Pays Islamiques (TFOIC) de façon qu'elle coïncide avec la onzième réunion du secteur privé » et conformément à l'article 3 du Règlement de la Foire Commerciale des Pays Islamiques relatif au changement de pays hôte ; et suite aux consultations menées par le CIDC sur ce sujet avec les deux pays concernés, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce a organisé une réunion consultative au siège du CIDC à Casablanca les 11 et 12 décembre 2003 (16-17 Chawwal 1424H) pour examiner les modalités de transfert de la 10^{ème} édition de la TFOIC de la République de Guinée au Royaume de Bahreïn.

Au cours de cette réunion, les participants ont convenu de ce qui suit :

- 1) le désistement officiel de la République de Guinée au profit du Royaume de Bahreïn pour l'organisation de la dixième édition de la Foire Commerciale des Pays Islamiques.
- 2) Soutien de la candidature de la République de Guinée pour l'organisation de la 13^{ème} édition de la TFOIC prévue en 2010.
- 3) L'indemnisation par les autorités compétentes du Royaume de Bahreïn des organisateurs initiaux de la 10^{ème} TFOIC, après l'accord des trois parties sur les dépenses engagées à ce jour dans l'organisation de la 10^{ème} TFOIC, sur la base de justificatifs audités au préalable par le CIDC.

A l'issue de cette réunion, le CIDC et le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bahreïn, ont convenu de tenir une première réunion de coordination au Royaume de Bahreïn.

- Signature d'un mémorandum d'entente entre le Royaume de Bahreïn et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce

Une première réunion de coordination entre le Royaume de Bahreïn et le CIDC s'est tenue à Manama au Bahreïn les 10 et 11 février 2004 à laquelle ont pris part le CIDC et les autorités compétentes dans le Royaume de Bahreïn.

Lors de cette réunion les deux parties ont discuté les points à l'ordre du jour afférents aux divers aspects de l'organisation de la 10^{ème} édition de la TFOIC qui aura lieu à Manama du 5 au 9 février 2005 et ont consigné les résultats de leurs discussions dans un Mémorandum d'Accord dont voici les grandes lignes :

- > Date de la foire : du 5 au 9 février 2005 ;
- > Lieu de la foire : Centre International des Expositions de Bahreïn, Manama.
- > Thème de la foire : « Rôle du secteur privé dans l'intégration économique des Pays Islamiques » ;
- > Les objectifs de la Foire : renforcer la coopération entre les Etats Membres de l'OCI, augmenter les échanges commerciaux et les investissements entre les Etats Membres, favoriser les relations de partenariat entre les opérateurs publics et privés des Etats Membres, promouvoir les potentialités économiques, commerciales et d'investissement dans les Etats Membres de l'OCI.
- > Les organisateurs : le Centre Islamique pour le Développement du Commerce et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bahreïn, sous l'égide du Ministère du Commerce du Royaume de Bahreïn.
- > Les participants : l'ensemble des Etats Membres de l'OCI, les Etats ayant statut d'observateur au sein de l'OCI, les opérateurs économiques des minorités islamiques des Etats non membres de l'OCI et les différentes institutions et organes de l'OCI.
- > Des manifestations culturelles et artistiques sont prévues et des trophées de distinction seront remis aux trois meilleurs pavillons nationaux et des attestations de participation seront remises à

l'ensemble des exposants récompensant. Les exposants méritants seront discernés à la fin de la Foire.

- > Des informations sur la Foire sont accessibles sur Internet à l'adresse électronique du Centre: www.icdt.org
- > Les prix du m² au Centre International des Expositions de Bahreïn ont été fixés comme suit :
 - 150 US\$ le mètre carré couvert équipé ;
 - 120 US\$ le mètre carré couvert non équipé ;
 - 80 US\$ le mètre carré en plein air.

Il a été convenu également que d'autres réunions préparatoires se tiendraient au cours des mois prochains auxquelles seront invités les représentants de la Banque Islamique de Développement et de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie.

Original ; Français

**RAPPORT SUR LA 1^{ère} FOIRE DU TOURISME
DES PAYS ISLAMIQUES**

Présenté par

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce

La Première Foire du Tourisme des Pays Islamiques

1) Genèse

La 2^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Tourisme des Etats Membres de l'OCI tenue à Kuala Lumpur (Malaisie), du 12 au 13 Octobre 2001 a émis une recommandation dans laquelle elle «demande au Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C) d'organiser, en collaboration avec la BID, la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI) et les autres institutions concernées du secteur privé, une foire du tourisme dans les Etats Membres de l'OCI, tous les deux ans, à l'instar des Foires Commerciales des Pays Islamiques».

Une telle recommandation revêt une grande importance pour les Pays Islamiques en raison du rôle que joue le secteur du tourisme au niveau des économies de plusieurs Etats Membres de l'OCI.

Cette manifestation est d'autant plus importante pour les pays Islamiques, qu'elle leur permettra de mettre en relief la culture Islamique ainsi que les principes humains et de tolérance qui caractérisent la religion musulmane et de combattre la propagande néfaste contre l'Islam au niveau des pays de l'Occident.

A cet égard, il y a lieu de souligner que selon le rapport de l'Organisation Internationale du Tourisme publié en 2001, les Pays Membres de l'OCI figurent parmi les régions touristiques les plus attrayantes. Plusieurs Etats Membres de l'OCI ont enregistré une hausse perceptible de leurs activités touristiques, tels que la Turquie, la Malaisie, les Emirats Arabes Unies, l'Indonésie ainsi que les Etats Membres du bassin Méditerranéen, en particulier, le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et le Liban etc.

Aussitôt après, le Centre a pris les dispositions nécessaires pour préparer cet événement. Il a établi des contacts préliminaires avec quelques Etats Membres dont : la Tunisie, les Emirats Arabes Unies, la Malaisie, la Turquie, la Syrie, le Liban, le Maroc, l'Egypte et le Sultanat d'Oman, en raison de l'énorme potentiel touristique et de l'expérience de ces pays dans ce domaine et en vue de susciter des candidatures pour abriter les trois prochaines éditions de cette manifestation programmées pour 2003, 2005 et 2007.

Le Centre a reçu des offres d'abriter cette manifestation émanant de l'Egypte, du Liban et de la Turquie. La Syrie a également manifesté un intérêt pour abriter l'une des éditions futures de la foire de tourisme.

Par ailleurs le Centre a soumis ces propositions à la 3^{ème} Conférence des Ministres du Tourisme des Etats Membres de l'OCI qui s'est tenue à Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite du 6 au 9 Octobre 2002 et à la 18^{ème} session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'organisation de la Conférence Islamique (COMCEC), tenu à Istanbul du 22 au 25 Octobre 2002, qui a désigné la Turquie, le Liban et l'Egypte pour abriter

successivement la première édition en 2003, la deuxième en 2005 et la troisième en 2007.

2) Objectifs :

Dans ce contexte, l'organisation de la *Première Foire du Tourisme dans les Pays Islamiques* constitue une opportunité pour les Pays Membres de l'OCI afin de:

- > Promouvoir «les investissements touristiques» dans les pays Islamiques et explorer les domaines de partenariat dans ce secteur ;
- > Créer de nouveaux flux touristiques entre les Etats Membres et développer cette industrie ;
- > Mettre en relief la richesse de l'héritage historique et culturel dans les Pays Islamiques;
- > Mettre en exergue les atouts dont disposent chaque pays, de manière à le présenter comme une destination touristique privilégiée;
- > Présenter le vrai visage de l'Islam en tant que religion de paix et de tolérance.

La foire a également pour objectif de faire connaître les moyens des Etats Membres dans ce domaine en mettant l'accent sur ces pays en tant que destinations touristiques privilégiées dotées des meilleurs atouts en matière de divertissement et d'activités culturelles, artistiques et sportives à même de répondre aux exigences d'un grand nombre de touristes et de répondre adéquatement à leurs besoins.

3) Les participants

En plus des instances publiques désignées à participer à cette manifestation, pourront également y prendre part les opérateurs du tourisme dans les Pays Membres de l'OCI suivants :

- > Les tours opérateurs et les agences de voyage ;
- > Les compagnies de transport, les hôtels & les complexes touristiques;
- > Les organismes chargés de la promotion du tourisme ;
- > Les prestataires de services relatifs au tourisme ;
- > Les opérateurs dans le domaine des produits d'artisanats ;
- > Les investisseurs dans le secteur du tourisme.

Les départements concernés du CIDC (Documentation et Information, Etudes et Promotion...) confèrent à cette manifestation une importance majeure en raison du rôle capital que ce secteur joue dans le développement des économies des Etats Membres en général. Dans cette optique, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce déploiera tous ses efforts en coopération avec le pays hôte pour assurer à cette manifestation les meilleures conditions de succès et susciter la participation d'un grand nombre d'Etats Membres et d'opérateurs spécialisés dans ce domaine.

Le Centre travaille d'une manière régulière sur la préparation de cette manifestation en coordination avec les pays qui ont offert d'abriter cette foire

ainsi que la Banque Islamique de Développement (BID) et la Chambre Islamique du Commerce et de l'Industrie (CIO).

Il est à souligner que lors de la réunion informelle tenue avec le COMCEC à Ankara du 25 au 27 Mars 2003, une réunion a été organisée entre le CIDC et le Ministère du Tourisme Turque. Au terme de cette réunion, la partie Turque a demandé le report de la Foire pour le Printemps 2004.

Par ailleurs, le Ministère concerné a désigné l'Association des Tours Opérateurs de Turquie (TURSAP) comme agent exécutif de cette manifestation.

Cependant, la première édition de cette foire, prévue initialement en 2003 en Turquie, a été reportée en raison de la conjoncture politique défavorable liée aux derniers événements en Irak.

4) Report de la date des différentes éditions de la foire :

Devant l'impossibilité d'organiser la 1^{ère} édition de la Foire du Tourisme des Pays Islamiques dans les délais fixés dans les résolutions du COMCEC pour les raisons mentionnées auparavant, le CIDC a eu des consultations avec les autorités compétentes dans la République du Liban et la République Arabe d'Egypte, qui devaient en principe organiser respectivement la 2^{ème} et la 3^{ème} édition de cette foire en 2005 et 2007, pour différer la tenue de ces éditions de deux années chacune, et ce afin de permettre à la République de Turquie d'organiser la 1^{ère} édition en 2005.

La République du Liban et la République Arabe d'Egypte ont donné leur accord pour le report de la 2^{ème} et 3^{ème} édition respectivement en 2007 et 2009.

Par la suite, le CIDC a tenu une 2^{ème} réunion préparatoire avec les autorités compétentes en République de Turquie à Antalya (Turquie) le 8 Avril 2004. Au cours de cette réunion les deux parties ont discuté les points à l'ordre du jour afférents aux divers aspects de l'organisation de la 1^{ème} édition de la foire qui aura lieu à Istanbul du 22 au 25 Septembre 2005. Un mémorandum d'Accord, sur la répartition des tâches entre le CIDC et le Ministère de la Culture et du Tourisme de la République de Turquie ainsi que TURSAP, sera signé à Istanbul le 12 Mai 2004 lors de la 3^{ème} réunion préparatoire.

- XVIII -

TEXTE
DES PROPOSITIONS
DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE

Vingtième Réunion du Comité
de suivi du COMCEC

(Istanbul, 11 - 13 mai 2004)

Original : Anglais

**PROPOSITION DE LA BOURSE D'ISTANBUL
RELATIVE À LA COOPÉRATION ENTRE LES BOURSES
DES ETATS MEMBRES DE L'OCI**

Comme mentionné dans le rapport, conjoint du CRSEFPI. Ankara et le CIDC Casablanca daté du 20 au 23 Octobre 2003, les deux centres ont réussi à renforcer la coopération sur les marchés financiers des Pays membres de l'OCI à travers un mécanisme entre les institutions de supervision. Les échanges dépendent essentiellement de l'état de développement des principaux marchés de l'OCI. Dans ce contexte, la normalisation et l'harmonisation avec les règlements acceptés sur le plan international ainsi que la collaboration avec les institutions internationales existantes, permettront aux Bourses et marchés de capitaux de l'OCI de s'intégrer aux marchés financiers internationaux. En vue de réaliser une coopération effective entre les Bourses des Pays Membres de l'OCI, cinq projets sont indiqués comme suit :

1^{ère} Proposition : Définition et certification des valeurs appropriées aux Etats Membres de l'OCI.

La définition de la mise en place des critères pourrait être envisagée comme une référence pour identifier les produits des marchés des capitaux des Etats Membres de l'OCI ; leurs investisseurs, de par le monde, pourraient ainsi prendre facilement leurs décisions d'investir. Un comité de supervision relevant de la BID ou toute autre institution proposée par la BID peuvent mettre en place des critères et contrôler le développement de mécanisme d'investissements convenables aux Pays Membres de l'OCI.

Un mécanisme de certification officielle ou un mécanisme déjà existant, administré par une institution que la BID suggère pourrait être envisagé pour encourager la cotation de ces mécanismes d'investissements dans les Bourses des Pays Membres de l'OCI.

Proposition II : Indices régionaux et sécuritaires convenables aux pays membres de l'OCI.

La création des indices régionaux tout comme les indices du marché qui conviennent aux pays membres de l'OCI est un mécanisme effectif pour attirer l'attention des portefeuilles d'investisseurs de par le monde.

La dissémination effective de tels indices pourrait créer de nouveaux fonds mutuels ou attirer les fonds déjà existants vers ces indices et les valeurs à priorité cotées et négociées sur les marchés des valeurs dans les bourses des pays membres.

Il serait judicieux de demander l'assistance et l'avis des institutions internationales spécialisées et leurs avis sur la création de tels indices régionaux et des indices qui conviennent aux pays membres de l'OCI. Les indices Dow Jones et FT ont déjà établi respectivement des indices islamiques à savoir le marché d'indices islamiques et l'indice FT du monde islamique. Les valeurs cotées sur ces indices sont les valeurs cotées sur les marchés développés du monde et pas nécessairement sur les marchés islamiques.

En vue de donner l'exemple à suivre, la BID peut encourager la création des fonds mutuels qui investiront dans les valeurs convenant aux pays membres de l'OCI qui les acceptent et les cotent sur leurs bourses.

Proposition III : Coopération entre les organes réglementaires et les Institutions des marchés de capitaux.

La coopération entre les organes réglementaires constitue une étape sur la voie d'une coopération de plus en plus effective entre les Bourses de valeur des Pays Membres.

La reconnaissance des mécanismes d'investissement appropriés aux Pays Membres de l'OCI exige le règlement et l'enregistrement des autorités réglementaires locales.

Le pouvoir réglementaire du pays membre peut également coopérer en matière des questions relatives au commerce interne, aux abus et aux litiges du marché ainsi qu'à la mise en application de la réglementation. La mise en application exige l'échange des informations et la coopération entre le pouvoir réglementaire des pays concernés. La réalisation d'une telle coopération peut devenir possible par la signature d'un mémorandum d'entente aux niveaux bilatéral et multilatéral.

Le commerce transfrontière, la cotation multiple ne peuvent être en premier lieu réalisés que par le pouvoir réglementaire, les bourses, les dépositaires centraux et les chambres de compensation ainsi que par les courtiers / cambistes des pays membres volontaires.

Proposition IV : Coopération avec les Fédérations existantes.

Comme le mentionne le Rapport du CRSEFPI - CIDC, les associations ou les fédérations des bourses sont formées dans le but de promouvoir les affaires par la coopération, l'harmonisation et l'intégration sur une base régionale.

A titre d'exemple nous pouvons citer les fédérations régionales des bourses suivantes : FESE - la Fédération des Bourses Européennes, FEAS - Fédération des Bourses Euroasiatiques, ASEA - Association des Bourses Africaines, FIABV - Fédération Iberoamericana de Boisas de Valeonnes et la Fédération des Bourses Arabes. La Fédération Mondiale des Bourses FBM Constitue la plus large fédération non régionale des bourses. Toutes les bourses sont soit des membres à part entière, des membres associés ou des observateurs du FMB outre leur association aux fédérations nationales.

Les bourses des pays membres peuvent tirer profit des fédérations existantes, en devenir membres et accroître leur coopération en exploitant leurs bases de données et en tirant profit de leurs recommandations, de leurs programmes de formation et d'autres activités.

En plus, les meilleures pratiques pour promouvoir les bourses seront également une source utile pour les Etats membres de l'OCI, leur aidant à auto évaluer la situataion actuelle de leurs marchés et pourraient être utilisées par les pays dans le processus de la création d'une bourse. Ces pratiques sont préparées grâce aux efforts conjoints déployés par la Bourse d'Istanbul, la Fédération des Bourses Euroasiatiques (FEAS) et l'OCDE et peuvent être consultées sur le site web de l'OCDE (www.oecd.org/dataoecd/31/19/8078603.pdf)

Proposition V: Programme de formation:

La Bourse d'Istanbul (BI) avait organisé un programme pour les opérateurs du marché et les professionnelles des institutions du secteur public et privé des marchés de capitaux dans la région euro-asiatique. Ces programmes abordent les questions théoriques et pratiques des marchés locaux et internationaux de capitaux. La BI peut organiser de tels programmes pour les bourses et les autres institutions des Etats membres de l'OCI conjointement avec la BID et / ou la FBEA.

-XIX-

PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA VINGTIÈME SESSION DU COMCEC

Recommandé par la vingtième réunion
du Comité de suivi du COMCEC

(Istanbul, 11-13 mai 2004)

Original: Anglais

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
de la Vingtième Session du COMCEC**

(Istanbul, 23-26 novembre 2004)

1. Séance d'ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports de base
 - i) Rapport de base du Secrétariat Général de l'OCI.
 - ii) Evolution de l'économie mondiale avec une référence particulière aux Etats membres de l'OCI préparée par le SESRTCIC.
 - iii) Appui de la Réforme de l'architecture financière internationale par le SESRTCIC.
 - iv) Rapport du Comité de Suivi préparé par le Bureau de Coordination du COMCEC.
 - v) Examen de la mise en application du Plan d'action
 - a) Rapport du Secrétariat Général de l'OCI
 - b) Rapport du Comité de session
 - vi) Promotion de la Coopération entre les bourses des Etats membres de l'OCI.
4. Rapports de la BID et du CIDC sur l'expansion du Commerce intra-OCI.
5. Proposition sur les arrangements de paiements commerciaux or-basés (APCO) pour la promotion du commerce intra-OCI.
6. Rapport du Comité de négociations commerciales sur l'établissement du système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI.
7. Rapports relatifs présentés par le CIDC et la BID sur les activités de l'organisation Mondiale du Commerce.
8. Rapport du CICI sur la onzième Réunion du Secteur privé des Etats membres de l'OCI.
9. Rapport du CIDC sur les foires commerciales dans les pays islamiques.
10. Echange de vues sur « La facilitation du commerce et du transport entre les Etats membres de l'OCI.
11. Questions relatives à l'assistance économique apportée à certains pays islamiques.
12. Renouvellement des membres du Bureau du COMCEC.
13. Date de la vingt-unième session du COMCEC.
14. Questions diverses.
15. Adoption des résolutions de la vingtième session du COMCEC.
16. Séance de clôture.

- XX -

DISCOURS DE CLÔTURE DE S.E. LÜTFİ ELVAN,
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE DE CLÔTURE
DE LA VINGTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMCEC

Vingtième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 13 mai 2004)

Original : Anglais

**DISCOURS DE CLÔTURE DE
S.E. LÜTFİ ELVAN, PRÉSIDENT DE LA SÉANCE DE CLÔTURE
DE LA VINGTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI**

(Istanbul, 13 mai 2004)

Distingués délégués
Honorable le Secrétaire général adjoint
Distingués invités

Je voudrais exprimer ma satisfaction pour le succès qui a couronné une réunion de plus du comité de suivi du COMCEC.

Au cours de cette réunion, nous avons débattu des questions importantes relatives à la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'OCI. Je suis convaincu que la réunion du Comité de Suivi, a apporté une contribution substantielle au succès du COMCEC.

Parmi les sujets débattus, le Comité de Suivi a examiné la mise en application du Plan d'Action de l'OCI pour renforcer la coopération entre les Etats Membres de l'OCI et le progrès réalisé à cet égard. J'appelle les Etats Membres de l'OCI concernés à communiquer leurs avis sur les propositions du projet, s'ils continuent toujours à les appuyer, d'ici 30 septembre 2004, pour soumettre un rapport à la vingtième session du COMCEC prévue d'être tenue à Istanbul au mois de novembre.

Distingués délégués,
Honorables invités,

Je voudrais exprimer mes sincères remerciements à la BID et au CIDC pour leurs efforts louables déployés en vue de développer le commerce intra-OCI.

Il est fort encourageant de constater que les efforts déployés pour promouvoir le commerce intra-OCI ont permis de faire passer sa part dans le volume total du commerce extérieur de 12% en 2001 à 12,7% en 2002 et que le volume de ce commerce a atteint environ 59 milliards de dollars américains. Vous êtes tous conscients du fait que notre collaboration est toujours nécessaire pour améliorer le commerce intra-OCI.

Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements à la République de Turquie qui a abrité et organisé avec succès la première réunion du Comité de Négociations Commerciales (CNC) tenue à Antalya du 6 au 9 avril 2004. Dans ce contexte, j'ai le plaisir de constater les résultats fructueux de la première réunion du CNC et j'espère que les pays participants communiqueront leurs vues sur la Stratégie de négociation pour le SPC-OCI, adoptée à la réunion, dans les meilleurs délais. Je voudrais rappeler de même les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier l'Accord SPC-OCI afin de participer pleinement aux négociations commerciales.

Je voudrais remercier le Bureau de Coordination du COMCEC et le CIDC pour leur rôle parfaitement accompli ainsi que le Secrétariat du Comité de Négociations Commerciales pour la mise en application de l'Accord Cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les pays islamiques.

Délégués distingués
Honorables invités,

La coopération entre les secteurs privés des Etats membres de l'OCI joue un rôle primordial dans l'expansion du commerce intra-OCI. A cet égard, il est de notre devoir de continuer de renforcer le rôle de ce secteur dans les activités de l'OCI. Je voudrais remercier la Chambre Islamique du Commerce et D'industrie pour les efforts qu'elle déploie pour renforcer la coopération parmi les secteurs privés des Etats Membres. Nous sommes heureux d'entendre que la Onzième Réunion du Secteur Privé (RSP) se tiendra à Bahrein du 5 au 7 février 2005. Je souhaite que tous les Etats Membres de l'OCI y participent activement.

Au cours des délibérations de la présente Réunion du Comité de Suivi, nous avons été informés des préparatifs relatifs à la célébration du vingtième anniversaire du COMCEC. J'espère que tous les Etats Membres, le Secrétariat

Général et les institutions concernées de l'OIC, contribueront aux séances axées sur la promotion du commerce et de l'investissement intra-OIC.

Délégués distingués,
Honorables invités,

Je voudrais exprimer mes remerciements les plus sincères et mon appréciation à toutes les délégations, au Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique et à ses Institutions Subsidiaires et Affiliées pour leur précieuse contribution au succès de la Réunion. Je remercie également le personnel auxiliaire et les interprètes pour leurs efforts dévoués.

J'espère que j'aurai le plaisir de vous revoir à la Vingtième Session du COMCEC au mois de novembre. En attendant, je vous souhaite un bon voyage de retour.

Je déclare close la Vingtième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

